Nations Unies S/2020/418



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la visioconférence tenue par le Conseil de sécurité le 15 mai 2020, au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507 ». Je vous fais tenir ci-joint le texte des exposés présentés à cette occasion par Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et Edward C. Luck, professeur titulaire de la chaire Arnold A. Saltzman pour la pratique professionnelle des affaires internationales et publiques à l'Université Columbia, ainsi que des déclarations faites par les représentants des membres du Conseil, à savoir la France, la Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et le Viet Nam (au nom des dix membres élus du Conseil de sécurité).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, État plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Chypre, Équateur, Égypte, El Salvador, Fidji, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, République de Corée, Singapour, Slovaquie, Suisse, Turquie, Émirats arabes unis et Ukraine.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 2 avril 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/273), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-06868 (F) 270520 250620







Annexe 1

Déclaration de M[me] Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a été créé en 1993 pour examiner et faire des recommandations en vue d'améliorer les pratiques et les méthodes de travail du Conseil. Depuis lors, il est devenu un cadre essentiel pour la révision et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'adoption de la dernière itération de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, en 2017, sous la présidence japonaise du Groupe de travail informel, a été essentielle pour rendre les méthodes de travail du Conseil plus accessibles aux Membres de l'ONU et au public. Cette note résumait l'évolution des pratiques suivies par le Conseil, notamment en reprenant le contenu d'un certain nombre de notes de la présidence du Conseil. Plus récemment, sous la présidence du Koweït, dans le cadre du Groupe de travail informel, le Conseil s'est mis d'accord sur la publication de huit notes supplémentaires, toutes datées du 27 décembre 2019, portant sur divers sujets, tels que la répartition équitable des tâches entre tous les membres du Conseil en ce qui concerne la sélection des présidentes et présidents des organes subsidiaires, l'utilisation d'un additif non officiel au programme de travail provisoire du Conseil et la participation, à l'avance, des membres nouvellement élus du Conseil à un plus large éventail d'activités. Chacune de ces notes a été négociée et adoptée dans un souci de maintenir la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil. Je saisis cette occasion pour saluer le dévouement de l'Ambassadeur Alotaibi et des membres du Groupe de travail informel, qui a permis d'adopter ces notes.

Saint-Vincent-et-les Grenadines a commencé son mandat en organisant en janvier 2020, conjointement avec l'État du Koweït, en sa qualité de Président sortant, un séminaire-retraite sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. L'objectif de ce séminaire-retraite informel était de mener un dialogue avec tous les membres du Groupe de travail informel dont pourraient surgir des propositions concrètes sur la voie à suivre. Conformément à l'Article 30 de la Charte des Nations Unies, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil reste aux mains du Conseil lui-même, et le séminaire-retraite a donné aux membres l'occasion d'examiner ensemble des idées susceptibles de donner lieu à des propositions concrètes qui fassent consensus. Le résumé de ces travaux, établi conjointement et daté du 3 mars 2020, a été publié en tant que document du Conseil de sécurité (S/2020/172). Plusieurs sujets ont été abordés au cours de ce séminaire-retraite, tels que la dynamique interne du Conseil de sécurité, la procédure d'élaboration des documents, la question du système de rédaction, l'inclusion et les interactions entre les membres du Conseil de sécurité, les rapports du Conseil avec l'ensemble des membres et l'efficacité et l'efficience en période d'austérité, qui ont tous été mis en évidence dans le résumé officiel.

Au cours du séminaire-retraite, l'accent a été mis sur l'importance cruciale de la mise en œuvre des méthodes de travail convenues, telles qu'énoncées dans la note 507. Les membres du Groupe de travail informel se sont prononcés en faveur d'une mise en œuvre orientée vers l'action de la note 507 et de toutes les notes pertinentes ultérieures. Cela a permis de maintenir la pratique de plus en plus fréquemment suivie par les différentes présidences consistant à présenter par écrit des engagements mensuels. Dans ces engagements, les différentes présidences rappellent les dispositions de la note 507 et des notes ultérieures et introduisent différents moyens permettant d'assurer et de promouvoir le respect par les membres du Conseil de ces dispositions.

La première séance du Groupe de travail informel en 2020 s'est tenue le 6 mars et a porté sur la notion d'une mise en œuvre orientée vers l'action, ainsi que sur l'idée qu'il faut trouver un équilibre entre transparence et efficience, dans le but de renforcer l'efficacité du Conseil. La deuxième séance s'est tenue le 30 avril 2020 sous forme de visioconférence.

Comme nous le savons tous, depuis la dernière séance que nous avons tenue en personne le 12 mars (voir S/PV.8745), le Conseil de sécurité a dû adapter ses méthodes de travail pour pouvoir se réunir et prendre des décisions dans des circonstances extraordinaires sans précédent. La capacité du Conseil à s'acquitter de son mandat a été examinée à la loupe durant cette période, et des mesures visant à assurer la poursuite de ses travaux ont été adoptées sous les présidences de la Chine, en mars, de la République dominicaine, en avril, et de l'Estonie, en ce mois de mai.

La Chine, qui présidait le Conseil pour le mois de mars 2020, a pris l'initiative – sur la base d'un accord entre les membres du Conseil – d'établir une procédure écrite pour l'adoption des résolutions, ainsi qu'un ensemble de méthodes de travail pour le recours aux visioconférences par les membres du Conseil, tel qu'indiqué dans la lettre datée du 27 mars du Président du Conseil de sécurité (S/2020/253). Pour assurer la transparence de ces vidéoconférences, il a également été convenu que le Président ferait circuler comme document du Conseil, dans un délai de 48 heures, un document réunissant les interventions des orateurs et les interventions de tous les membres du Conseil ayant demandé que leur déclaration figure dans ledit document. Tel qu'indiqué dans la lettre du Président, ces mesures « conservatoires, temporaires et extraordinaires » ont pour but de permettre au Conseil de remplir son mandat et n'ont pas vocation à créer un précédent.

Sous la présidence de la République dominicaine, et dans un souci de transparence, le Conseil a encore élargi la portée de ses mesures provisoires en introduisant notamment un programme informel de visioconférences, comportant des visioconférences publiques et privées qui correspondent aux séances d'information et consultations figurant habituellement dans le programme de travail du Conseil, tel qu'indiqué dans la lettre datée du 2 avril du Président du Conseil de sécurité (S/2020/273). Toujours dans un souci de transparence, il a été convenu que les exposés présentés par les intervenantes et les intervenants lors des visioconférences modérées par le Président ou la Présidente du Conseil seraient diffusés en continu sur le site Web de l'ONU. De même, il a été convenu qu'il y aurait une négociation de déclarations ou d'éléments destinés à la presse après chaque débat tenu au Conseil et que le Président donnerait ensuite lecture des éléments convenus destinés à la presse, lecture qui serait diffusée sur le site Web de l'ONU.

Le 17 avril, les membres du Conseil ont par ailleurs convenu de diffuser sur le Web les visioconférences publiques dans leur intégralité. La première a été diffusée en direct le 21 avril. En outre, sous la présidence estonienne, la toute première séance virtuelle de niveau ministériel organisée selon la formule Arria s'est tenue le 8 mai. Plus récemment, la présidence estonienne a poursuivi le travail accompli par la Chine et la République dominicaine en publiant sa propre lettre sur les méthodes de travail, le 7 mai (S/2020/372). Entre autres choses, elle y exprime le souhait que les organes subsidiaires du Conseil poursuivent leurs travaux, dans toute la mesure du possible.

Les circonstances extraordinaires et sans précédent dans lesquelles nous opérons aujourd'hui ont engendré des défis importants et singuliers, auxquels s'ajoute la responsabilité de veiller à ce que le cœur du multilatéralisme continue de battre. Cette situation a donné matière à réflexion sur la manière dont le Conseil de sécurité peut continuer à améliorer ses méthodes de travail, quel que soit le défi mondial auquel nous sommes confrontés. Compte tenu de la responsabilité première qui incombe au Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous ne pouvons permettre qu'il soit paralysé.

Comme en dispose le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité agit au nom des États Membres. La tenue du présent débat atteste, à cet égard, de la grande importance que le Conseil attache à la voix des Membres de l'ONU et de sa volonté de prendre en compte leurs opinions sur la conduite de ses travaux. Au fil des ans, les débats publics ont été la principale occasion pour l'ensemble des Membres de l'ONU de peser sur les méthodes de travail du Conseil, et un grand nombre d'interventions ont été prises en considération par le Groupe de travail informel dans le passé.

À l'initiative de la présidence estonienne, et en collaboration avec ma délégation qui assume la présidence du Groupe de travail informel, le Conseil tient son douzième débat public sur les méthodes de travail, consacré au thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». La note de cadrage (S/2020/374, annexe) qui a été établie pour le débat d'aujourd'hui insiste sur l'importance de ces facteurs et introduit le concept d'« agilité » en tant qu'élément essentiel au bon fonctionnement du Conseil. Je tiens à souligner que la transparence, l'efficacité et l'efficience sont indispensables pour les travaux du Conseil, non seulement pendant cette période extraordinaire, mais aussi en temps normal dans son fonctionnement au quotidien. Le plus souvent, le Conseil travaille dans des circonstances normales. Sa capacité de fonctionner efficacement au jour le jour est dès lors tout aussi importante.

Il est opportun que ce débat ouvert ait lieu à la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons aborder ce moment en toute bonne foi, en réfléchissant à la meilleure façon d'améliorer les pratiques et les procédures existantes, tout en identifiant et en examinant de nouveaux domaines de développement. De nombreux outils restent à la disposition du Conseil de sécurité. Ces outils doivent être utilisés de manière innovante et le plus efficacement possible pour permettre au Conseil d'être pleinement fonctionnel. J'attends avec intérêt d'entendre les points du vue des Membres sur cette question ainsi que leurs propositions qui pourront éclairer les délibérations à venir du Groupe de travail informel. Notre engagement à travailler ensemble, non seulement entre membres du Conseil mais aussi en ces moments précieux d'interaction constructive avec les Membres de l'ONU, est la preuve de notre désir à tous d'un Conseil qui fonctionne de manière transparente, efficace et effective. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être en deçà de cette ambition.

Annexe 2

Exposé de Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report

Je me félicite de l’occasion qui m’est donnée de m’adresser au Conseil de sécurité au nom de Security Council Report et voudrais saluer le travail réalisé par l’Ambassadrice King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour faire avancer le legs considérable des deux années durant lesquelles le Koweït a présidé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Security Council Report, un groupe de réflexion indépendant, fête cette année son quinzième anniversaire. Nos objectifs s’inspirent des recommandations issues du Sommet mondial de 2005, qui appelaient à un Conseil de sécurité plus transparent, plus responsable et plus efficace et à une participation accrue de l’ensemble des Membres à ses travaux. Je remercie tous ceux qui rendent possible le travail de Security Council Report, notamment les membres du Conseil, les autres États Membres, les collègues de l’ONU et la société civile.

Aujourd’hui, je vais aborder la question de la participation de l’ensemble des Membres au renforcement de l’efficacité du Conseil. L’interaction du Conseil de sécurité avec d’autres acteurs s’est intensifiée à certains égards – par exemple, avec les organisations régionales, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, et avec l’Union européenne – et les intervenants de la société civile sont aujourd’hui plus souvent invités à venir présenter un exposé. Le moment est venu pour le Conseil d’élargir et d’approfondir ses interactions extérieures, et ce, pour trois raisons.

Premièrement, le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Membres de l’ONU. C’est pourquoi il devrait systématiquement entendre ce qu’ont à dire ces membres, ainsi que les organisations et les citoyens, entre autres.

Deuxièmement, la nature des menaces pesant sur la sécurité est en train de changer. Si les membres préfèrent avoir une vision relativement étroite du rôle du Conseil face à ces nouvelles formes de menaces, le Conseil pourrait envisager d’engager un dialogue actif avec les organes qu’il considère comme responsables de la prévention et de la maîtrise des menaces contemporaines contre la sécurité et des causes sous-jacentes des conflits.

Troisièmement, le Conseil dispose comme jamais auparavant des moyens d’engager une telle interaction. Le Conseil est connu pour son dynamisme et sa créativité en tant que maître de ses propres méthodes de travail. Aujourd’hui, la pandémie mondiale nous a imposé à tous de nouveaux outils. C’est l’occasion de ne pas revenir au statu quo. Les meilleurs outils inspirés par la pandémie peuvent être conservés et développés, ce qui permettra au Conseil de disposer de moyens plus agiles et plus réactifs pour interagir avec le monde dans son ensemble.

On pourrait aisément entamer ce dialogue systématique avec l’ensemble des Membres au sein de l’Assemblée générale et du Conseil économique, social et culturel. Les États Membres ont clairement exprimé le souhait d’avoir des échanges constructifs : au cours du débat public sur les méthodes de travail l’année dernière, l’Argentine a appelé à un dialogue fluide entre le Conseil et l’Assemblée générale (voir S/PV.8539). Les séances récapitulatives mensuelles qui ont lieu à la fin de presque toutes les présidences du Conseil sont l’occasion d’avoir un dialogue plus fluide, en particulier si elles sont interactives et consacrent du temps à entendre les réactions des non-membres du Conseil et si elles sont inscrites dans le programme de travail mensuel du Conseil et dans le *Journal des Nations Unies*, comme le demandait une note de la Présidente de décembre dernier (S/2019/994).

Le Conseil a parfois hésité à se saisir de certaines formes de menaces mondiales, par exemple les menaces climatiques, les cybermenaces, les menaces de pandémie ou les causes profondes de conflit qui sont liées aux inégalités structurelles et à d'autres violations chroniques des droits de l'homme. Il n'existe pas de Conseil de sécurité fantôme pour faire face à ces menaces systémiques à notre sécurité commune. Si le Conseil ne prend pas l'initiative sur ces questions, qui le fera? Le Conseil ne veut pas empiéter sur les mandats d'autres organes. Dans ces conditions, il pourrait être opportun de renforcer les échanges entre le Conseil et ces autres organes, à la fois pour affirmer le rôle du Conseil et appuyer la prise en charge par ces organes de la riposte face à ces menaces mondiales.

L'Article 65 de la Charte, en vertu duquel le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande, pourrait faire ressortir plus clairement certaines causes profondes des conflits. La Commission de consolidation de la paix est également devenue une instance de discussions sur la prévention, la transition à l'issue des opérations de paix, les événements régionaux et les risques et défis liés à la pérennisation de la paix, y compris dans des pays qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Qu'il s'agisse du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale, de la Commission de consolidation de la paix ou d'autres organes, les membres du Conseil peuvent être encouragés à élaborer des méthodes de travail cohérentes et à partager leurs responsabilités avec ces entités pour lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité.

L'année dernière, l'ancien Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur François Delattre, a de façon mémorable regretté l'attention plutôt fugace que le Conseil accorde aux mandats des opérations de paix, un phénomène qu'il a décrit comme « on adopte et on oublie ». Le Conseil s'emploie activement à renforcer son interaction avec le terrain, notamment grâce aux missions de visite qui sont devenues pour lui un outil efficace au début des années 90. En général, cinq missions sont organisées chaque année.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a interrompu les déplacements sur le terrain. L'année dernière, durant le débat sur cette question, plusieurs anciens membres ont prié le Conseil de veiller à « ce que nous ne parlions pas seulement des pays concernés, mais aussi que nous nous adressions à eux » (*S*/PV.*8539, p. 20*). La technologie nous facilite la tâche et permet de le faire plus fréquemment. Le Conseil invite depuis longtemps des représentants spéciaux à lui présenter des exposés par visioconférence. La collaboration avec le terrain peut prendre une forme plus dynamique que l'image d'un représentant diffusée depuis une salle aux murs nus dont le seul ornement est un drapeau de l'ONU. Des réunions virtuelles avec des chefs de gouvernement, des parlementaires, des ministres et divers représentants de la société civile ; avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain ; des visites de terrain dans des endroits difficiles d'accès – tout ceci est possible, sans se préoccuper des contraintes de temps et des problèmes logistiques et de sécurité qui font partie intégrante de la plupart des visites de terrain du Conseil.

De même, la technologie peut offrir des possibilités d'échanges plus réguliers avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police. Des dialogues virtuels avec le terrain et les pays fournisseurs peuvent également être organisés à différents stades du cycle d'un mandat, ce qui permettrait d'atténuer le risque de « on adopte et on oublie».

Alors que l'ONU célèbre son soixante-quinzième anniversaire, il serait facile d'oublier l'acte radical et déterminé qu'a représenté sa création à l'époque et qu'elle représente toujours, ainsi que les pouvoirs extraordinaires conférés par les États

Membres au Conseil de sécurité. Lorsque le Conseil risque de se retrouver dans l’impasse, les membres actifs trouvent parfois des moyens d’aller de l’avant – par exemple, lorsque neuf membres élus ont demandé au Secrétaire général de présenter un exposé sur la COVID-19. Cet exposé remonte à plus de cinq semaines. Des échanges soutenus et réguliers entre le Conseil et le Secrétaire général au sujet de la COVID-19 pourraient montrer aux États Membres que le Conseil est déterminé à continuer de promouvoir l’initiative d’un cessez-le-feu mondial et à lutter contre les nombreux problèmes de sécurité que pourrait créer cette pandémie et contre lesquels il sera crucial que le Conseil se mobilise, comme l’a souligné le Secrétaire général.

Annexe 3

Exposé de M. Edward Luck, professeur titulaire de la chaire Arnold A. Saltzman pour la pratique professionnelle des affaires internationales et publiques à l'Université Columbia

Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est un honneur que de participer à cette importante conversation en ce moment critique.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a changé le mode de fonctionnement du Conseil d'une manière qui aurait semblé inimaginable il y a quelques mois. Elle n'a pourtant rien changé au caractère central du mandat du Conseil ou à la nécessité de rectifier ses méthodes de travail. C'est pourquoi il est probablement souhaitable que je partage certaines vues sur l'évolution des efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil au fil du temps pour donner une idée du chemin parcouru et de la suite des événements.

Depuis plus d'un quart de siècle, le Conseil mène une réflexion interne sur la manière dont il s'acquitte de la tâche mondiale prééminente que représente la maintien de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, cela n'a pas toujours mené à une amélioration de sa performance sur le terrain, où son bilan reste clairement mitigé. Cela a toutefois permis d'améliorer la transparence et l'efficacité du Conseil, tout en lui valant la réputation d'organe intergouvernemental le plus agile et adaptable du système des Nations Unies.

La réforme, comme je l'ai trop souvent rappelé au fil des ans, est un processus, et non un événement. Pour le Conseil, ce processus a pris la forme d'une conversation progressive et longue. À son centre il y a, et il doit y avoir,, un dialogue entre les 15 membres du Conseil. Les pères fondateurs ont eu la sagesse de permettre au Conseil, comme à l'Assemblée générale, de définir ses méthodes de travail et son dispositif subsidiaire. Depuis le début des années 90, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure est à l'avant-garde de ce mouvement de réforme. Nous lui devons beaucoup.

De nombreux observateurs ont été tentés de décrire ce processus comme une bataille entre les membres permanents et les membres non permanents, entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, avec des gagnants et des perdants. Il y a du vrai dans cette hypothèse, évidemment, mais les apparences sont trop simplistes.

Si l'on analyse les 25 dernières années, ce que l'on remarque est que les 15 membres du Conseil ont trouvé un terrain d'entente sur de nombreuses questions qui semblaient obstinément polémiques. Compte tenu du déséquilibre de pouvoir inhérent au Conseil, comment est-ce possible ? Soit les 10 membres non permanents ont plus d'influence qu'on ne le croit, soit les cinq membres permanents sont plus souples qu'ils n'en donnent parfois l'impression. Idéalement, ils ont peut-être reconnu qu'ils ont tous à gagner d'un Conseil qui fonctionne plus aisément et avec plus d'efficacité. En outre, aucune des mesures adoptées n'a risqué de remettre en question le statut de membre permanent et le droit de veto, des avantages consacrés par la Charte. Ces inégalités innées ne vont pas disparaître.

Comment donc faire pour que les autres Membres – 92 % des États Membres – participent à cette conversation ? Ce débat annuel est une option. Il offre la possibilité à tous les États Membres de faire des commentaires sur ce qui a ou n'a pas été accompli et de suggérer des domaines dans lesquels il faut continuer de progresser. C'est une plateforme de conseil, et non d'action. Sa réussite dépendra du degré d'écoute des 15. Si l'on tient compte du passé, il est probable que les membres du Conseil seront disposés à examiner des idées nouvelles et à prendre en compte les analyses des autres.

Cet avis est basé, en partie, sur ma collaboration avec l’atelier finlandais annuel « Être directement opérationnel » depuis sa création il y a 18 ans. Dans ce cadre, les 15 membres en exercice se réunissent avec les cinq membres entrants pour parler franchement de l’amélioration des méthodes de travail, entre autres choses. La conversation est toujours animée, souvent contentieuse et uniformément productive. Il s’agit, encore une fois, de passer le flambeau plutôt que d’organiser un événement.

Cela m’amène aux travaux inachevés. L’accord sur huit notes de la présidence en décembre est une réussite impressionnante pour laquelle le Koweït, en tant que Président sortant du Groupe de travail informel, mérite des félicitations. Il faudra néanmoins déterminer si ces mesures sont appliquées pleinement et fidèlement pour avoir une idée précise de cette réussite. Comme nous l’avons constaté avec plusieurs éléments du processus basé sur la note 507, il n’est pas toujours facile ou rapide de traduire des paroles consensuelles en actes. Certaines tournures de phrase semblent ambiguës, imprécises ou se prêtent à diverses interprétations – en d’autres termes, elles sont diplomatiques. La responsabilité première du suivi des résultats incombe aux membres du Conseil, mais les observateurs extérieurs ne doivent pas relâcher leur attention durant cette phase de consolidation.

Il n’y a toujours pas de consensus sur la question des rédacteurs ; une question qui est aussi importante que litigieuse. Dans le cadre des ateliers organisés par la Finlande, on entend souvent des paroles encourageantes à cet égard, mais les négociations qui s’ensuivent piétinent. Pourquoi ? Pouvons-nous faire mieux la prochaine fois ?

De même, de nombreux membres, depuis de nombreuses années, se plaignent du caractère trop formel et du manque d’interactivité des consultations. Pourtant, peu de changements sont intervenus. Est-ce un problème si difficile à régler ? N’y a-t-il pas de nouvelles manières de faire qu’on pourrait envisager ?

Être au beau milieu d’une pandémie n’est peut-être pas le moment idéal pour faire des prédictions, toutefois on peut certainement affirmer sans risque que les conditions actuelles ne semblent pas particulièrement propices à des accords rapides sur des changements radicaux dans un avenir proche. Il a fallu de nombreux mois de négociations difficiles pour parvenir à la note de décembre. Néanmoins, sous l’impulsion de l’Ambassadrice King, la dynamique se poursuit. Je suis convaincu que les membres continueront à rechercher les moyens d’améliorer les méthodes de travail.

Annexe 4

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour la compétence avec laquelle elle dirige les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Mansour Alotaibi, Représentant permanent de l'État du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président du Groupe de travail informel, pour ses importantes contributions tout au long des deux dernières années écoulées. Je remercie également Mme Landgren et M. Luck de leurs exposés qui incitent à la réflexion.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale attend du Conseil qu'il joue son rôle et examine de manière appropriée les grandes questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. La maladie à coronavirus (COVID-19) a placé le Conseil face à un défi sans précédent pour ce qui est de son fonctionnement. Que le Conseil améliore l'efficacité et la transparence de ses travaux, voilà la grande attente des États Membres. Cette amélioration est également nécessaire pour faire face aux situations extraordinaires telles que celle créée par la pandémie.

La Chine attache une grande importance au rôle du Conseil de sécurité. La Chine plaide pour l'équité, la transparence, l'efficacité et le pragmatisme dans les travaux du Conseil afin que celui-ci puisse s'acquitter efficacement des responsabilités que lui confère la Charte des Nations unies. Je voudrais faire les observations suivantes concernant les travaux de cet organe.

Premièrement, nous devons renforcer l'unité et la confiance mutuelle, et coopérer de manière constructive. Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations unies. Nous avons plus que jamais besoin du multilatéralisme, d'une Organisation des Nations Unies forte, d'un Conseil de sécurité robuste, ainsi que de solidarité et de coopération entre les États Membres. Les membres du Conseil devraient prendre la tête des efforts pour défendre les buts et les principes énoncés dans la Charte, le système international, au centre duquel figure l'ONU, et l'ordre international fondé sur le droit international.

Le renforcement de la communication et de la coopération entre ses membres est le point de départ qui permettra au Conseil de favoriser le règlement politique des tensions et points chauds. Il est fondamental pour améliorer l'efficacité des travaux du Conseil et le rendre plus rationnel. La Chine appelle tous les membres du Conseil à adopter une attitude responsable et constructive, à mener des consultations où chacun est sur un pied d'égalité, à améliorer la confiance mutuelle, à dissiper les craintes, à rechercher un terrain d'entente et à aplanir les divergences. Les membres du Conseil devraient bâtir un large consensus sur les grandes questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, tenir compte des préoccupations de toutes les parties, se garder de toute politisation et faire en sorte que le Conseil joue un rôle déterminant dans les moments critiques.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur la responsabilité qui incombe au Conseil de régler les questions importantes et urgentes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux problèmes qui, d'une manière ou d'une autre, ont trait à la paix et à la sécurité. Le Conseil doit se recentrer sur ses priorités, sur l'obtention de résultats, le fait de

maintenir le bon cap, et ne pas se transformer en une sorte d'épicerie où on trouverait de tout.

Le Conseil doit se pencher avant tout sur les questions régionales et internationales sensibles, promouvoir le règlement politique des différends et continuer à faire de l'Afrique sa priorité. Nous devons avoir la volonté de nous attaquer aux causes profondes des conflits, de concert avec d'autres instances, œuvrer au développement par la paix et promouvoir la paix par le développement.

En ce qui concerne les questions thématiques qui vont au-delà de son mandat, le Conseil devrait travailler en étroite coordination avec d'autres organes des Nations Unies, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À l'heure actuelle, l'impératif est de mettre en place une coopération internationale contre la COVID-19, d'appuyer l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et de lever immédiatement les sanctions unilatérales. Conscient des attentes de la communauté internationale, le Conseil doit adopter une approche responsable et constructive, éviter la politisation et prendre des mesures pour contrer les effets négatifs sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, nous devons respecter l'impartialité et la transparence, et améliorer la communication et la coordination avec les acteurs et les organes concernés. Le Conseil de sécurité appartient à tous les États Membres et s'acquitte de son mandat en leur nom. Nous devons tenir compte des avis et des recommandations des États Membres, en particulier les pays qui sont les premiers concernés, et faire en sorte qu'ils aient davantage voix au chapitre. Nous devons aussi renforcer la coordination et la communication avec les autres organes des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les autres institutions spécialisées afin de créer une synergie dans notre coopération. Il nous faut travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat, nous appuyant sur le soutien professionnel de ce dernier tout en lui fournissant dans le même temps les orientations politiques nécessaires.

La présidence du Conseil de sécurité joue un rôle de premier plan à cet égard. Au cours de sa présidence du Conseil en mars, la Chine a consulté les organisations régionales et les pays concernés pour connaître leurs points de vue avant les réunions du Conseil sur les questions pertinentes. La Chine a maintenu une coordination étroite avec le Président de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Secrétaire général. Ces pratiques se sont avérées positives pour les travaux du Conseil et il serait utile de les maintenir. Nous encourageons les présidences futures à mieux se coordonner entre elles afin d'avoir une action mieux intégrée, de renforcer la synergie et d'éviter les doubles emplois.

Quatrièmement, nous devons renforcer les capacités nous permettant d'être mieux préparés à gérer les situations d'urgence. Le travail du Conseil est crucial pour la paix et la sécurité du monde. Toutes les actions du Conseil devraient être fondées sur des règles et sur une base juridique solide. Dans l'intervalle, la Chine encourage le Conseil à améliorer ses travaux en s'appuyant sur le respect de la Charte des Nations Unies et de son règlement intérieur provisoire afin de mieux répondre aux nouvelles circonstances et aux nouveaux défis qui surgissent dans l'accomplissement de son mandat.

La pandémie de COVID-19 pose un formidable défi aux travaux du Conseil. Le côté positif est que le Conseil continue à travailler et ne s'est jamais arrêté. En mars, grâce aux efforts conjoints de tous les membres du Conseil, y compris la Chine, nous avons élaboré de nouvelles modalités de travail pour les situations d'urgence. Pour la première fois, le Conseil s'est réuni en visioconférence et a adopté des résolutions par la voie de procédures écrites. Ces pratiques ont enrichi les méthodes de travail du

Conseil et amélioré son mode de fonctionnement, lui permettant d'obtenir des résultats tangibles à un moment difficile. À l'avenir, nous devons continuer à explorer les moyens de renforcer les capacités du Conseil et d'accroître son niveau de préparation face aux situations d'urgence. Des efforts supplémentaires devront être déployés pour fournir un appui technique stable et des services de conférence suffisants.

Le monde se tourne vers le Conseil de sécurité chaque fois que la paix et la sécurité internationales sont menacées. C'est une pression, mais c'est aussi une force motrice. La Chine travaillera avec les autres membres du Conseil pour faire fond sur les bonnes pratiques et améliorer les méthodes de travail du Conseil. Ensemble, nous pouvons garantir la capacité du Conseil de préserver la paix et la sécurité dans le monde grâce à des actions concrètes.

Annexe 5

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines de présider le Groupe de travail sur les méthodes de travail du Conseil et d'avoir organisé ce onzième débat public avec l'Estonie. Je tiens également à remercier mes chers amis Karin Landgren et Edward Luck pour leurs présentations.

Il est toujours intéressant de réfléchir entre nous et avec les autres Membres des Nations Unies sur nos méthodes et nos performances.

En prenant du recul sur notre travail quotidien, et grâce à l'œil de lynx de nos éminents intervenants, nous pouvons mieux nous rendre compte de nos faiblesses mais également nos forces.

Je concentrerai mon intervention sur le thème du débat : transparence, efficience et efficacité.

Mais avant de commencer, je tiens à féliciter le Koweït pour l'adoption en 2019 de huit notes de la présidence (S/2019/990, S/2019/991, S/2019/992, S/2019/993, S/2019/994, S/2019/995, S/2019/996, S/2019/997) visant à adapter nos méthodes de travail. La France continuera à s'engager auprès des membres du Conseil pour améliorer nos méthodes vers plus d'efficacité, d'inclusivité et de transparence.

Je tiens également à reconnaître notre flexibilité collective qui nous a permis de nous adapter rapidement aux contraintes posées par la pandémie de COVID – 19 – le fameux besoin d'agilité souligné dans la note de cadrage (S/2020/374, annexe). En passant aux séances par visioconférence, nous avons maintenu la transparence, autant que cela est techniquement possible, et la capacité du Conseil à prendre des décisions. La seule victime dans ce processus est, hélas, le multilinguisme. Le régime linguistique de l'ONU a été établi pour permettre le bon fonctionnement de ses organes délibérants. La légitimité et l'efficacité de l'ONU dépendent du respect de cette valeur fondamentale. Nous sommes convaincus que le Secrétariat veillera en priorité à ce que nous ayons accès à une interprétation simultanée dans les six langues officielles, huit semaines après le début des restrictions imposées par la COVID-19. En tout état de cause, le français étant également une langue de travail de l'ONU, j'ai l'intention de conduire, le mois prochain, la présidence du Conseil en français.

En tant qu'observateur et participant aux travaux du Conseil au cours des 15 dernières années, je reconnais que les travaux du Conseil sont plus transparents et ouverts que jamais. Presque tous les rapports du Secrétaire général au Conseil sont rendus publics. Nous passons désormais plus de temps en séances publiques qu'en réunions privées. Et lors de ces séances publiques, nous entendons les parties intéressées, les autres membres des Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents des Nations Unies, toutes les entités des Nations Unies concernées et la société civile, les femmes et les jeunes en particulier. Ces discussions publiques contribuent certainement à mieux éclairer nos décisions. Ainsi, la transparence et l'ouverture aux autres acteurs et membres doivent être maintenues.

Néanmoins, la fonction du Conseil n'est pas seulement d'être une agora où sont présentés les différents points de vue sur une situation spécifique.

Le Conseil est un organe exécutif. Sa spécificité réside dans son pouvoir d'enquêter sur tout différend ou toute situation afin de déterminer s'ils sont susceptibles de mettre en danger la paix et la sécurité internationales et de prendre une position politique ou d'agir sur une situation spécifique, d'adopter des décisions et des mandats contraignants que le Secrétaire général et ses représentants sont

appelés à mettre en œuvre afin de rétablir ou de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'un organe de décision, censé agir pour mettre fin aux guerres et aux atrocités de masse. Pour être efficace, il doit être animé par un esprit de coopération et de compromis.

Mais pour que le Conseil soit efficace et performant dans ce rôle exécutif, davantage de discussions privées sont nécessaires. Tous les diplomates savent que pour parvenir à un consensus sur des questions difficiles, des échanges directs à huis clos sont souvent plus propices à un accord. De même, les conversations privées entre les membres du Conseil et le Secrétariat sur la mise en œuvre des mandats du Conseil sont plus productives que l'exposé public des positions nationales.

Au cours des dernières années, précisément depuis 2017, le Conseil a tenu beaucoup de ses séances en public. D'un équilibre entre les séances publiques et les réunions à huis clos, nous passons à présent deux fois plus de temps en public qu'en privé. Mais à mesure que nous devenions plus publics, nous adoptions également moins de résolutions et de déclarations de presse. Le nombre total de textes adoptés, sans compter les condamnations d'attentats terroristes, est passé d'environ 160 par an en 2016 à 110 en 2019. Il s'agit d'une forte diminution.

Le nombre de textes n'est pas la seule mesure de la performance du Conseil et il y a aussi des raisons politiques à la difficulté d'atteindre une position au Conseil. Mais lorsque nous examinons la transparence, l'efficacité et l'efficience, nous devons garder à l'esprit que notre pratique consistant à organiser davantage de séances publiques peut également aller à l'encontre de l'efficacité et de l'efficience du Conseil.

Le temps passé à exposer publiquement les positions nationales est un temps que nous ne passons pas à discuter avec le Secrétariat de ses performances, ou à nous engager les uns et les autres sur un texte. Et nous devons être conscients qu'une position unie du Conseil aura toujours plus d'influence sur les acteurs politiques en situation de conflit que 15 positions nationales, parfois contradictoires, dans une séance publique. Nous devrions également recourir davantage aux formats informels privés comme les dialogues interactifs informels (ou réunions organisées selon la formule Arria, non publiques) ou les séances officielles privées afin de nous engager directement et de manière constructive avec les pays et les parties concernées, comme nous le faisons lorsque nous sommes en visite sur le terrain.

Mais pour que le Conseil soit efficace, il est important de réaffirmer la nécessité d'un esprit de compromis. Comme je l'ai dit, l'utilisation récurrente de la menace du veto ne peut être un moyen de négocier. Aussi, Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite vraiment que nous trouvions collectivement un meilleur équilibre entre le temps passé en consultations publiques et en consultations à huis clos, et que nous concentrions davantage notre attention et notre énergie sur l'efficacité du Conseil, avec un esprit de compromis afin de parvenir à des solutions qui profitent à la vie des personnes en situation de conflit.

Annexe 6

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; M[me] Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et M. Edward Luck pour leurs exposés.

La Russie remercie Saint-Vincent-et-les Grenadines de présider le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous remercions la présidence estonienne d'avoir organisé cette visioconférence publique sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous devons maintenir à l'ordre du jour les questions liées au fonctionnement et à l'efficacité du Conseil de sécurité.

La pandémie a donné une impulsion inattendue au thème dont nous discutons aujourd'hui. Je remercie nos collègues de la Chine et de la République dominicaine pour leur gestion très professionnelle et efficace en leur qualité de Présidents en mars et avril, respectivement. Maintenant, nos collègues estoniens sont également sur la bonne voie. Malgré des discussions quelque peu prolongées sur les méthodes de travail provisoires dans ces circonstances extraordinaires, le Conseil a finalement pu se mettre d'accord sur les modalités. Nous constatons qu'aujourd'hui, le Conseil fonctionne plutôt bien dans les circonstances où nous nous trouvons. Nous nous en félicitons et demandons que l'on s'en tienne à ce modus operandi convenu.

Aujourd'hui, nous disposons de tous les outils nous permettant de travailler presque aussi intensément qu'auparavant, sinon plus intensément. Nous avons tout, y compris les procès-verbaux – la seule différence réside dans leur appellation, mais il y a des raisons juridiques à cela, raisons qui ne peuvent être ignorées.

J'ai entendu dire aujourd'hui qu'il nous faut élaborer des plans d'urgence. Il me semble que nous l'avons déjà fait, et qu'aujourd'hui nous fonctionnons dans le cadre de ces plans. Mais nous avons besoin d'autres plans de circonstance pour déterminer comment nous allons fonctionner et opérer une fois le confinement terminé. Ce moment viendra inévitablement. Nous devons commencer dès maintenant à nous y préparer.

Nous avons toujours souligné que la question des méthodes de travail du Conseil était délicate. Nous sommes heureux que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ait adopté, fin 2019, plusieurs dispositions importantes pour améliorer le travail du Conseil de sécurité.

La Russie a toujours appuyé les efforts du Conseil pour améliorer ses méthodes de travail. Nous poursuivons un même objectif, celui de rendre le travail du Conseil plus démocratique et plus transparent. À titre d'exemple, en début de semaine, nous avons préconisé avec force la tenue d'une visioconférence publique, avec la participation du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Fernando Arias, d'autant que nombre des questions que nous entendions lui poser intéressent assurément le public. La Syrie, partie concernée, a également plaidé dans ce sens. Il est regrettable que notre initiative n'ait pas été soutenue par les collègues qui, dans d'autres occasions, préconisent la transparence et plaident en sa faveur. Cela dit, nous appuyons pleinement ceux qui arguent en faveur d'un équilibre entre efficacité et transparence. Nous croyons sincèrement que le Conseil peut et doit faire plus pour améliorer l'efficacité de son travail.

Nous nous félicitons des progrès réalisés ces dernières années et nous remercions nos collègues japonais et koweïtiens de leurs efforts laborieux en 2017 et

2019, respectivement. Grâce à eux, nous disposons d'une version révisée de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, dont nous soulignons que ses dispositions n'ont toujours pas été mises en œuvre dans leur intégralité.

Je voudrais spécifiquement insister sur la question du système de rédaction des textes. Nous le savons tous, la note 507 rappelle que tout membre du Conseil de sécurité peut être rédacteur et qu'il peut y avoir plusieurs rédacteurs. Cependant, le fait est que trois membres permanents sont toujours, aujourd'hui, rédacteurs uniques pour la plupart des situations spécifiques à un pays inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Nous profitons de cette occasion pour appeler, à cet égard, l'attention du Conseil sur notre projet de note du Président consacrée à la question des rédacteurs. Nous sommes prêts à dialoguer activement et constructivement avec tous les membres du Conseil aux fins de son adoption. Il ne fait aucun doute qu'il s'agirait d'un pas dans la bonne direction, qui contribuerait à renforcer l'efficacité des travaux du Conseil et à garantir que l'élaboration des documents du Conseil soit menée de manière inclusive, en permettant la participation pleine et entière de tous les membres du Conseil. Quant aux textes eux-mêmes, ils en seraient dès le départ meilleurs, plus faciles à éditer et à adopter.

Nous soulevons régulièrement la question des radiations et exemptions à titre humanitaire. Il y a beaucoup d'éléments à analyser et à améliorer dans ce domaine.

L'idée de faire en sorte que le Bureau du médiateur s'applique à tous les comités des sanctions mérite réflexion. Nous pensons qu'il s'agirait d'une mesure importante pour améliorer l'équité et la transparence des régimes de sanctions et renforcer la primauté du droit dans la mise en œuvre des décisions du Conseil.

Nous sommes convaincus que le Conseil devrait s'en tenir à ses priorités, en se concentrant sur les problèmes majeurs de grande urgence qui représentent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons, une fois de plus, que l'ordre du jour du Conseil ne soit pas surchargé ou utilisé à mauvais escient en examinant des sujets thématiques inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou d'autres organes de l'ONU.

Les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne pourront donner de résultats concrets que si les membres du Conseil rejettent les approches politisées et coordonnent leurs initiatives en respectant mutuellement les préoccupations et priorités de chacun.

En ce qui concerne le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous tenons à mettre en exergue la question de la présentation du rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Nous avons tous conscience que ce document représente toujours une sorte de main tendue à l'ensemble des Membres de l'ONU à l'Assemblée générale. Nous sommes satisfaits des progrès enregistrés dans la préparation du rapport concernant l'année 2019. Cela prouve que le Conseil est capable de fonctionner de manière constructive pour parvenir à un consensus. Nous espérons que cette fois, le Conseil saura respecter le délai qu'il s'est lui-même fixé pour une adoption du rapport au plus tard le 30 mai, même si nous sommes tous convenus qu'un tel délai ne prendrait effet qu'à compter de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Annexe 7

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie celles et ceux qui ont présenté un exposé ce matin. Je remercie également l’Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines d’avoir organisé la présente visioconférence et d’avoir préparé la note de cadrage (S/2020/374, annexe) pour éclairer notre débat.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a lancé un défi sans précédent au Conseil de sécurité ces deux derniers mois. Plus important encore, la propagation de cette maladie est lourde d’implications pour la paix et la sécurité internationales, implications sur lesquelles le Conseil doit se pencher. Mais elle a également présenté des difficultés majeures pour les méthodes de travail du Conseil. Dans mon intervention d’aujourd’hui, j’examinerai comment le Conseil s’est adapté à ces défis, avant d’aborder des considérations plus générales.

Je tiens tout d’abord à rendre hommage aux efforts de la Chine, de la République dominicaine et de l’Estonie : sous leurs présidences respectives aux mois de mars, avril et mai, le Conseil a réussi sa transition puisque les visioconférences publiques du Conseil peuvent désormais être diffusées en direct sur la chaîne de télévision de l’ONU et nous sommes en mesure d’adopter des résolutions et des déclarations de la présidence dans le cadre d’une procédure écrite. Il ne faut pas sous-estimer le travail qui a été nécessaire, y compris de la part du Secrétariat, pour atteindre ce résultat. Le fait de diffuser dans leur intégralité les visioconférences du Conseil a été une étape particulièrement importante pour la transparence des travaux du Conseil.

Toutefois, le Royaume-Uni regrette que les méthodes de travail du Conseil n’aient pas été en mesure de s’adapter de manière plus agile et plus efficace à cette crise. Je rappelle à cet égard l’Article 28 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit que le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. Or, en raison d’un manque de consensus au sein du Conseil, ni le Conseil ni ses organes subsidiaires n’ont tenu de séance officielle depuis le 12 mars. Il n’y a donc pas de transcription rendant compte de nos séances. Notre plateforme technique n’est pas en mesure d’héberger une interprétation simultanée ou des débats publics, et continue de souffrir de difficultés techniques. Les séances se déroulent sans bénéficier du cadre établi par le règlement intérieur provisoire ni des mécanismes qu’il prévoit pour régler les divergences.

Nous espérons tous pouvoir retourner bientôt en salle du Conseil. Mais tant que nous serons confrontés à ces circonstances extraordinaires, nous devons continuer à envisager toutes les possibilités d’améliorer nos méthodes de travail. Lorsque nous renouerons avec la normale, il nous faudra examiner comment nous pouvons mettre en place des plans de circonstance qui permettent de veiller à ce que nous soyons en mesure de réagir plus rapidement et plus efficacement à toute crise future. La réunion organisée selon la formule Arria la semaine dernière, à l’occasion de la commémoration de la Victoire de 1945, nous a montré ce que l’on pouvait accomplir.

Je voudrais parler de la tension potentielle entre la transparence et l’efficacité évoquée dans la note de cadrage. Un défi important à cet égard consiste à maintenir le bon équilibre entre les séances publiques et les séances privées. Pour parvenir à ce juste équilibre, les membres du Conseil doivent aborder le programme de travail mensuel avec un esprit ouvert. Il est facile de tomber dans le piège qui consiste à adopter le même format chaque fois qu’une question est inscrite à notre ordre du jour.

L’une des options sur laquelle je voudrais attirer l’attention concerne les séances privées. Donner aux États Membres la possibilité de participer aux travaux du Conseil apporte un élément de transparence, mais le caractère privé de ces séances élimine la tentation pour les membres du Conseil de s’adresser aux médias plutôt qu’à leurs collègues. Toutefois, l’hypothèse selon laquelle les séances privées sont plus efficaces ne se vérifie pas toujours. Pour qu’elles soient efficaces, les membres du Conseil doivent se présenter à ces séances prêts à participer aux débats et à envisager des mesures à prendre. Malheureusement, il y a encore trop de cas où les membres du Conseil donnent lecture de déclarations rédigées à l’avance ou refusent de participer à un débat sérieux sur les conclusions ou les prochaines étapes.

Mon dernier point sur la transparence concerne la société civile. Le Royaume-Uni estime que le dialogue avec un ensemble diversifié d’intervenants est un élément important de la transparence, et nous continuerons à promouvoir la participation de la société civile aux activités du Conseil. Toutefois, comme cela a été souligné lors de la réunion selon la formule Arria organisée en février par le Royaume-Uni et la République dominicaine, le Conseil doit mieux gérer les risques de représailles. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le débat avec nos collègues du Conseil sur cette question importante.

Pour ce qui est de l’efficience, quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne le temps de parole au Conseil. Toutefois, le Conseil passe encore trop de temps dans de longues réunions qui traitent des conflits d’hier au lieu d’assumer ses responsabilités en se penchant sur les conflits d’aujourd’hui et en prévenant les conflits futurs. Nous sommes favorables aux exposés informels du Secrétariat consacrés à un tour d’horizon prospectif et au renforcement de la pratique de « causeries » pour relever ce défi. Nous devons tirer efficacement parti de ces options.

Néanmoins, les discussions informelles ne peuvent pas se substituer aux séances du Conseil – notamment pour des raisons de transparence. Nous devons donc continuer à soumettre le programme de travail du Conseil à une analyse critique et être prêts à porter de nouvelles questions à l’attention du Conseil. La crise actuelle montre que les travaux du Conseil en matière de prévention sont plus importants que jamais.

Ces dernières années, le Royaume-Uni a également donné la priorité à la réduction de la longueur et de l’opacité des documents du Conseil. Nous avons obtenu quelques succès, notamment s’agissant de réduire la longueur des documents dans lesquels figurent les mandats de maintien de la paix. Mais il reste encore du travail à faire. Le Royaume-Uni continuera à mettre l’accent sur cette question.

Pour terminer, les méthodes de travail du Conseil n’ont peut-être jamais fait l’objet d’un examen aussi minutieux. S’il est vrai que nous avons fait des progrès notables depuis mars, notre ambition devrait être de faire du Conseil un leader en matière d’innovation et d’agilité. Je me réjouis à la perspective de poursuivre le débat sur la manière dont nous pouvons relever ce défi.

Annexe 8

Déclaration de Mme Cherith Norman Chalet, Représentante permanente adjointe par intérim des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à travers vous, l'Estonie, d'avoir organisé ce débat important. Je remercie également Rhonda, Karin et Ed de leurs exposés et de leurs observations.

Le Conseil de sécurité a démontré sa résilience et sa souplesse en adaptant ses méthodes de travail pendant la pandémie de maladie à coronavirus. Il est impressionnant que le Conseil ait pu poursuivre ses travaux importants et essentiels pendant une période aussi difficile, et cela témoigne de l'engagement et du professionnalisme de chaque délégation autour de cette table virtuelle.

Remarquablement, le Conseil de sécurité a réussi à établir une procédure écrite pour l'adoption de résolutions, ce qui a permis de proroger les mandats des missions de maintien de la paix et les résolutions relatives aux sanctions et d'assurer la poursuite de nos travaux importants en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil a également organisé de nombreuses vidéoconférences virtuelles, dont beaucoup, comme celle-ci, ont été diffusées en direct, permettant à tous les États Membres et au monde entier de voir le Conseil à l'œuvre, débattant des questions urgentes d'actualité. Cette transparence est importante pour les travaux du Conseil.

Nous remercions la délégation du Koweït de sa présidence efficace du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure au cours des deux dernières années, et nous la félicitons pour l'adoption de plusieurs notes.

Nous avons participé avec enthousiasme au séminaire-retraite fructueux organisé en janvier par Saint-Vincent-et-les Grenadines, et nous saluons son leadership en la matière. Nous convenons que le principal objectif du Groupe de travail à l'heure actuelle doit être la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) et des notes qui ont été adoptées récemment. Nous convenons également qu'il importe de trouver le juste équilibre entre la transparence, l'efficacité et l'efficience.

Nous estimons qu'il est essentiel que le Conseil continue de faire preuve d'assez de souplesse pour s'adapter à l'évolution de la situation tout au long de nos travaux, et nous nous faisons une joie de participer aux débats sur les méthodes de travail au sein du Groupe de travail sous la direction de Saint-Vincent-et-les Grenadines au cours de l'année à venir.

Annexe 9

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 10 membres élus du Conseil de sécurité : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, Indonésie, Niger, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam.

Tout d'abord, nous voudrions exprimer notre gratitude à la présidence estonienne pour avoir organisé cette importante vidéoconférence publique sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui vient à point nommé. Nous remercions l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et Edward C. Luck, professeur titulaire de la chaire Arnold A. Saltzman pour la pratique professionnelle des affaires internationales et publiques à l'Université Columbia, de leurs exposés très instructifs.

L'examen et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité ont toujours été d'un grand intérêt pour les États membres et non membres du Conseil. À cette fin, un certain nombre d'idées ont été avancées, et plusieurs ont été adoptées. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité sont fermement convaincus que cette visioconférence publique est une nouvelle occasion très importante de faire le point sur ce que nous avons réalisé jusqu'à présent et, surtout, de discuter des moyens de faire avancer ce processus.

Même si l'ensemble des Membres de l'ONU n'ont pu participer à la séance d'aujourd'hui qu'en présentant des déclarations écrites en raison de problèmes techniques liés à la situation découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'intérêt manifesté par les États Membres de l'ONU au cours des dernières années montre clairement l'importance qu'ils attachent à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Cette deuxième déclaration conjointe des 10 membres élus du Conseil de sécurité, qui partagent ce point de vue, témoigne de notre détermination sans faille à prendre des mesures concrètes pour améliorer les travaux du Conseil.

Les 10 membres élus du Conseil de sécurité estiment que, pour ce faire, nous devons aborder les questions de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience des travaux du Conseil, ainsi que leur caractère inclusif, de manière équilibrée et pratique, en accordant l'attention voulue à son agilité lorsque la situation l'exige. Il est de la responsabilité de tous les membres du Conseil de veiller à ce que le Conseil soit en mesure de s'acquitter des devoirs qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment en matière de prévention.

Il s'agit d'une question de plus en plus pressante, d'autant plus que le Conseil, tout comme d'autres organisations internationales, est confronté à une contestation croissante du multilatéralisme et à une augmentation du nombre de problèmes mondiaux, tant traditionnels que non traditionnels. L'incidence considérable et sans précédent de la pandémie de COVID-19 exige non seulement des ajustements dans le travail du Conseil de sécurité, mais met également en évidence le fait que le Conseil se doit d'être plus réactif, plus efficace et plus agile afin d'assurer la continuité de ses travaux, comme le prescrit la Charte.

En ce qui concerne les résultats obtenus, il est très encourageant de constater que le Conseil a convenu ces dernières années d'un certain nombre de mesures spécifiques concernant les méthodes de travail, notamment s'agissant de la mise en œuvre du Règlement intérieur provisoire et de la note du Président parue sous la cote

S/2017/507. La transparence est l'une des grandes priorités. Des séances publiques ont été organisées sur presque tous les points à l'ordre du jour du Conseil, en particulier au cours des derniers mois. Les présidences du Conseil, y compris celles tenues par les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité, continuent de collaborer étroitement avec l'ensemble des Membres de l'ONU, les représentants de la société civile, la presse et d'autres parties prenantes à différentes occasions, notamment les séances d'information sur les programmes de travail mensuels et les séances récapitulatives. Tout aussi important, nous avons constaté une nette augmentation du nombre de résolutions, de déclarations à la presse et d'éléments de presse élaborés à l'initiative des 10 États Membres élus au Conseil de sécurité.

Les membres élus sont également d'avis qu'il existe un besoin croissant d'inclusion. Nous avons continué à promouvoir une coordination plus étroite et un plus grand partage d'expérience entre membres élus par le biais de divers mécanismes afin de mieux les préparer à leur mandat de deux ans et leur permettre d'en tirer pleinement parti. La coopération croissante entre les membres élus sortants, actuels et entrants a un objectif : leur permettre de mieux servir le Conseil dans les efforts qu'il mène en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les séances mensuelles, les ateliers, les réunions de coordination, les consultations bilatérales et nombre d'autres plateformes innovantes sont autant d'outils à notre disposition. Les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité font également de leur mieux pour entretenir le dialogue entre les 15 membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU, les représentants des États inscrits à l'ordre du jour du Conseil, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, la société civile et d'autres acteurs afin de faciliter la tenue de consultations plus larges sur le travail du Conseil et de veiller à ce qu'il dispose des meilleures informations possibles sur la situation sur le terrain.

Durant cette période sans précédent de la pandémie de COVID-19, l'efficacité, l'efficience et l'agilité du Conseil ont été préservées. Bien qu'il lui ait été impossible de continuer à fonctionner normalement au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil a pu mener ses travaux par des moyens virtuels, notamment des visioconférences. Petit à petit, il a amélioré ses performances dans l'accomplissement de son mandat grâce à un nouvel ensemble de procédures relatives aux séances et à la prise de décisions. Dans le cadre de ce processus, les efforts de transparence ont également abouti à des résultats précis, notamment la diffusion sur le Web de l'ensemble des visioconférences publiques et l'élaboration d'un plan officieux de visioconférences ou d'un programme de travail non officiel. Les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité voudraient saisir cette occasion pour féliciter nos collègues membres du Conseil, à savoir la Chine, la République dominicaine et l'Estonie, qui ont assumé la présidence en mars, avril et mai respectivement, de leur rôle de chef de file pendant cette période difficile.

Les résultats obtenus à ce jour témoignent également du dynamisme des membres du Conseil. Les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité se félicitent de l'adoption de huit notes du Président en décembre 2019, élaborées dans le cadre du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure sous la présidence de l'État du Koweït. Elles font désormais partie intégrante des travaux et des pratiques du Conseil. Leur objectif est de renforcer la coopération du Conseil avec l'ensemble des Membres et de traiter les questions pertinentes, telles que l'intégration plus rapide des membres nouvellement élus dans les travaux du Conseil et une répartition équitable du travail pour la sélection des présidents des organes subsidiaires. Prises ensemble, ces notes contribuent à codifier les diverses pratiques créatives que les membres successifs du Conseil ont mises en œuvre pour assurer une transparence, une efficacité et une coopération toujours plus grandes. Nous nous félicitons de l'engagement constructif dont ont fait preuve tous les membres du Conseil pour parvenir à un consensus sur ces notes.

Nous saluons également les efforts déployés par l'Ambassadrice King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, depuis le début de l'année pour faciliter les travaux du Groupe de travail informel. Le séminaire-retraite officieux sur les méthodes de travail organisé par la Présidente actuelle et son prédécesseur à Saint-Vincent-et-les Grenadines en janvier de cette année a offert une excellente occasion de brainstorming.

En relevant les défis actuels et futurs, le Conseil pourrait et doit faire beaucoup pour mieux remplir son mandat et servir les aspirations de l'ensemble des Membres. Les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité réaffirment qu'il devrait y avoir un plus grand partage des charges et une répartition plus égale du travail entre tous les membres du Conseil afin d'améliorer son efficacité. Il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de la note convenue sur la sélection des présidents des organes subsidiaires et de relancer les discussions sur la note relative aux co-rédacteurs.

Tout en jugeant encourageant le fait que certains membres élus ont assumé la fonction de rédacteur ou de co-rédacteur sur un certain nombre de questions, nous voudrions souligner que cette pratique doit être maintenue et davantage promue. Le président d'un organe subsidiaire devrait également assumer une part raisonnable de la fonction de co-rédacteur sur un dossier le concernant, s'il est en mesure d'accepter ce rôle. En outre, un tel mécanisme pourrait promouvoir une plus grande coopération et coordination entre les membres du Conseil sur les questions pertinentes. Il est également important pour chaque nouveau membre de se familiariser à un stade précoce avec les travaux du Conseil, notamment grâce à la tenue de séances d'information organisées par le Secrétariat en préparation à son entrée au Conseil. Nous nous félicitons du fait que, sur la base de la note récemment adoptée par le Président, les nouveaux membres peuvent désormais recevoir toutes les communications du Conseil pendant une période de cinq mois avant de rejoindre le Conseil, et nous plaidons pour que, durant la période d'observation, les nouveaux membres puissent suivre les travaux du Conseil dans divers contextes, notamment lors des consultations et des négociations sur les documents du Conseil.

Nous insistons sur l'importance de la responsabilité et de la transparence dans les travaux de tous les organes subsidiaires du Conseil, y compris les comités des sanctions. Nous sommes également fermement convaincus de la nécessité d'accroître plus encore l'efficacité et la légitimité des sanctions ciblées de l'ONU. Nous devons, pour ce faire, continuer d'œuvrer à rendre plus claires et plus équitables les procédures mises en place dans les régimes de sanctions du Conseil afin de respecter les normes internationales en matière de régularité des procédures. À cet égard, les 10 États Membres élus au Conseil de sécurité tiennent à réaffirmer leur conviction que cet objectif peut être atteint en créant, pour d'autres régimes de sanctions, des mécanismes d'examen appropriés et adaptés, semblables à ceux du système auquel participe le Bureau du Médiateur pour le régime de sanctions du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés.

Plus fondamentalement, il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre effective de toutes les notes sur les méthodes de travail ainsi que de réfléchir à de nouvelles améliorations en la matière. Comme les méthodes de travail du Conseil sont en constante évolution, les délibérations doivent se poursuivre en vue d'obtenir un ensemble de procédures et de pratiques plus solides et plus vivantes qui permettent d'améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux du Conseil.

En outre, durant cette période extraordinaire, il faut redoubler d'efforts pour garantir la capacité du Conseil à poursuivre ses travaux sans interruption, y compris ceux de ses organes subsidiaires, conformément aux procédures et pratiques

normales. Il importe que la communauté internationale soit tenue au courant de la manière dont le Conseil s'acquitte de ses tâches quotidiennes. C'est à nous tous, membres du Conseil de sécurité, qu'il incombe de renforcer la capacité d'action du Conseil en nous mettant d'accord sur les questions centrales.

Nous ne pouvons pas souligner les progrès significatifs susmentionnés et certains des problèmes que nous continuons de rencontrer sans évoquer le caractère crucial et urgent d'une réforme du Conseil de sécurité visant à refléter les réalités mondiales contemporaines, notamment en corrigeant les déséquilibres et en améliorant la représentativité du Conseil.

Pour terminer, les 10 membres élus du Conseil de sécurité réitèrent leur attachement à l'objectif commun, à savoir le renforcement de l'efficience et de l'efficacité du Conseil, en tenant compte du mandat qui lui a été confié par l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous espérons que tous les États Membres de l'ONU feront part de leurs vues et de leurs contributions aux fins de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Annexe 10

Déclaration de Mme Adela Raz, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier la présidence estonienne d'avoir convoqué cette visioconférence publique du Conseil de sécurité sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». Je tiens également à remercier pour leurs exposés instructifs l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et M. Edward Luck, professeur titulaire de la chaire Arnold A. Saltzman pour la pratique professionnelle des affaires internationales et publiques à l'Université Columbia,. Je saisis par ailleurs cette occasion pour féliciter le Représentant permanent du Koweït, en sa qualité d'ancien Président du Groupe de travail informel, de sa direction efficace et du dévouement avec lequel il s'est employé à appuyer et renforcer l'action du Conseil de sécurité.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la noble responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au vu de la polarisation croissante et des conflits en cours dans le monde entier, qui sont exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus, le Conseil de sécurité doit améliorer sa crédibilité et réaffirmer son autorité en renforçant la transparence et l'efficacité de ses travaux importants visant à mettre fin aux conflits et à éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous prenons note des progrès accomplis et des évolutions récentes s'agissant de la mise en œuvre de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 dans l'optique d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité grâce aux travaux du Groupe de travail informel. Il reste cependant beaucoup à faire. À cette fin, je souhaite partager les observations suivantes.

Premièrement, nous saluons les progrès accomplis par le Conseil en vue de rendre ses délibérations et des décisions accessibles à tous les États Membres de l'ONU et au public, notamment en diffusant les séances publiques, en publiant des éléments destinés à la presse après les consultations tenues à huis clos et en publiant en temps opportun les documents importants du Conseil de sécurité sur son site Web officiel. Toutefois, il faut continuer de renforcer le dialogue et les échanges avec les États non membres du Conseil afin qu'ils participent aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, le cas échéant. Cela suppose de continuer à renforcer la coordination et la communication avec les pays concernés et de veiller à ce qu'ils soit au courant des questions abordées et du calendrier des délibérations. Le fait de veiller à ce que les pays concernés soient dûment informés et comprennent la procédure leur permet de réagir et de réfléchir en conséquence ainsi que de fournir des informations ou des éclairages supplémentaires qui pourraient permettre de mieux rendre compte de la réalité sur le terrain.

Deuxièmement, pour améliorer l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité, il faut renforcer les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des décisions, recommandations et résolutions du Conseil de sécurité.

Troisièmement, l'Afghanistan propose et appuie pleinement l'idée que les présidents de tous les organes subsidiaires continuent de se rendre périodiquement dans les régions concernées par leurs travaux afin d'élargir leur vision et de consulter les États concernés sur le terrain. Cela pourrait également permettre d'expliquer et de promouvoir les objectifs des mandats des organes subsidiaires.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit s'efforcer de renforcer le rôle et l'efficacité de ses régimes de sanctions. Les sanctions sont l'un des outils les plus efficaces dont le Conseil peut se servir pour diminuer les capacités opérationnelles des groupes terroristes ainsi que des individus et organisations qui les soutiennent. Les régimes de sanctions efficaces peuvent également contribuer à isoler les groupes aptes à la réconciliation et à les amener à la table des négociations. Pour que les sanctions soient efficaces, leur portée générale et les procédures d'inscription sur les listes et de radiation de ces listes doivent être définies sur la base d'une collaboration effective avec les pays concernés, en maintenant une communication constante avec le Conseil, notamment dans le cadre des procédures de prorogation des mandats des équipes de surveillance. À cet égard, l'Afghanistan appuie pleinement et souligne la nécessité que les comités de sanctions recueillent les vues des États Membres qui sont particulièrement touchés ou concernés par les sanctions et promeuvent une collaboration et un dialogue rapides et périodiques entre ces États et les équipes de surveillance des sanctions, les groupes de contrôle et les groupes d'experts tout au long de leurs mandats.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité représente une tâche changeante et constante qui ne peut être accomplie du jour au lendemain. Elle exige de continuer à adapter et à analyser les notes présidentielles en se fondant sur les travaux du Groupe de travail informel. À cet égard, nous attachons également de l'importance aux efforts que déploient les membres du Conseil pour adapter rapidement les procédures de travail de cet organe au nouveau contexte créé par la pandémie. Le Conseil et ses membres ont montré leur attachement à la tâche importante de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui leur incombe, y compris dans cette situation inédite, et il convient de les en féliciter.

Nous sommes déterminés à collaborer avec le Conseil de sécurité pour le transformer en un organe plus efficace, plus transparent et plus responsable. Nous estimons qu'une amélioration continue de ses méthodes de travail ainsi que des innovations constantes sur le plan pratique permettront au Conseil de sécurité de s'acquitter plus efficacement de la tâche que lui ont confiée les États Membres de l'ONU.

Annexe 11

Déclaration de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

L'Argentine remercie l'Estonie d'avoir convoqué ce débat public sur une thème qui auquel elle a toujours porté un intérêt particulier. Nous remercions également de leurs exposés importants Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report,.

L'Argentine estime que la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 représente un instrument précieux en vue d'accroître la transparence, l'inclusivité et l'efficacité du Conseil. C'est également un texte équilibré qui peut constituer un guide utile pour les mesures ou les pratiques optimales adoptées en ce qui concerne ses méthodes de travail.

À cet égard, l'Argentine félicite la délégation koweïtienne de l'excellent travail accompli à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et se félicite de l'adoption des huit notes présidentielles publiées sous les cotes S/2019/990 à S/2019/997, qui contribuent à améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil de sécurité.

L'Argentine a toujours plaidé pour la nécessité d'efforts constants afin d'améliorer la transparence, l'inclusion, l'ouverture, la démocratisation, l'efficacité et la rationalité des travaux du Conseil de sécurité. Nous sommes guidés dans cette optique par la conviction que, sans nuire à l'efficacité du processus décisionnel, le Conseil peut et doit être plus transparent et plus démocratique dans ses relations avec l'ensemble des Membres.

Les améliorations apportées ces dernières années aux méthodes de travail de cet organe ne font aucun doute. Et bien sûr, on les doit aux efforts des membres élus qui, avec patience et engagement, ont été et sont les architectes de ces réalisations.

Il convient de rappeler que la dernière fois que l'Argentine a présidé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, en 2013-2014, de nombreuses notes de la présidence du Conseil ont été adoptées, sur des sujets tels que les consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le dialogue avec les non-membres du Conseil et d'autres organes, la participation des membres du Conseil à la rédaction des documents qui sont adoptés et leur responsabilité plus large en matière de rédaction, et la continuité des travaux de ses organes subsidiaires, entre autres.

L'Argentine se félicite que la mise en œuvre de la note S/2017/507 et d'autres notes pertinentes soit régulièrement examinée, que les pratiques optimales et les éventuelles lacunes soient recensées et qu'on envisage aussi les ajustements nécessaires. À cet égard, elle invite le Groupe de travail informel à poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'un document global dans lequel seraient compilées et simplifiées toutes les décisions relatives aux méthodes de travail.

Ce qui est en jeu dans l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, c'est la culture de cet organe en matière de prise de décisions et l'efficacité de son fonctionnement. Nous savons qu'un Conseil de sécurité plus efficace et plus performant n'est possible qu'à travers un système reposant sur l'élection de ses membres, assorti de la responsabilisation voulue et qui exclue toute possibilité d'agir de manière sélective en réponse aux crises internationales.

L’utilisation du veto ou même la menace de recourir au veto a été extrêmement préjudiciable au travail de l’Organisation. L’Argentine est convaincue que le veto restreint, réduit et limite l’action du Conseil et est donc favorable à son abolition. Tant que cela n’est pas possible, l’Argentine adhérera au Code de conduite relatif à l’action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l’humanité et les crimes de guerre, ainsi qu’à l’initiative franco-mexicaine.

L’utilisation du veto ou même la menace d’y recourir a un impact considérable sur la notion d’« agilité » des travaux du Conseil, à laquelle nous avons été invités à réfléchir dans le cadre du présent débat, et ce aussi bien en temps normal que dans des circonstances extraordinaires et inédites comme celles que nous connaissons actuellement.

Le fait que le Conseil de sécurité tarde à agir ne prive en aucun cas l’Assemblée générale des prérogatives que lui confère la Charte, ni ne la décharge de ses responsabilités au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous tenons à réaffirmer la validité de la résolution 377 (V), « L’Union pour le maintien de la paix », de novembre 1950, qui dispose que, dans tout cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d’agression et où, du fait que l’unanimité n’a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s’acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l’Assemblée générale examinera immédiatement la question afin de faire aux Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales

Dans ce contexte, l’Argentine est pour une plus grande coordination et communication entre les différents organes de l’Organisation afin qu’ils unissent leurs efforts pour atteindre des objectifs communs, conformément à la Charte des Nations Unies.

Il est indiscutable que l’ONU et le multilatéralisme en général sont confrontés à une des pires crises depuis 1945. Or jusqu’à présent, le Conseil de sécurité n’a toujours pas pris position. Toutefois, il n’est jamais trop tard pour que le Conseil fasse preuve d’unité face à une telle crise qui touche tous les États Membres.

L’Argentine est convaincue que le Conseil de sécurité doit être davantage redevable devant les États Membres et doit respecter l’autorité de l’Assemblée générale, qui est l’organe le plus représentatif, le plus démocratique et le plus transparent de l’Organisation.

Nous saluons le travail accompli par la République dominicaine durant sa présidence du Conseil de sécurité au mois d’avril et ses efforts pour permettre une plus grande transparence et une plus grande ouverture des travaux du Conseil dans ces circonstances sans précédent. Nous ne doutons pas que l’Estonie, qui préside aujourd’hui le Conseil, mettra un point d’honneur, en sa qualité de membre élu, à servir les intérêts de la communauté internationale tout entière, ainsi qu’elle le doit à tous ceux qui en votant pour elle lui ont offert cette possibilité.

Annexe 12

Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Australie se félicite de la convocation fort opportune de ce débat public par l'Estonie, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, et salue la manière dont elle appréhende les méthodes de travail du Conseil. L'Australie tient également à féliciter le Koweït pour le travail qu'il a entrepris durant son mandat à la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Ce travail a permis au Groupe de faire adopter, fin décembre 2019, huit notes de la présidence du Conseil sur des questions qui améliorent les méthodes de travail du Conseil et poursuivent, de manière constructive, sur la lancée de la note S/2017/507.

L'Australie reconnaît que le Conseil se doit d'être efficace et souple dans sa réponse aux crises, toutefois la transparence est indispensable pour garantir la confiance et, par conséquent, l'efficacité. Le Conseil de sécurité peut sembler opaque à ceux qui ne peuvent pas prendre part à ses réunions et peser sur ses décisions, notamment le reste des États Membres et les diverses parties prenantes au sein des mécanismes des Nations unies et des groupes de la société civile. Une plus grande visibilité des délibérations du Conseil aiderait ces groupes à bien adapter leurs contributions. L'Australie est fermement convaincue que cela améliorerait la prise de décisions et peut-être même leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation.

L'Australie est également favorable à ce qu'il y ait davantage de séances publiques, de débats ouverts, de réunions selon la formule Arria, de sessions récapitulatives mensuelles, et à ce que des rapports périodiques soient présentés à l'Assemblée générale, car ce sont là des moyens d'améliorer la transparence. À l'heure où les Membres se demandent comment conserver la confiance du public dans le système multilatéral, ces réformes devraient être considérées comme une priorité.

Pour que le Conseil s'acquitte de sa fonction essentielle au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Australie l'encourage à utiliser tous les outils à sa disposition pour renforcer sa capacité de prévenir les conflits, et pas seulement d'y répondre, conformément à la thématique de la pérennisation de la paix. Le Conseil de sécurité devrait demander que davantage d'exposés dressant un tour d'horizon prospectif ou permettant l'évaluation d'une situation donnée lui soient présentés, notamment avec la contribution de la Commission de consolidation de la paix, qui devrait être considérée comme un partenaire clef. Le Conseil devrait s'efforcer de faire en sorte que les voix des habitants des pays inscrits à son ordre du jour soient entendues, dans toute leur diversité, en particulier celles des femmes et des représentants de la société civile.

Les crises requièrent d'être agile, autrement dit d'avoir la capacité de s'adapter et de réagir à des circonstances extraordinaires. Nous prenons acte des efforts que le Conseil continue de déployer pour améliorer ses méthodes de travail pendant que la période où les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus sont en place. Toutefois, nous recommandons que les visioconférences, qu'elles soient publiques ou non, soient considérées comme des séances officielles et soient donc enregistrées par le Secrétariat. Cela permettrait d'améliorer la transparence dans une optique à long terme. En outre, permettre aux non-membres du Conseil de s'exprimer dans le cadre de débats publics, comme ils le font pour les séances en présentiel, aurait pour effet que le Conseil pourrait continuer à bénéficier de tout un éventail de points de vue.

Pour conclure, nous devons tous nous rappeler que cette discussion et les réformes qui en découlent visent avant tout à améliorer l'efficacité du Conseil, ce à quoi nous sommes tous profondément attachés. Pendant cette période difficile à New York et dans le monde entier, l'Australie est prête à contribuer aux débats et à l'action, si besoin est.

Annexe 13

Déclaration de M. Jan Kickert, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, pour leurs exposés.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a posé à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité, des défis sans précédent liés à la poursuite des activités. L'Autriche, dans le cadre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, a suivi avec grand intérêt les efforts faits par le Conseil pour adapter ses méthodes de travail.

Je reconnais que des progrès substantiels ont été réalisés pour aider le Conseil à s'acquitter des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. Le Conseil a trouvé un moyen d'organiser des séances virtuelles, d'adopter des résolutions et d'autres textes du Conseil et de se mettre d'accord sur des éléments de presse après les séances à huis clos par visioconférence. Je félicite les présidences mensuelles de la Chine, de la République dominicaine et de l'Estonie pour avoir fait distribuer des lettres afin de tenir l'ensemble des membres des Nations Unies informés des méthodes de travail du Conseil.

Néanmoins, l'Autriche a identifié plusieurs lacunes affectant la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil. Les visioconférences publiques et à huis clos sont toujours considérées comme des séances informelles du Conseil. L'Autriche est préoccupée par les conséquences potentielles à long terme de l'absence de comptes rendus officiels des séances du Conseil pendant cette période. En raison de la nature informelle des réunions, les visioconférences publiques et à huis clos ne peuvent pas être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, ce qui ajoute au manque de transparence vis-à-vis de l'ensemble des membres de l'Organisation et du grand public.

L'interprétation de ces séances du Conseil dans toutes les langues officielles de l'ONU n'est toujours pas disponible. De plus, le vote sur les projets de résolution se fait par une longue procédure écrite au lieu d'une visioconférence publique, ce qui nuit à la transparence et à l'efficience. Enfin, la participation de l'ensemble des membres des Nations Unies aux visioconférences publiques du Conseil, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, n'est possible que sous forme écrite, ce qui aggrave le manque d'interaction entre les membres du Conseil et l'ensemble des membres des Nations Unies.

Il est évident que l'absence de progrès sur ces questions ne peut être due aux seules difficultés techniques. Parfois, c'est le manque de volonté politique qui constitue le plus grand défi. L'Autriche encourage vivement les futurs présidents du Conseil à aborder ces questions en suspens.

Même si nous sommes encore au milieu de la crise actuelle, je pense qu'il n'est pas trop tôt pour tirer des conclusions pour l'avenir.

Premièrement, il est devenu évident que le Conseil, comme tous les autres organes du système des Nations Unies, doit être plus rapide et plus agile pour répondre aux crises futures.

Deuxièmement, l'ensemble des membres des Nations Unies et le Secrétariat doivent avoir une discussion franche, y compris au sein de la Cinquième Commission, sur la modernisation des systèmes informatiques nécessaires pour assurer la poursuite des activités.

Troisièmement, lorsque la crise due à la COVID-19 sera passée et que les séances physiques auront repris, le Conseil devrait intégrer les aspects positifs de son travail virtuel. Il devrait continuer à inviter à une participation virtuelle – tant les représentants de haut niveau des capitales que les intervenants de la société civile qui ne peuvent pas se rendre à New York. Cela permettrait à la fois d'améliorer la visibilité des séances du Conseil et de rendre ses débats plus inclusifs. Un excellent exemple de la façon dont cela peut fonctionner en pratique est la récente réunion organisée selon la formule Arria, sous le thème « 75 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen», tenue le 8 mai sous la présidence estonienne.

En dépit de la crise actuelle et de son impact sur les méthodes de travail du Conseil, je m'en voudrais de ne pas signaler les travaux inachevés en ce qui concerne la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité S/2017/507, ainsi que des notes S/2019/990 à S/2019/997. L'heure n'est pas à la complaisance.

Je ne pense pas que la dynamique actuelle, qui oppose les cinq membres permanents les uns aux autres, et ces derniers aux dix membres élus du Conseil de sécurité et les membres du Conseil à l'ensemble des membres des Nations Unies, soit utile ou constructive. Notre objectif commun doit être un Conseil qui s'acquitte de son mandat. L'Autriche continuera à mesurer le succès et l'échec du Conseil non seulement à l'aune de ses résultats substantiels, mais aussi à la mesure dans laquelle il peut adapter ses méthodes de travail pour devenir plus transparent, plus inclusif et plus responsable.

Annexe 14

Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation estonienne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'avoir organisé cette séance et d'avoir présenté une note de cadrage (S/2020/374, annexe) sur le sujet. Nous remercions également les intervenants de leurs présentations.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité, auquel est conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, continuent de susciter une attention et un intérêt accrus parmi l'ensemble des membres des Nations Unies. Du fait de l'émergence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il s'est avéré nécessaire de prendre des mesures supplémentaires urgentes visant à préserver l'efficacité du Conseil de sécurité dans des circonstances extraordinaires et sans précédent.

Nous reconnaissons le rôle joué par le Groupe de travail informel pour faire progresser les moyens de renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité générale des travaux du Conseil, et nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'amélioration de ses méthodes de travail. Je voudrais également saluer le travail accompli à ce jour par Saint-Vincent-et-les Grenadines, en tant que Présidente en exercice du Groupe de travail informel, ainsi que les efforts et les contributions des anciens Présidents.

Compte tenu des questions proposées à l'examen pour cette séance, je voudrais me concentrer brièvement sur les trois points suivants.

Premièrement, il est clair que l'unité des membres permanents est une nécessité absolue pour conclure des accords. En même temps, il importe de ne jamais oublier que tant les membres permanents que les membres élus du Conseil de sécurité portent la responsabilité collective de la paix et de la sécurité internationales. Nous notons que les membres du Conseil reconnaissent généralement que la transparence et l'efficacité peuvent être assurées conjointement, et nous souhaiterions que de nouvelles délibérations et contributions fassent du Conseil un organe plus collaboratif et plus inclusif.

Deuxièmement, l'ensemble des membres des Nations Unies devrait avoir davantage de possibilités d'être entendus et informés de manière complète et opportune. Nous prenons note avec satisfaction de certains développements à cet égard et voudrions féliciter tout particulièrement certains membres élus pour leurs efforts visant à assurer la transparence et une plus grande ouverture du Conseil de sécurité dans son interaction avec l'ensemble des membres, surtout à l'heure actuelle, pendant la pandémie de COVID-19.

Troisièmement, l'efficacité et le fonctionnement responsable du Conseil de sécurité nécessitent, avant tout, la mise en œuvre des décisions du Conseil. L'Article 25 de la Charte des Nations Unies est clair quant aux obligations des États Membres à cet effet. Le fait que l'usage illégal de la force contre des États souverains et les acquisitions territoriales qui en résultent continuent, nonobstant les résolutions du Conseil de sécurité, ne signifie pas qu'un tel état de choses est un élément constitutif des méthodes de travail du Conseil. L'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales sera difficilement atteignable si les valeurs, normes et principes fondamentaux universellement reconnus sont ouvertement ignorés, mal interprétés ou assortis de conditions par leurs agresseurs pour tenter de dissimuler leurs agissements illégaux.

Les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies sont des composantes fondamentales de l'ordre international fondé sur des règles que nous partageons tous. Ils sont universellement contraignants et s'appliquent à toutes les crises et tous les conflits, quelles que soient leurs causes profondes ou leur nature particulières. Pas plus les pouvoirs et responsabilités conférés aux principaux organes de l'ONU que les décisions qui y sont adoptées ne peuvent être remplacés, conditionnés ou limités par des organisations régionales ou sous-régionales ou par leurs formats et mécanismes de règlement des conflits ou de médiation. Les conflits prolongés et leurs conséquences politiques, militaires et humanitaires, y compris l'occupation étrangère prolongée, le nettoyage ethnique et l'absence d'établissement des responsabilités en cas d'atrocités criminelles, ne sauraient être ignorés.

La mise en œuvre des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, doit figurer parmi les priorités clefs de l'ONU. L'objectif premier du processus de paix en cours, dont le mandat est tiré de ces résolutions, est d'obtenir le retrait immédiat, total et sans condition des forces d'occupation de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan dans ses frontières internationalement reconnues et le retour dans leurs foyers et sur leurs propriétés des personnes déplacées de force. La réalisation de ces objectifs est obligatoire et non négociable, car le recours à la force, associé à l'occupation militaire et au nettoyage ethnique des territoires azerbaïdjanais qui en résultent, est incompatible avec la Charte des Nations Unies et le droit international et n'apportera jamais la paix, la réconciliation ou la stabilité.

En cette année où nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les buts et principes communs consacrés par la Charte des Nations Unies sont plus importants que jamais. Le strict respect de ces buts et principes, et l'exécution en toute bonne foi des obligations assumées par les États en vertu de la Charte sont de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion d'une croissance économique soutenue, du développement durable, des droits de la personne, de la justice et du droit international.

Annexe 15

Déclaration de M. Jamal Fares Alrowaiei, Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier la délégation de la République d'Estonie, Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'avoir convoqué cette importante visioconférence. Je présente également à la délégation estonienne mes vœux de succès les plus sincères pour sa présidence du Conseil dans les circonstances actuelles, avec pour toile de fond la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Enfin, je remercie de leurs exposés S. E. Mme Inga Rhonda King, Ambassadrice et Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité cruciale de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'où la nécessité de développer et d'améliorer ses méthodes de travail. Nous nous félicitons de la tenue régulière de débats publics sur les méthodes de travail du Conseil, car la poursuite de la discussion sur cette question revêt un intérêt pour tous les États Membres, qui souhaitent que le Conseil fonctionne de la meilleure manière possible et qu'il adapte ses méthodes de travail en fonction des faits nouveaux. Ces débats permettent également de faire le point sur les progrès réalisés, ainsi que d'identifier les évolutions et d'entendre un large éventail de points de vue et d'opinions sur la manière de les aborder. À cet égard, nous nous devons de saluer les efforts déployés par les précédentes présidences du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Grâce à ces efforts, de nombreux documents importants sur les méthodes de travail du Conseil ont été publiés, au premier rang desquels la version révisée de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, qui a pour but d'améliorer l'efficacité et la transparence du Conseil et de trouver des solutions pour que le Conseil puisse traiter des questions préoccupantes. Nous tenons également à remercier l'État du Koweït de sa contribution à la présidence du Groupe de travail informel.

En dépit des nouveautés qui ont contribué à améliorer la transparence des travaux du Conseil, il est possible de procéder à d'autres adaptations propres à renforcer la capacité du Conseil à s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en vertu de la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous souhaitons souligner la nécessité de faire en sorte que les consultations soient plus objectives et interactives ; que les États qui ne sont pas membres du Conseil soient davantage associés à ses travaux, selon que de besoin, conformément aux Articles 31 et 32 de la Charte ; que le rapport du Conseil de sécurité soit publié dans les délais prévus, afin de permettre à l'Assemblée générale de l'examiner ; que davantage de débats publics soient convoqués ; et que les documents du Conseil publiés dans les six langues officielles soient rapidement disponibles sur le site Web. Nous rappelons le fond de la note de la présidence publiée sous la cote S/2016/619, qui couvre les travaux des organes subsidiaires et qui réitère que les présidents des organes subsidiaires du Conseil, y compris les présidents des comités des sanctions, doivent organiser des séances d'information périodiques informelles sur leurs activités à l'intention de tous les États Membres, selon que de besoin, et leur faire savoir le lieu et la date de ces séances en temps utile, car ce sont les États Membres qui sont chargés d'appliquer bon nombre des recommandations des comités

et de coordonner la mise en œuvre des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité. En conséquence, les comités doivent avoir une présence remarquée aux séances du Conseil de sécurité.

La pandémie de COVID-19 a montré qu'il fallait donner au Conseil de sécurité les moyens de mieux s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales dans le cas où ses membres ne pourraient pas se réunir en personne. À cet égard, nous appelons l'attention sur les efforts déployés par le Conseil pour veiller à ce que ses travaux se poursuivent par voie virtuelle, notamment avec le processus de vote à distance, qui a permis d'adopter de nombreuses résolutions importantes ; et nous notons que le Conseil a tenu régulièrement des réunions informelles, étant entendu qu'il envisagera, dès lors que ce sera possible, les moyens d'assurer la continuité de ses activités officielles à l'avenir.

Nous nous félicitons de la recherche constante d'une coordination et d'une coopération accrues entre les principaux organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes pertinents, aux fins de permettre à l'Organisation de travailler rapidement et efficacement et d'aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat. Dans ce sens, nous soulignons le rôle que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Tout en appréciant la volonté du Conseil de sécurité de prévenir les conflits et de les régler pacifiquement par la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et les autres moyens pacifiques énoncés au Chapitre VI de la Charte, nous soulignons qu'il importe que le Conseil appuie les bons offices déployés par le Secrétariat, les organisations régionales et les États Membres pour remédier aux conflits, contribuant ainsi à atténuer les souffrances humaines et à construire des sociétés prospères, et qu'il faut davantage recourir à cette démarche dans le contexte des circonstances sans précédent auxquelles est confrontée la communauté internationale en raison de la pandémie de COVID-19. Le Royaume de Bahreïn appuie avec force l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt la tenue de séances supplémentaires sur l'élaboration des méthodes de travail du Conseil, la promotion d'une plus grande harmonie entre les organes de l'Organisation et l'instauration des changements nécessaires pour que le Conseil puisse remplir son mandat dans toute la mesure possible, ce qui va dans le sens de notre conviction quant au rôle essentiel que joue l'Organisation.

Annexe 16

Déclaration de M. Rubén Darío Cuéllar Suárez, Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Qu'il me soit permis de féliciter l'Estonie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, malgré la situation de crise sanitaire résultant de la maladie à coronavirus, elle fera un excellent travail. Dans ce contexte, nous la félicitons d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat, conjointement avec la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'ONU, laquelle assume la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

À l'heure actuelle, les travaux des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité sont toujours régis par le règlement intérieur provisoire du Conseil, qui a été adopté en 1946. C'est pourquoi nous considérons que les méthodes de travail sont l'une des questions les plus importantes que le Conseil de sécurité doive aborder, car leurs connaissances et leur expertise placent les membres non permanents sur un pied d'égalité avec les membres permanents pour ce qui concerne l'exécution de leurs travaux et l'exercice de leurs responsabilités devant le Conseil de sécurité. En plus de cela, elles permettent à l'ensemble des Membres de se forger une compréhension meilleure et plus ample de ce qui se passe au sein de cet organe. Elles mettent en place le cadre qui permet à chaque membre du Conseil de participer pleinement, de contribuer à des discussions éclairées et de jouer pleinement et véritablement un rôle dans les travaux du Conseil. Précisément, l'objectif est de permettre à tous les membres de s'approprier les questions inscrites à l'ordre du jour et d'assumer leurs responsabilités respectives envers leur peuple et l'ensemble des Membres.

Les méthodes de travail visent également à garantir que les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, ainsi que les menaces émergentes, soient traités en temps utile et que les formats et les approches des réunions soient adaptés pour créer des conditions permettant aux délibérations du Conseil d'aboutir à des résultats significatifs. En fait, les initiatives visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité jouent un rôle déterminant pour permettre au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales de manière transparente et équilibrée et, surtout, conformément aux principes et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international. Par conséquent, nous sommes d'avis que les améliorations et les mises à jour réalisées sont d'une importance capitale, et qu'elles sont le fruit d'efforts déployés tout particulièrement par les membres non permanents.

C'est pourquoi on ne saurait parler de progrès dans l'amélioration des méthodes de travail du Conseil sans évoquer les efforts remarquables déployés par les anciens Présidents du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Par exemple, le Japon a joué un rôle décisif dans l'adoption de la note révisée S/2017/507 en août 2017, qui est devenue une référence utile pour tout le monde, en particulier pour les membres nouvellement élus et le Koweït a contribué récemment à d'autres mises à jour, grâce à l'adoption de nombreuses notes de la présidence. Bien que le texte révisé de la note S/2017/507 soit complet et équilibré, nous soulignons la nécessité pour le Conseil d'examiner périodiquement les progrès accomplis et de veiller à sa mise en œuvre intégrale et effective.

En dépit de ces mises à jour et améliorations, nous estimons que la participation des États Membres au processus de prise de décisions du Conseil reste faible, en

raison précisément de ses méthodes de travail et de l'absence de transparence sous prétexte d'assurer l'efficacité, l'efficience et la rapidité de la prise de décisions.

Tout en soulignant que la tenue de séances d'information informelles est devenue une pratique courante ces dernières années, nous estimons qu'il est important d'associer tous les États Membres, en particulier les États particulièrement concernés, et de les consulter selon des modalités convenues avant de prendre une décision quelconque, conformément aux Articles 31 et 32 de la Charte des Nations Unies.

Nous soulignons également que les méthodes de travail du Conseil doivent lui permettre de mener des échanges avec le Secrétariat, en temps voulu, sur les risques et les menaces émergents pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que cela revêt la plus haute importance pour prévenir le déclenchement, l'escalade et la reprise des conflits. Nous soulignons en outre la nécessité d'améliorer les procédures de désignation des présidents des organes subsidiaires, et nous sommes favorables à ce que de plus en plus de membres élus soient désignés comme rédacteurs pour diverses questions et œuvrent à l'application et à la mise en œuvre efficaces des mesures qui ont été déjà adoptées. Il serait toutefois utile que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure tienne au moins une séance informelle pendant le processus de sélection.

S'il est vrai que toutes ces améliorations sont importantes pour assurer la transparence des travaux du Conseil, elles restent insuffisantes. Des améliorations sont encore possibles pour renforcer le rôle du Conseil dans l'exécution des tâches et des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies. Par conséquent, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure doit continuer à évaluer toutes les lacunes dans la mise en œuvre de la note S/2017/507 pour garantir la pleine application des pratiques qui y sont recommandées, et à examiner les propositions faites par les États Membres en faveur de la transparence, de l'inclusion et des échanges interactifs dans le cadre des travaux du Conseil.

Nous devons être très clairs sur le fait que même si la dernière version de la note 507 peut être considérée comme une réussite en soi en raison de l'esprit de coopération et de compromis qui a permis de rapprocher les positions tant au sein du Conseil que parmi les États Membres en général, nous ne devons cependant pas nous contenter de prendre note de ces améliorations. Les méthodes de travail sont un processus continu qui va au-delà de la révision des notes et d'autres positions. Il est essentiel que, sur la base des travaux du Groupe de travail informel, des progrès soient réalisés sur le plan des réformes qui aboutiront à un Conseil qui, conformément à son règlement intérieur, transcende les positions idéologiques et soit à la hauteur des défis auxquels la communauté internationale est confrontée au XXIe siècle.

Enfin, nous estimons que pour toutes ces raisons, nous devons maintenir la dynamique de coopération qui nous a permis d'arriver à ce stade et poursuivre nos efforts collectifs pour que cette codification des meilleures pratiques passe d'un simple exercice à une véritable mise en œuvre au sein du Conseil de sécurité, tant dans son travail quotidien qu'au moment de prendre des décisions importantes.

Annexe 17

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l’Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Mission permanente de l’Estonie d’avoir organisé cette visioconférence publique et d’avoir invité les États Membres à présenter par écrit leur avis sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président parue sous la cote S/2017/507. Nous sommes convaincus que cette séance permettra de renforcer notre engagement collectif en faveur d’un Conseil de sécurité plus ouvert, plus transparent et plus responsable.

Nous félicitons le Conseil de sécurité pour l’attention croissante qu’il porte à l’amélioration de ses méthodes de travail. À cet égard, nous félicitons Saint-Vincent-et-les Grenadines pour le dynamisme avec lequel elle dirige le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, en faisant fond sur les mesures prises récemment par le Japon et le Koweït, pour ne citer que les deux dernières présidences de cet organe subsidiaire. Nous voudrions également souligner le rôle essentiel que les membres élus ont joué en apportant de nouvelles perspectives et propositions dans ce domaine. Enfin, nous voudrions remercier l’Ambassadrice Inga Rhonda King, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel ; Mme Karen Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report ; et M. Edward Luck, de l’Université Columbia, de leurs exposés.

La pandémie de maladie à coronavirus pose de nouveaux défis pour notre façon de travailler, exigeant de nous créativité et, surtout, souplesse. Les obstacles techniques et les problèmes de procédure doivent être surmontés par des solutions innovantes afin de permettre aux organes principaux de l’ONU de continuer à fonctionner même durant cette période difficile. L’adoption d’une procédure de vote par écrit et le recours à la visioconférence pour la tenue des séances sont les deux principaux exemples de mesures qui ont été mises en œuvre par ces organes afin de poursuivre leurs activités.

Toutefois, nous nous heurtons encore à des difficultés pour assurer les niveaux nécessaires de transparence, d’efficience et d’efficacité dans les travaux du Conseil de sécurité. Nous souhaitons mettre l’accent sur un sujet spécifique : la publicité. Il convient d’accorder l’attention nécessaire à l’annonce et à la diffusion des séances sur le Web afin que tous les États Membres soient au courant des questions débattues au Conseil de sécurité. Il est de la plus haute importance que le Conseil continue à communiquer avec l’ensemble des Membres, même s’il ne peut pas tenir de séances en personne. C’est là indispensable si nous voulons consolider les progrès réalisés au cours des 15 dernières années en matière d’inclusion et de responsabilité. Les visioconférences publiques permettent à tous les États Membres de suivre les délibérations du Conseil. Il est également primordial de permettre aux non-membres du Conseil de participer à ses débats lorsque leurs intérêts sont tout particulièrement concernés.

Nous nous félicitons des mesures adoptées pour afficher sur le site web du Conseil de sécurité des informations sur les réunions par visioconférence et les résultats adoptés, ainsi que des informations actualisées sur le programme de travail non officiel.

En évitant tout retour en arrière dans le domaine de la transparence, le Conseil de sécurité démontrera sa capacité de s’adapter efficacement aux nouvelles réalités. Le Conseil doit toujours fonctionner dans le respect de la lettre et de l’esprit de la Charte des Nations Unies, car il agit au nom de l’ensemble des Membres. À cet égard, il convient de souligner que la transparence et l’obligation de rendre des comptes sont

des éléments inextricables de la responsabilité que les États Membres ont conférée aux membres du Conseil de sécurité à l'heure d'agir en leur nom. C'est pourquoi l'efficacité ne saurait être garantie sans la transparence.

En ce qui concerne la note du Président parue sous la cote S/2017/507, les questions suivantes requièrent toujours une attention particulière de notre part.

Premièrement, il convient de renforcer la coordination, la coopération et l'interaction régulières avec les organes principaux de l'ONU. Les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent être complémentaires, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Une meilleure coordination permettra d'éviter que le Conseil de sécurité empiète sur l'autorité et le mandat de l'Assemblée générale et ne les érode. Nous encourageons la tenue de consultations de fond plus régulières entre le Conseil et l'Assemblée générale afin qu'ils puissent examiner leurs plans de travail ou se concerter sur des questions spécifiques d'intérêt commun. Nous soulignons également que la présentation d'un rapport annuel plus analytique et plus complet, ainsi que de rapports spéciaux sur les questions de fond reste d'actualité.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait s'appuyer sur les conseils et l'expérience de la Commission de consolidation de la paix. Malheureusement, les synergies entre la Commission et le Conseil de sécurité sont encore loin d'être idéales. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission, le Brésil est fermement convaincu que les États Membres doivent redoubler d'efforts pour améliorer la coordination, la cohérence et la coopération entre ces deux organes. La Commission peut jouer un rôle consultatif dans différents domaines, notamment la diplomatie préventive. Elle peut apporter des perspectives interrégionales et contribuer au dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales. Elle peut également collaborer avec le Conseil de sécurité pour mobiliser les ressources et l'attention dont ont besoin les pays qui risquent de retomber dans un conflit.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait renforcer les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Leurs points de vue doivent être pris en compte dans l'examen des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales ainsi que dans la réduction de leurs effectifs. Le Conseil de sécurité doit continuer de s'efforcer à organiser régulièrement et en temps voulu des consultations de fond plus efficaces avec ces pays.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité devrait donner la priorité à la tenue de séances publiques. Dans la mesure du possible, les séances du Conseil devraient être publiques. Les réunions à huis clos et les consultations devraient être considérées comme des exceptions.

Cinquièmement, l'ensemble des Membres devrait avoir un meilleur accès aux organes subsidiaires. L'accès des États Membres concernés aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité devrait également être garanti, le cas échéant. L'Article 31 de la Charte des Nations Unies dispose clairement que tout Membre de l'ONU qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut participer à la discussion de toute question chaque fois que le Conseil estime que les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés. Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer cette disposition aux organes subsidiaires.

Sixièmement, le processus de prise de décision au sein du Conseil de sécurité devrait être amélioré, notamment par une meilleure répartition de la fonction de rédacteur. Une répartition équitable et adéquate des fonctions de rédacteur et de co-rédacteur entre les membres permanents et les membres élus contribuera à accroître la transparence et la responsabilité du Conseil. Les présidents des organes subsidiaires devraient être invités à être co-rédacteurs sur les questions ayant trait à

leurs activités. Une meilleure répartition de ces fonctions garantira que les membres élus ont la possibilité d'apporter une contribution de fond aux activités du Conseil.

Le Brésil considère que, prises ensemble, ces mesures, qui ne sont pas exhaustives, contribueraient à renforcer l'efficacité des décisions du Conseil. Un Conseil plus ouvert et plus transparent permettrait sans doute d'améliorer l'efficacité des décisions prises, car sa légitimité en serait renforcée. Par contraste, un organe opaque tend à être moins efficace étant donné que, dans certains cas, ses décisions ne sont pas pleinement comprises par l'ensemble des Membres et peuvent ne pas tenir compte de leurs besoins et attentes concrets.

Enfin, nous soulignons que l'amélioration des méthodes de travail ne peut se substituer à une réforme structurelle du Conseil de sécurité, avec la création de nouveaux sièges permanents et non permanents. Comme nous l'avons déclaré à diverses reprises, l'efficacité du Conseil va au-delà de la procédure : elle concerne également sa structure et sa composition. Une réforme structurelle conduirait à une vaste révision des méthodes de travail du Conseil, avec des résultats positifs dans les domaines de la transparence, de la responsabilité et de la représentativité, ce qui permettrait de rendre cet organe plus efficace et plus légitime. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous encourageons tous les États Membres à redoubler d'efforts pour réformer le Conseil de sécurité, en le mettant au diapason de notre réalité contemporaine.

Annexe 18

Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Le Canada voudrait remercier l'Estonie d'avoir organisé ce débat public initial, d'une part, et Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir dirigé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'autre part. Leur dévouement à ce dossier est manifeste, et nous saluons leur engagement.

Le Conseil est depuis 75 ans un pilier de l'ordre mondial. Il y a deux mois, nous n'aurions pas imaginé le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Et il nous est difficile de prédire ce que sera au juste le monde dans deux semaines, dans deux mois et même dans deux ans. Il est devenu évident cependant que le monde a besoin d'un Conseil qui soit doté des moyens nécessaires pour répondre à une crise mondiale et qui se soit fixé un but clair à cette fin.

Même si le Conseil est une institution autonome ayant ses propres règles de procédures et de préséance, ce sont les membres qui en sont le cœur battant. Aujourd'hui, je tiens à remercier les membres élus du Conseil, notamment des efforts qu'ils ont déployés pour s'adapter à la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses aspects multiples. Leurs réalisations sont la preuve que le Conseil peut effectivement évoluer. Ils ont montré que le Conseil ne peut plus s'appuyer sur les anciennes méthodes de travail.

Depuis de nombreuses années, l'évolution du Conseil retient l'attention des membres élus. Des initiatives récentes, telles que la séance de réflexion innovante organisée par Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Koweït, qui a eu lieu à Kingstown en janvier, portent aujourd'hui leurs fruits.

Le Canada est d'avis que la charge de travail du Conseil devrait être partagée entre tous les membres. Pour y arriver, il faut tirer parti des idées et de l'énergie que les membres élus apportent au Conseil.

Nous continuons de soutenir les efforts visant à accroître la consultation, la transparence et le partage des responsabilités en ce qui concerne la distribution des sièges des organes subsidiaires du Conseil. Dans un premier temps, les membres élus devraient assumer de nouvelles fonctions de rédaction pour permettre au Conseil de s'éloigner des processus qui limitent l'échange d'idées et la participation. Le système actuel réduit les possibilités s'offrant au Conseil dans un contexte où les approches nouvelles et créatives sont essentielles.

Les membres élus comprennent les défis que pose l'évaluation du travail du Conseil depuis le point de vue d'un observateur. Tout comme le Canada, ils font partie des défenseurs les plus déterminés de la transparence du Conseil. Depuis l'arrivée des mesures d'éloignement sanitaire, le manque de transparence s'est accentué. Nous n'applaudissons pas moins les efforts déployés par l'Estonie pendant sa présidence ce mois-ci, et par la République dominicaine au préalable, pour mettre la technologie au service de l'efficacité, de l'efficience et de l'inclusion. Manifestement, il reste encore du travail à faire. Par exemple, les débats publics devraient offrir à tous les États Membres qui le souhaitent la possibilité de participer pleinement et activement dans la langue officielle de l'ONU de leur choix.

La pandémie a des répercussions économiques importantes et aura des effets durables sur la paix et la sécurité. Par conséquent, le Conseil de sécurité devra se concentrer davantage sur la prévention des conflits et la sécurité économique.

S’il est élu membre du Conseil, le Canada continuera d’insister sur les dimensions économiques de la paix et de la sécurité internationales, tout en s’assurant que les voix des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables seront entendues. Cette démarche sera d’autant plus importante après la pandémie de COVID-19.

Nous pensons aussi que le Conseil peut en faire davantage pour institutionnaliser les liens avec la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons la pratique des dialogues interactifs informels entre la Commission et le Conseil qui portent sur les pays et les régions où ces deux organes jouent un rôle important, comme au Sahel. En outre, le Conseil pourrait envisager d’inviter le Président de la Commission ou les présidents des formations pays de la Commission à se joindre aux missions du Conseil dans les pays où les deux organes sont présents.

Dernièrement, la Commission a renforcé son rôle consultatif auprès du Conseil en présentant par écrit, avant les débats publics et le renouvellement des mandats des missions, des avis sur des questions thématiques, régionales et nationales, dont les jeunes et la paix et la sécurité ainsi que les enjeux en République centrafricaine, en Afrique de l’Ouest et au Sahel. Nous espérons que cette démarche deviendra une pratique courante et nous sommes d’avis que le Conseil devrait examiner la possibilité que la Commission soit saisie en permanence de la situation dans les pays en transition après une mission onusienne. On pourrait ainsi accorder l’attention nécessaire aux mesures visant à remédier aux causes profondes des conflits, dont l’insécurité économique, et des menaces à long terme pour la paix, afin de prévenir la reprise de la violence et la nécessité de mobiliser à nouveau des soldats de la paix.

Le Conseil doit mieux tirer parti de son rôle dans l’ensemble du système des Nations Unies. Le rapport annuel à l’Assemblée générale devrait porter sur des questions de fond, être informatif, arriver à point nommé et contribuer à renforcer les liens entre les organes concernés.

En tant que pays assurant la présidence du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Canada saisirait avec plaisir les occasions d’améliorer l’efficacité des deux organes grâce à des échanges fructueux d’informations. Cette année, le Canada a travaillé efficacement avec toutes les délégations afin d’établir une approche novatrice et de remanier le rapport annuel du Comité pour prendre en compte l’initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général.

L’imposition de restrictions quant au recours ou à la menace de recours au veto doit être un autre élément essentiel de l’évolution du Conseil de sécurité. Le Canada demande à tous ceux qui ne l’ont pas encore fait d’adhérer à l’initiative franco-mexicaine et au Code de conduite relatif à l’action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l’humanité et les crimes de guerre mis de l’avant par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence.

À cet égard, le Canada travaille avec ses partenaires afin de faciliter l’évolution vers un Conseil plus inclusif et plus démocratique – vers un Conseil élargi, afin de réparer les injustices historiques dont ont été victimes les membres, et dont la composition remédie à la sous-représentation de certaines régions, et ce sans aggraver le déséquilibre des privilèges, car notre objectif stratégique demeure l’élimination du veto.

Le Canada est également d’avis qu’outre les mesures progressives recommandées dans la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, il reste encore beaucoup à faire pour que cette instance tienne compte des sexospécificités. La participation réelle des femmes sera de plus en plus essentielle à mesure que la pandémie actuelle exacerbera les inégalités dans le monde. Après l’adoption de nouvelles méthodes de travail, il faudra faire plus pour assurer la présence d’intervenantes représentant la

société civile aux réunions du Conseil. La participation des femmes ne doit pas se limiter aux exposés informels et aux activités parallèles.

Enfin, Monsieur le Président, nous vous exprimons une fois de plus notre reconnaissance pour le leadership dont vous avez fait preuve en organisant ce débat public et nous vous remercions d'avoir recueilli et diffusé les commentaires des États Membres. Le Canada se réjouit à l'idée de participer à d'autres réunions de ce genre dans l'avenir et de contribuer à faire progresser les travaux du Groupe de travail informel en tant que membre du Conseil en 2021 et 2022 s'il a la chance d'être élu.

Annexe 19

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions le Président du Conseil et la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous sommes reconnaissants de la convocation du présent débat, que nous considérons comme un cadre fondamental pour permettre aux États Membres de donner leur avis sur les mesures à prendre en vue d'appuyer et d'améliorer les travaux du Conseil de sécurité, tant en termes de transparence que d'efficacité, dans le contexte de la situation inédite que nous traversons actuellement.

Depuis le milieu du mois de mars, nous constatons que le Conseil a adapté ses méthodes de travail aux mesures mises en place en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons les efforts consentis par la Chine et la République dominicaine, qui ont assuré la présidence en mars et avril, respectivement, ainsi que par votre pays, Monsieur le Président, qui leur a succédé en mai, pour prendre en compte nos préoccupations concernant l'application des normes méthodologiques en vigueur avant la pandémie. Cela a permis de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à ce que le Conseil se réunisse aussi souvent que possible de manière transparente et participative.

Le Chili suit ce processus avec une grande attention, et il appuie de ce fait les initiatives proposées par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont il est membre, dans des lettres adressées à la présidence demandant qu'il soit recouru à tous les moyens possibles pour maintenir les normes de transparence. Nous appuyons également la lettre distribuée par la Suisse en sa qualité de Présidente du Groupe, dans laquelle elle demandait que du fait de son importance thématique, la réunion organisée par le Conseil de sécurité en avril durant laquelle le Secrétaire général a présenté un exposé sur l'incidence de la COVID-19 soit diffusée publiquement, même si cela n'a finalement pas été le cas.

Nous mettons l'accent sur la transparence pour aider le Conseil à légitimer ses travaux, et celle-ci est essentielle pour répondre aux demandes d'interventions multilatérales face aux menaces nouvelles et aux situations inédites qui se présentent. Dans ce contexte, nous voudrions faire quatre observations.

Le Chili, en tant que membre du Groupe ACT, continuera à plaider pour la promotion de la transparence dans les processus de décision du Conseil de sécurité, ainsi que pour le principe de responsabilité. Nous pensons que les réalisations et les progrès en matière de réforme du Conseil doivent plus que jamais se traduire par l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter la prise de décisions, en particulier en cas de crise ou de pandémie mondiale interdisant les réunions en présentiel et modifiant le fonctionnement et les méthodes de travail traditionnels.

En ce qui concerne les débats publics, la possibilité de transmettre les déclarations à la présidence du Conseil pour qu'elles soient publiées en tant que document du Conseil représente un pas en avant, mais nous pensons également qu'il a déjà été démontré que nous avions la capacité technologique de permettre aux délégations qui veulent intervenir directement d'être entendues, et nous encourageons les membres du Conseil à continuer à explorer cette option.

Nous prenons acte du fait qu'à l'occasion du débat public sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2020/346), organisé en avril, des représentants de la société civile ont été invités à partager leurs expériences avec le Conseil, ce qui, nous l'espérons,

constituera un précédent pour les futurs débats de ce type pendant la période où les réunions en face à face sont limitées en raison de la COVID-19.

Nous sommes convaincus que les membres du Conseil parviendront à adopter une résolution sur la COVID-19 et son impact sur tous les domaines sensibles de la paix et de la sécurité internationales. Un document de consensus du Conseil montrerait qu'il y a bien une volonté multilatérale de s'attaquer à ce défi, et nous soulignons qu'un tel processus, ajouté à l'importance de la transparence dans la prise de décisions du Conseil sur les grandes questions, serait un des moyens les plus concrets de renforcer et de revitaliser l'ONU.

Pour le Chili, la défense et le renforcement du multilatéralisme continueront d'être une priorité, une priorité pour laquelle la réforme du Conseil est fondamentale afin de donner toute leur légitimité non seulement aux décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi à la capacité de l'ONU d'être présente rapidement sur place pour protéger de manière efficace ceux qui ont le plus besoin de nous dans les moments les plus difficiles.

Annexe 20

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées

Je tiens à remercier la présidence estonienne du Conseil et l'Ambassadrice de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également les intervenants pour leurs observations. La présente déclaration est faite au nom du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées, qui est composé de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Chili, du Costa Rica, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse.

Garantir la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité passe par le renforcement de procédures équitables et claires et le respect des règles dans les organes subsidiaires de l'ONU tels que les comités des sanctions.

En décembre 2019, nous avons fêté le dixième anniversaire du Bureau du Médiateur du Comité du Conseil créé par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Bureau du Médiateur offre d'importantes garanties de procédure régulière pour ce qui est de l'inscription sur la liste de ce régime de sanctions et de la radiation de celle-ci.

À l'occasion de l'événement organisé le 17 décembre pour célébrer cet anniversaire, les différents exposés présentés ont démontré et reconnu les réalisations du Bureau depuis sa création. Le mécanisme a une incidence réelle sur les droits des individus. Le rôle du Médiateur a également été reconnu par différents tribunaux régionaux et nationaux.

Le Bureau du Médiateur doit être en mesure de s'acquitter de son mandat de manière indépendante, efficace et opportune, comme le stipule la résolution 2368 (2017). Les membres du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées demeurent préoccupés par le fait que cette indépendance est compromise par le statut contractuel et les dispositions institutionnelles actuels du Bureau du Médiateur au sein du Secrétariat. Nous demandons instamment au Secrétaire général de renforcer la capacité du Bureau du Médiateur et de prendre les dispositions voulues pour qu'il puisse continuer à s'acquitter de son mandat en toute indépendance et efficacité. Le Bureau doit également se voir allouer les ressources et l'appui dont il a besoin.

Le Bureau du Médiateur a pour mandat d'examiner uniquement les dossiers relatifs à la liste des sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida. Or, il existe 13 autres comités des sanctions, pour lesquels aucun examen indépendant et efficace des sanctions n'est prévu. Des problèmes de respect de la procédure se posent donc en ce qui concerne les autres régimes de sanctions du Conseil de sécurité. Des interrogations sont de plus en plus souvent soulevées devant les cours et tribunaux au sujet des régimes de sanctions pour lesquels le mécanisme du Médiateur n'existe pas, et le manque de garanties d'une procédure régulière offert par ces derniers a été souligné.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil à répondre à ces préoccupations en créant pour les autres régimes de sanctions un mécanisme de protection équivalant à celui du Médiateur. Pour encourager la réflexion, la Belgique et la Suisse ont organisé une retraite en novembre 2019 afin de discuter des moyens éventuels d'améliorer les garanties de procédure régulière dans tous les régimes de sanctions. La note rédigée à cette occasion, intitulée « Due process in UN targeted sanctions : old challenges, new approaches », a récemment été publiée sur le site Web de l'Université des Nations Unies.

La note de cadrage préparée pour la réunion d'aujourd'hui (S/2020/374, annexe) décrit les scénarios de fonctionnement du Conseil à la fois en temps normal et dans des circonstances extraordinaires. Nous tenons à rappeler que les sanctions sont toujours extraordinaires pour les personnes visées et qu'elles affectent profondément leur vie. Une des manières pour le Conseil de faire preuve d'agilité serait de créer des mécanismes d'examen indépendants, efficaces et sur mesure pour tous les régimes de sanctions.

En outre, dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité doit veiller à la continuité des activités de ses organes subsidiaires. Les comités des sanctions doivent s'acquitter de leur mandat en temps voulu et de manière efficace.

Nous avons tous intérêt à ce que le Conseil de sécurité impose des sanctions ciblées pour contrer les violations du droit international et la prolifération, freiner le terrorisme, endiguer l'afflux des armes dans les zones de guerre, lutter contre les violations des droits de l'homme et faire barrage à ceux qui veulent saboter les processus de paix.

Nous devons renforcer la légitimité, et donc l'efficacité, de ce type d'action du Conseil grâce à des garanties de procédure régulière suffisantes pour les personnes visées par les sanctions. Le Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées invite donc instamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à poursuivre leurs efforts pour garantir une procédure régulière et le respect des droits de la personne, tant dans le processus menant à l'imposition des sanctions que dans les mesures d'application ultérieures.

Annexe 21

Déclaration de M. Rodrigo A. Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Costa Rica souscrit à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Suisse, l'Ambassadeur Jürg Lauber, au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent du Chili, l'Ambassadeur Milenko Skoknic Tapia, au nom du Groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées.

À titre national, je félicite l'Estonie d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous nous félicitons de la convocation de ce débat et des contributions de l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et de Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Lors de l'examen des méthodes de travail du Conseil de sécurité, il est important de reconnaître les progrès réalisés depuis la première note 507 (S/2006/507). Le Japon a fait de grands progrès en 2016 et 2017, pendant sa présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, en mettant à jour la note et en élaborant le *Manuel des méthodes de travail*. Plus récemment, en 2019, le Conseil de sécurité a adopté huit des neuf notes présidentielles proposées pendant le mandat du Koweït à la présidence du Groupe de travail.

La Chine et la République dominicaine méritent également notre reconnaissance pour avoir adopté des méthodes de travail souples pendant la nouvelle crise actuelle de coronavirus, qui ont permis au Conseil de sécurité de poursuivre ses travaux avec un minimum de perturbations. Toutefois, le Costa Rica regrette que des divisions internes persistent et qu'il n'ait pas été possible d'adopter une résolution sur un cessez-le-feu mondial, conformément à l'appel du Secrétaire général, ou une résolution reconnaissant la maladie du coronavirus comme une menace à la paix et la sécurité internationales.

S'agissant de garantir la transparence, l'efficience et l'efficacité du Conseil de sécurité, je voudrais souligner deux questions abordées dans les notes adoptées sous la présidence koweïtienne du Groupe de travail.

Premièrement, le rapport annuel du Conseil de sécurité doit être soumis à l'Assemblée générale en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies. La note sur ce sujet comprend des éléments utiles, tels que le respect des délais par le Conseil afin que le rapport soit dûment établi et soumis à l'Assemblée générale en temps voulu, et que le cycle d'une année civile soit instauré – ce qui n'a toutefois pas été le cas en 2019. En l'absence d'indication claire quant aux délais applicables à la discussion interne et à la présentation du rapport pour cette période, le Costa Rica espère que celui-ci sera effectivement dûment présenté aux membres avant le 21 juin. Les aspects du contenu en corrélation étroite avec la transparence et l'obligation de rendre des comptes n'ont pas non plus été abordés comme le souhaitent les États Membres.

L'obligation de rendre des comptes va bien au-delà de la simple présentation de rapports insipides qui énumèrent, sans les analyser ni les expliquer, les activités relatives aux principaux événements ayant affecté la paix et la sécurité internationales au cours de la période considérée. L'obligation de rendre compte signifie rendre compte de manière objective et transparente des réalisations, des défis, des leçons

apprises et de la voie à suivre. C'est ce qu'attendent les États Membres, comme l'indiquent les résolutions de l'Assemblée générale sur les rapports du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

À cet égard, le Costa Rica demande au Conseil de sécurité de donner suite aux observations faites par les États lors de la présentation du rapport. Bien que des mesures aient été prises à cet égard sous la présidence de Sam Kutesa à l'Assemblée générale, le 4 décembre 2014, aucune réponse n'a été à ce jour reçue du Conseil de sécurité. Il doit s'agir d'une relation à double sens. Par respect élémentaire pour l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité devrait suspendre ses séances aussi longtemps qu'il faut à l'Assemblée générale pour examiner son rapport, et les représentants devraient assister aux réunions de l'Assemblée générale lorsque cela est fait.

Le deuxième thème, auquel de grands changements ont également été apportés, mais qui peut encore être amélioré, est celui des rédacteurs. Le Costa Rica demande instamment que des efforts supplémentaires soient faits pour mettre en œuvre des pratiques informelles afin de faciliter une plus grande participation de tous les membres, permanents et non permanents, à cet important travail du Conseil de sécurité. La liste actuelle des rédacteurs reflète le fait que la plupart des sujets sont encore attribués aux membres permanents.

Pour que le Conseil soit réellement inclusif, ses membres doivent avoir la même latitude pour initier et présider la rédaction de résolutions, de déclarations présidentielles et de déclarations à la presse, et cette pratique doit être intégrée dans les méthodes de travail du Conseil. De telles pratiques sont exactement ce qu'il faut pour rendre le Conseil plus souple, car elles permettront de prendre des initiatives garantissant que le Conseil agit en temps utile pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La possibilité pour un ou plusieurs membres d'intervenir dès le début dans la négociation et la rédaction d'un texte, comme l'a proposé le Koweït lors de sa présidence du Groupe de travail informel, améliorerait non seulement la participation mais aussi l'efficacité et l'efficience des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il est important que les pays ayant des connaissances et une expérience dans un domaine particulier, ou qui président un organe subsidiaire, puissent apporter leur contribution. La co-rédaction, les consultations et le partage d'informations amélioreraient la prise de décisions et permettraient d'avoir un Conseil de sécurité démocratique.

À cet égard, je voudrais rappeler la note de la Présidente du Conseil de sécurité du 14 avril 2014 (S/2014/268) et la nécessité de mettre en œuvre ses dispositions, et souligner la nécessité de prendre des mesures pour que ces consultations soient ouvertes à tous les États Membres, notamment ceux qui sont au premier chef intéressés, comme le prévoit cette note.

En fin de compte, le Conseil de sécurité doit être infatigable, cohérent et persévérant dans son application de nouvelles pratiques qui améliorent la transparence et l'inclusion – c'est l'objet des deux questions abordées. Ces pratiques devraient améliorer son interaction et son dialogue avec les États non membres du Conseil et avec l'Assemblée générale, puisque, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité, lorsqu'il agit – et lorsqu'il ne le fait pas – représente l'ensemble des membres. Le Conseil, tel qu'établi dans la dernière mise à jour de la note 507 en 2017 (S/2017/507), devrait intensifier ses efforts pour sensibiliser les États Membres et les autres organisations aux décisions des organes subsidiaires du Conseil et aux autres informations pertinentes qu'ils fournissent.

Annexe 22

Déclaration de M[me] Ana Silvia Rodríguez Abascal, Représentante permanente adjointe de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pandémie de maladie à coronavirus a mis à l'épreuve la capacité de l'Organisation des Nations Unies à maintenir sa capacité opérationnelle à poursuivre son travail et à prendre des décisions concernant la maladie.

Nous reconnaissons les nombreux efforts déployés pour maintenir les activités du Conseil de sécurité, la transparence et la participation des États Membres par le recours à des méthodes de travail temporaires, extraordinaires et provisoires. Toutefois, ces méthodes ne sont pas suffisantes, car elles ne permettent pas la participation d'un État non membre du Conseil de sécurité à une visioconférence à huis clos lorsqu'un sujet le concernant spécifiquement est en cours de discussion, comme le prévoit l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Les États Membres ne sont pas non plus en mesure de participer pleinement aux visioconférences publiques comme ils le feraient à des débats publics. À cet égard, nous soulignons que ces méthodes se limitent à répondre aux circonstances exceptionnelles actuelles et qu'elles ne sauraient en aucun cas devenir une pratique courante de futurs scénarios.

Nous réaffirmons notre appui à une réforme intégrale du Conseil de sécurité, y compris de ses méthodes de travail, afin d'en faire un organe transparent, démocratique et représentatif, conformément à l'évolution de l'ONU et des relations internationales.

L'élargissement du Conseil de sécurité doit concerner les catégories de membres tant permanents que non permanents, de sorte de rectifier la représentation insuffisante des pays en développement. Il doit une prévoir une augmentation du nombre de nouveaux membres permanents avec au moins deux pays d'Afrique, deux pays en développement d'Asie et deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Sa composition doit s'établir à un minimum de 26 membres.

Des formules efficaces sont nécessaires pour éliminer les pratiques d'exclusion et assurer une participation et une démocratisation véritables des travaux et prises de décision du Conseil, notamment l'élimination du veto. Toutefois, tant que le veto n'est pas supprimé, les nouveaux sièges dans la catégorie des membres permanents doivent avoir les mêmes prérogatives et droits que les membres actuels, y compris le droit de veto.

En tout état de cause, un État directement impliqué ou particulièrement concerné doit toujours être autorisé à participer aux délibérations et à la prise de décision sur les questions qui le concernent directement, comme le prévoit l'Article 31 de la Charte des Nations Unies.

Conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, les Membres de l'ONU reconnaissent qu'en s'acquittant de ses devoirs, le Conseil de sécurité agit en leur nom, et que, par conséquent, l'action du Conseil est une responsabilité collective de tous les États Membres. Une plus grande transparence dans les travaux du Conseil nous aiderait ainsi à assumer cette responsabilité collective. Nous plaidons, entre autres, pour la transparence des consultations ; l'adoption du règlement intérieur du Conseil, qui est toujours provisoire à ce jour ; la publication des procès-verbaux des consultations, lesquelles doivent être l'exception et non la règle ; et un rapport annuel complet et analytique.

Certes, nous prenons acte de l'augmentation, ces dernières années, du nombre de séances publiques, notamment les débats publics et séances récapitulatives,

ainsi que du processus sans précédent de consultation et d'échanges avec les États Membres pour la sélection et la nomination du Secrétaire général, mais le Conseil de sécurité a toujours tendance à travailler principalement à huis clos, à prendre des décisions sans tenir compte des préoccupations des États Membres et à imposer des décisions sur les projets de résolution alors que leur contenu suscite encore des divergences considérables.

De même, nous regrettons que le Conseil soumette à l'Assemblée générale des rapports annuels qui se bornent à être des comptes rendus descriptifs des séances, activités et décisions du Conseil, au lieu de comporter une analyse explicative complète des travaux du Conseil afin d'évaluer les causes et les implications de ses décisions.

En plus de réformer ses méthodes de travail, le Conseil de sécurité doit adapter ses fonctions au mandat qui lui a été confié en vertu de la Charte des Nations Unies. Il doit cesser d'interférer dans des questions qui ne relèvent pas de sa compétence, en particulier celles qui concernent le mandat de l'Assemblée générale. Spécifiquement, conformément au mandat que lui confère la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit axer son attention sur le règlement des problèmes les plus urgents qui menacent la paix et la sécurité internationales. D'après les dispositions consacrées, le Chapitre VII ne doit être invoqué qu'en dernier recours.

Nous rejetons la manipulation sélective, par le Conseil, de ses méthodes et pratiques en fonction de desseins politiques et à des fins de domination, en particulier les tentatives d'inscrire de nouvelles questions à son ordre du jour, ainsi que la politisation de l'examen d'autres situations qui lui sont soumises.

Nous sommes favorables au processus de négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale, lequel doit rester transparent et ouvert à tous. Ce n'est que par le débat, dans le respect des calendriers et cadres établis, que nous pourrons définir la voie à suivre, avec le consensus de tous les États Membres.

Nous réaffirmons la nécessité d'un Conseil de sécurité réformé, démocratique, transparent et efficace, qui représente les intérêts de tous les États Membres de l'Organisation, afin de préserver le multilatéralisme, ainsi que la crédibilité et la légitimité des Nations Unies sur le long terme.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

Chypre entend axer ses commentaires sur les méthodes de travail du Conseil dans trois domaines : la manière dont il collabore avec les États Membres dont les situations sont inscrites à son ordre du jour ; la manière dont il dialogue avec les États Membres dans lesquels il a déployé des opérations de maintien de la paix ; et la manière dont il agit au regard des processus et accords de paix négociés sous l'égide de l'ONU.

En règle générale, le Conseil doit dialoguer avec les États Membres inscrits à son ordre du jour, afin de ne pas prendre de décisions pour eux sans eux. Sachant que ses décisions affectent profondément les pays sur lesquels elles portent, et sans préjudice du fait que le Conseil les prend seul, elles doivent être prises après avoir tenu compte de toutes les informations pertinentes dont dispose le Conseil, notamment du point de vue de l'État concerné. Nous suggérons que, lorsqu'il discute d'une situation en consultations à huis clos, le Conseil invite l'État concerné à présenter son point de vue, puis à quitter la salle avant qu'il ne commence ses délibérations. Il faut également qu'il y ait un dialogue régulier entre les États Membres inscrits à l'ordre du jour du Conseil et la présidence du Conseil, laquelle doit fournir aux États concernés des informations sur les travaux du Conseil qui les touchent directement. De notre point de vue, les États concernés ne devraient pas avoir à compter sur la bonne volonté des membres du Conseil, ou du pays chargé du dossier, pour obtenir ces informations.

Des échanges et une transparence accrus sont d'autant plus justifiés dans les cas où le Conseil a déployé une opération de maintien de la paix dans un État Membre, non seulement parce qu'une bonne coopération entre le gouvernement hôte et l'opération est cruciale pour la réussite de cette dernière, mais aussi parce que le consentement et la coopération du pays hôte sont au cœur du maintien de la paix depuis sa création. Toutes les suggestions énoncées dans le paragraphe précédent s'appliquent aux opérations de maintien de la paix, mais le dialogue pourrait également être renforcé au sein des organes plus techniques, compte tenu de la nature opérationnelle des questions dont ils sont saisis. Citons par exemple les séances avec les pays fournisseurs de contingents, dont nous ne comprenons pas vraiment pourquoi les pays hôtes ne pourraient y participer, au moins en partie. Enfin, lorsqu'il examine les opérations de maintien de la paix, le Conseil doit prendre ses décisions en fonction de la situation sur le terrain et de ce qui est propice à la sécurité et à la stabilité, et non sur la base de motivations politiques.

Organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit être tenu informé des processus et accords de paix négociés par l'ONU, afin de pouvoir entériner ces accords et jouer un rôle responsable dans leur mise en œuvre. Cela nécessite d'améliorer la synergie entre le Conseil et le Secrétaire général. Cela exige également une pratique plus cohérente de la part du Conseil s'agissant de définir des critères clairs pour qu'il approuve un accord de paix, notamment au regard de la compatibilité avec la Charte et avec l'acquis, les normes et les principes de l'ONU, ainsi que de la satisfaction de critères tels que les dispositions relatives à l'administration de la justice, en particulier lorsque des crimes internationaux graves ont été commis. Un lien plus étroit et plus organique entre les travaux du Conseil et les processus et accords de paix permettrait également au Conseil de mieux s'acquitter de ses responsabilités par des mesures spécifiques qu'il pourrait prendre en appui à un accord de paix entériné par lui, notamment des outils de maintien et de consolidation de la paix. Le Conseil doit trouver un moyen de préserver et d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées lorsque d'autres organes de l'ONU jouent un rôle ou sont impliqués dans le rétablissement de la paix.

Annexe 24

Déclaration de M. Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: espagnol]

Je tiens tout d'abord , Monsieur le Président, à vous féliciter pour la manière dont vous avez dirigé les travaux du Conseil de sécurité au cours des 15 premiers jours de votre présidence.

Je voudrais remercier l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour son exposé, et saluer également le rôle de premier plan qu'elle joue s'agissant de cette question. Je remercie en outre Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, et Edward C. Luck, de l'Université Columbia, de leurs présentations.

Aujourd'hui, je voudrais tout d'abord évoquer les méthodes de travail du Conseil dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), avant de passer aux méthodes de travail du Conseil en général.

En premier lieu, l'Équateur tient à saluer les efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité pour poursuivre leurs travaux dans des circonstances aussi exceptionnelles que la pandémie de COVID-19. Je voudrais tout particulièrement réitérer nos remerciements à la délégation estonienne ainsi qu'aux délégations dominicaine et chinoise, qui ont présidé le Conseil, respectivement en avril et en mars.

Tout en me félicitant de la possibilité qui m'est offerte de présenter cette déclaration écrite, je voudrais souligner qu'idéalement, les délégations intéressées devraient pouvoir participer directement aux débats du Conseil, comme le prévoit l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. La séance organisée selon la formule Arria en commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le territoire européen est un bon exemple du recours à la technologie.

Toutefois, tant que les contraintes techniques persistent et que la pratique des interventions écrites se poursuit, je pense qu'il faudrait que celles-ci soient sollicitées et distribuées à l'avance pour permettre aux membres permanents et non permanents d'en savoir plus sur les critères, les priorités et les recommandations des autres délégations. Les présentations des intervenants pourraient également être distribuées à l'avance afin que nous puissions y réagir. D'autre part, j'estime que la diffusion des éléments destinés à la presse est une bonne pratique qui doit se poursuivre. Ils devraient toujours être distribués par écrit.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière à la fois les forces et les faiblesses des méthodes de travail de tous les organes du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. Cette expérience nous a obligés à revitaliser nos méthodes de travail pour renforcer la résilience des travaux du Conseil et surtout, pour en assurer la continuité dans n'importe quel contexte, même le plus difficile.

Ceci m'amène à la deuxième partie de mon intervention, qui porte sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité en général.

Le thème de ce débat concerne sans doute l'une des questions les plus cruciales qui touchent l'Organisation. Des méthodes de travail efficaces favorisent non seulement la vitalité du Conseil de sécurité, mais aussi celle de l'ensemble de l'ONU. C'est pourquoi, en envisageant la modernisation des méthodes de travail, il convient de tenir compte non seulement des questions de procédure et des communications internes entre les membres du Conseil et entre le Conseil et ses organes subsidiaires, mais aussi entre le Conseil et les autres organes du système,

ainsi qu'entre ses membres permanents et non permanents et les autres États Membres de l'Organisation.

Lors du débat tenu le 25 novembre 2019 par l'Assemblée générale (voir A/74/PV.34) sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et les autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, j'ai évoqué la nécessité de mettre un terme à la pratique de la double porte au Conseil, qui sépare non seulement les membres du Conseil du reste des délégations, mais aussi les membres permanents des membres non permanents. Même si l'Équateur continuera à soulever cette question dans le cadre du processus de réforme du Conseil de sécurité, qui n'est pas le sujet du débat d'aujourd'hui, il s'agit d'un problème qui peut être réglé en améliorant les méthodes de travail, sans qu'il soit nécessaire d'amender les dispositions de la Charte.

La revitalisation des méthodes de travail du Conseil donnera lieu à un organe capable de s'acquitter, sans exception, de ses obligations en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons la mise en œuvre intégrale et effective de la note du Président parue sous la cote S/2017/507 et de toutes les dispositions en vigueur en la matière.

À cette fin, il faut accroître la transparence dans le cadre du processus d'élaboration et de négociation des résolutions. Il faut être plus objectif dans l'élaboration des textes afin qu'ils puissent englober les vues des 15 membres du Conseil et idéalement, de l'ensemble des Membres.

Les discussions et les réunions doivent être étayées solidement par des informations concrètes, notamment des statistiques qui ont été vérifiées, des projections et les solutions qui ont été proposées – non seulement des informations générales qui figurent dans les notes de cadrage, qui sont certainement très utiles, mais aussi des informations complètes qui permettent d'obtenir des résultats opérationnels et d'éviter des situations où les discussions se limitent à des débats purement philosophiques.

Ma délégation salue les progrès réalisés en matière de transparence au sein du Conseil de sécurité, mais souligne qu'il reste beaucoup à faire. Tout en reconnaissant que certaines questions comportent des aspects sensibles qui peuvent exiger de la discrétion et de la prudence, nous pensons que cela ne doit jamais servir de prétexte pour institutionnaliser la diplomatie secrète. Il faut qu'il y ait des documents explicatifs pour toutes les questions examinées, car ils permettent également de donner une pleine légitimité aux décisions qui sont prises.

Nous saluons et apprécions les exposés présentés par chaque présidence du Conseil au début et à la fin du mois, une pratique dont nous encourageons la poursuite. Je saisis également cette occasion pour remercier tout particulièrement la République dominicaine et Saint-Vincent-et-les Grenadines pour leurs efforts visant à aider les pays qui constituent le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à mieux suivre les travaux du Conseil.

Assurer plus de transparence, d'efficacité et d'efficience au sein du Conseil de sécurité est notre responsabilité commune, et pas seulement celle de ses membres. C'est pourquoi, en janvier, l'Équateur a adhéré à l'initiative franco-mexicaine, qui vise à promouvoir la suspension du recours au veto en cas d'atrocités massives. En outre, en novembre 2018, nous avons signé le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence concernant l'action du Conseil de sécurité en cas de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Pour terminer, s'il est vrai que le Conseil de sécurité agit au nom des États Membres de l'ONU en vertu de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, cette représentation signifie également qu'il a l'obligation d'assurer une action rapide et efficace de l'Organisation, comme le prévoit ce même article, une obligation dont il doit s'acquitter sans aucune exception.

Annexe 25

Déclaration de la Mission permanente de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Pour commencer, je tiens à féliciter l’Estonie pour la sagesse avec laquelle elle préside le Conseil de sécurité en ce mois de mai 2020, ainsi que pour l’initiative qu’elle a prise d’organiser la présente séance sur cette question importante et d’y inviter l’ensemble des États Membres, dans le but d’entendre les vues et propositions des pays, ce qui est en soi un moyen pratique d’améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour sa direction du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi que Mme Karin Landgren et M. Edward Luke pour leurs précieux exposés.

Je tiens à souligner qu’il est d’autant plus important de débattre des méthodes de travail du Conseil dans les circonstances actuelles, compte tenu en particulier de l’incidence de la pandémie de maladie à coronavirus sur les activités du Conseil et des difficultés logistiques qui en ont résulté, qui ont empêché un très grand nombre d’États Membres d’être au courant des travaux du Conseil. Cette situation rend les travaux du Conseil de sécurité encore moins transparents. Nous pensons que la meilleure façon d’y remédier est de s’attacher à mettre en œuvre les points énoncés dans le document paru sous la cote S /2017/507, dans la mesure du possible et dans la limite des contraintes logistique. À cet égard, nous voudrions souligner plusieurs points qui nous paraissent essentiels pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses organes et comités subsidiaires.

Premièrement, il convient d’organiser régulièrement des séances d’information sur le programme de travail mensuel du Conseil de sécurité à l’intention de l’ensemble des États Membres et de tenir compte de leurs contributions dans le cadre de l’élaboration de ce programme. Ces séances d’information doivent donner un aperçu des réunions, activités et visites les plus importantes effectuées par le Conseil. Les présidents des organes subsidiaires et des comités devraient également présenter des exposés périodiques à l’ensemble des Membres.

Deuxièmement, il importe d’accroître la fréquence des séances publiques de toutes sortes, qu’il s’agisse du Conseil de sécurité ou de ses organes subsidiaires et comités de sanctions. N’oublions pas que le Conseil de sécurité représente l’ensemble des États Membres et travaille en leur nom et que, par conséquent, ceux-ci doivent être informés de ses séances et travaux, en règle générale, sauf en cas de demande expresse d’un État dont la sécurité nationale est concernée.

Troisièmement, il est important que les documents et les rapports présentés au Conseil de sécurité soient mis à la disposition de l’ensemble des États Membres et dans les six langues officielles de l’ONU, à moins qu’ils ne portent sur des questions liées à la sécurité nationale d’un État qui ne souhaite pas que ces informations soient rendues publiques.

Quatrièmement, les projets de résolution et les déclarations de la présidence dont est saisi le Conseil de sécurité doivent être communiqués à l’ensemble des États Membres. Ces derniers doivent être consultés afin de leur permettre de faire part aux membres du Conseil de leurs vues et propositions sur ces projets de texte.

Cinquièmement, il importe que le Conseil de sécurité mène des consultations avec les États et les organisations régionales et sous-régionales compétentes,

notamment l'Union africaine et la Ligue des États arabes, sur les conflits dont lui-même ou l'un de ses organes ou comités subsidiaires est saisi.

Sixièmement, il convient de renforcer les consultations entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément au paragraphe 91 de l'annexe à la note parue sous la cote S/2017/507.

Je souligne que les organes subsidiaires du Conseil de sécurité en général et les comités des sanctions en particulier jouent un rôle extrêmement important et délicat, car ils assurent le suivi de la mise en œuvre des régimes de sanctions et surveillent le respect des obligations. Par conséquent, il importe de procéder à un examen périodique des méthodes de travail de ces organes et comités, afin de s'assurer qu'ils restent en mesure de s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité et dans la transparence.

À cet égard, l'Égypte demande que les organes techniques et les groupes d'experts des organes et comités du Conseil de sécurité consultent les États concernés lors de l'élaboration des rapports qui les concernent. Il est important que les présidents des organes et des comités subsidiaires invitent ces États à participer à leurs séances chaque fois qu'elles portent sur la situation de ces pays, comme cela est prévu notamment aux paragraphes 101 à 110 de la note parue sous la cote S/2017/507.

Pour terminer, nous constatons que de nombreuses propositions ont été faites concernant la manière de renforcer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et comités. Toutefois, ce qui compte le plus, c'est la volonté politique de les mettre en œuvre ainsi que la conviction qu'une amélioration des méthodes du Conseil permettra d'accroître la valeur ajoutée du Conseil et de ses organes et comités subsidiaires et de renforcer sa crédibilité aux yeux de l'ensemble des Membres, et vice-versa.

Annexe 26

Déclaration de M[me] Egriselda González López, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions la présidence estonienne d'avoir inscrit le présent débat public à son programme de travail, ainsi que les intervenants de leurs exposés. El Salvador se félicite des efforts déployés pour améliorer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité et est favorable à une plus grande interaction du Conseil avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes des Nations Unies.

El Salvador estime qu'il est impératif d'assurer la transparence des travaux du Conseil de sécurité, avant tout en raison du caractère contraignant de ses résolutions, car une telle transparence contribue à légitimer son action. Les menaces qui pèsent sur la légitimité et l'efficacité des méthodes de travail du Conseil doivent faire l'objet d'un examen continu et minutieux.

Comme l'a signalé le Secrétaire général au Conseil le mois dernier, la maladie à coronavirus représente la plus grande menace mondiale à laquelle nous ayons été confrontés depuis la création de l'Organisation. Qui plus est, la pandémie pourrait avoir des conséquences désastreuses et sans précédent. Cependant, nous pensons qu'elle pourrait également nous donner la possibilité de repenser ce qui a été considéré comme allant de soi pendant des années.

À cet égard, nous souhaitons mettre en exergue l'adaptation des procédures de l'Organisation ainsi que la souplesse de ses méthodes de travail, qui doivent lui permettre de poursuivre les activités prévues et d'apporter des réponses aux grands défis communs auxquels nous sommes confrontés.

On peut faire beaucoup en adaptant les méthodes de travail du Conseil, et on peut faire encore plus en le rendant transparent. En ces temps difficiles, le défi consiste à utiliser les outils disponibles de manière créative, contribuant ainsi à une culture qui permet une meilleure prise de décisions, dans un environnement démocratique et à l'issue de consultations avec toutes les parties intéressées.

C'est pourquoi nous saluons et apprécions à leur juste valeur les efforts menés pour permettre la tenue de débats publics malgré les difficultés que nous connaissons actuellement. Nous espérons que notre participation pourra être étendue à court terme, au-delà de l'inclusion de nos déclarations comme documents officiels, et que nous pourrons disposer de l'espace et du temps nécessaires pour que nos déclarations soient entendues dans chacune des langues officielles.

El Salvador continuera à participer activement à ces débats publics, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies. Nous estimons également que cette pratique pourrait être transposée à d'autres séances du Conseil, qui se déroulent dans un environnement plus privé, grâce à la tenue de dialogues interactifs informels. Dans un tel cas, les organisations régionales qui suivent les activités du Conseil ou entretiennent des liens étroits avec lui pourraient également y participer.

Nous soulignons également les efforts consentis par les présidences mensuelles du Conseil pour accroître l'inclusion et la participation des États qui ne sont pas membres de cet organe et assurer une meilleure reddition de comptes à leur endroit, en publiant un programme de travail pour le mois de leur présidence et en organisant des séances récapitulatives mensuelles. El Salvador estime que ces efforts pourraient être renforcés par l'inclusion de présentations et de discussions analytiques et interactives.

Par ailleurs, nous demandons que chaque présidence continue à publier, en temps utile, des rapports d'activité. Ceux-ci devraient comprendre, avant tout et en plus d'un résumé factuel, une analyse de la situation incluant les menaces actuelles et futures à la paix et à la sécurité internationales.

Nous considérons que les visites sur le terrain sont très utiles, car elles donnent aux membres du Conseil une vision plus large de la situation locale, leur permettant de prendre des décisions judicieuses et de s'acquitter plus efficacement de leur mandat. Nous estimons qu'il est important d'envisager la participation d'autres acteurs concernés aux débats du Conseil, notamment les pays membres de l'Assemblée générale qui fournissent du personnel militaire, policier ou civil aux opérations de paix.

Nous reconnaissons que ces missions peuvent être très coûteuses, mais nous considérons que dans le souci de coordonner les efforts et de renforcer la dynamique au sein de l'Organisation, elles pourraient être menées sous l'égide des différents organes subsidiaires du Conseil, notamment la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social. Une meilleure coordination conférerait à ces missions une plus grande efficacité stratégique tout en réduisant les coûts globaux.

En ce qui concerne les activités directement liées à la négociation et au renouvellement des mandats des différentes missions de paix créées par le Conseil de sécurité, nous reconnaissons que la stratégie politique est un élément central de la formation des opérations de paix. Néanmoins, il nous semble extrêmement important que ces mandats soient élaborés dans un contexte plus démocratique et qu'ils prennent en compte les vues et les objectifs de toutes les parties concernées.

Nous savons tous que chaque résolution portant définition d'un mandat doit avoir une formulation solide, efficace et bénéficiant de l'appui de tous les membres du Conseil. C'est pourquoi il est extrêmement important d'actualiser les méthodes de travail afin de rapprocher les positions de toutes les parties à des conflits, en particulier celles qui sont directement impliquées sur le terrain.

El Salvador estime que le meilleur mandat est le fruit de méthodes de travail adaptées ainsi que de débats interactifs, directs et axés sur la stratégie politique et l'intérêt commun. Les membres seront en mesure de formuler d'autres propositions pratiques s'ils prennent en compte les vues de toutes les parties concernées.

En vertu des obligations consacrées par la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 3 de l'Article 24, le Conseil de sécurité est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée générale. Nous rappelons également que, conformément à la note S/2017/507 du 30 août 2017, le Conseil s'est engagé à présenter ce rapport durant le deuxième trimestre de l'année suivante.

Selon El Salvador, une augmentation substantielle de la participation de tous les États Membres de l'ONU aux travaux du Conseil de sécurité est synonyme d'une interaction croissante en ce qui concerne le rapport annuel que cet organe présente à l'Assemblée générale pour examen. À cet égard, nous regrettons qu'en dépit d'appels répétés, le Conseil n'ait pas tenu son engagement, ce qui compromet la capacité des membres de l'Assemblée générale à participer à ce processus.

Cela pourrait menacer les progrès accomplis au fil du temps en vue d'améliorer la transparence et l'efficacité de ce processus. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre les dispositions nécessaires pour accélérer la procédure d'adoption et de présentation de son rapport annuel, et à faire le nécessaire pour respecter l'échéance fixée pour sa présentation, conformément à la note 507 de 2017.

Mon pays se félicite que le Conseil de sécurité organise des réunions selon la formule Arria, qui ouvrent un espace de dialogue avec des acteurs directement

concernés par diverses situations qui représentent un risque pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Néanmoins, celles-ci ne peuvent se substituer aux séances officielles du Conseil. Dans toute la mesure possible, le Conseil doit renforcer les échanges informels qui facilitent le débat sur la prévention des conflits.

El Salvador estime que les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent appuyer et renforcer sa capacité à prévenir les conflits. Cela suppose notamment d'améliorer sa connaissance des situations ainsi que des menaces à moyen et long terme. À cet égard, les consultations avec des experts nationaux, la société civile et d'autres acteurs peuvent jouer un rôle important en fournissant des informations et en soulignant les nouvelles menaces qui pourraient mettre en péril la stabilité mondiale.

Nous estimons qu'il est vital d'améliorer les méthodes de travail et de les adapter à l'évolution de la réalité du Conseil de sécurité et du contexte international afin d'honorer le mandat confié par la Charte des Nations Unies et de prendre des décisions qui garantissent une action rapide et efficace aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de tenir certaines délibérations et d'examiner certaines situations à huis clos. Néanmoins, nous continuerons d'encourager les membres du Conseil de sécurité à fournir davantage de détails et des explications transparentes concernant les décisions adoptées et la dynamique de cet organe à tous les États Membres de l'ONU.

De même, nous encourageons les membres du Conseil à organiser des séance publiques, autant que possible, et à promouvoir les échanges avec les autres États Membres, les autres organes du système des Nations Unies, les organisations régionales et la société civile, en particulier les représentants des groupes touchés par les conflits, notamment les femmes et les jeunes.

Annexe 27

Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Fidji félicitent l'Estonie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Au début du mois de mai, le monde a commémoré la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen. Cette année, alors que le monde est confronté à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans ce contexte inédit, l'ONU célèbre son soixante-quinzième anniversaire.

Les Fidji félicitent sincèrement le Gouvernement estonien d'avoir convoqué une réunion hautement efficace et inclusive du Conseil de sécurité selon la formule Arria pour commémorer la fin de la Guerre en Europe – une guerre dans laquelle des soldats fidjiens ont combattu et sacrifié leur vie en Europe et dans le Pacifique. Les Fidji ont participé à cette commémoration chaleureuse avec tous les membres du Conseil.

Le format, le nombre de participants et l'approche inclusive adoptée par le Conseil pour cet événement ont montré qu'il a la capacité de fonctionner de manière plus efficace. Un grand nombre de dirigeants mondiaux se sont adressés directement depuis leurs pays à la communauté internationale. Grâce à cet événement, le Conseil a montré qu'il pouvait être inclusif et inspirer le monde. L'amélioration de la transparence et de l'efficacité des travaux du Conseil est essentielle en vue de renforcer le rôle qu'il joue dans la gouvernance mondiale.

Le 23 mars, le Conseil de sécurité a appelé à un cessez-le-feu mondial et a demandé à chacun de se concentrer sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Cet appel a reçu l'appui de tous les États Membres de l'ONU.

La pandémie de COVID-19 est l'événement le plus destructeur depuis la Seconde Guerre mondiale. Le monde compte sur le Conseil de sécurité pour prendre la tête d'une lutte mondiale coordonnée contre cette pandémie, que le Secrétaire général a décrite comme étant le combat véritable de nos vies. À plusieurs égards, cette pandémie fait la lumière sur la transformation progressive des concepts de sécurité.

L'ONU et le Conseil de sécurité réfléchissent à la manière dont l'évolution des technologies de l'information et des communications (TIC) alimente les problèmes de cybersécurité pour les États et comment les TIC sont mises à profit par des groupes armés et des militants non étatiques pour influencer les tensions et les conflits interétatiques.

De même, le Conseil se penche sur la manière dont les changements climatiques influencent les conditions de sécurité nationales et comment la pression climatique redéfinit de plus en plus les contours des conflits interétatiques et intraétatiques.

La pandémie a également révélé la nature changeante de la sécurité dans un monde interconnecté. En brisant les chaînes d'approvisionnement et en surchargeant les systèmes nationaux, une crise sanitaire peut se transformer en une crise alimentaire à plus grande échelle. Dans les régions hautement vulnérables, cela peut alimenter des conflits et donner lieu à de nouveaux conflits.

Étant donné que le climat de la sécurité internationale évolue, le Conseil de sécurité va devoir accroître la transparence et l'efficacité de son fonctionnement, de ses décisions et de ses efforts pour peser sur un contexte de sécurité mondiale beaucoup plus diffus.

De nouvelles méthodes de travail permettraient au Conseil de sécurité d'entendre des opinions plus variées sur les facteurs qui ont une influencent sur la paix et la sécurité. À ce titre, il doit mieux analyser les nombreuses conséquences involontaires que des événements tels que les catastrophes climatiques ou les pandémies ont sur la paix et la sécurité.

Les Fidji se joignent à nos nombreux collègues pour demander au Conseil d'appuyer sans ambiguïté l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Cela permettrait d'élaborer une réponse mondiale et de mettre en œuvre des interventions humanitaires. Surtout, cela permettra aux régions touchées par un conflit d'empêcher la propagation de la COVID-19.

Le reste du système des Nations Unies a beau avoir déployé des efforts bien coordonnés pour contenir et éliminer la COVID-19, nous comptons tous sur le Conseil de sécurité pour aider à stopper et contenir la propagation de la COVID-19 dans les régions les plus touchées par un conflit.

Les Fidji reconnaissent le travail accompli par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure, et sa présidence actuelle, Saint-Vincent-et-les Grenadines, et saluent ses efforts pour améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficience des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

La pandémie de COVID-19 est un problème mondial en quête de solutions mondiales. La bataille contre cette pandémie a été sans aucun doute un rude apprentissage rapide pour le système des Nations Unies et le Conseil. Le 31 mars, le Conseil de sécurité a adopté de nouvelles procédures de travail qui lui permettent de fonctionner à distance, lui donnant ainsi l'agilité et la réactivité nécessaires pour s'adapter à l'évolution des circonstances mondiales.

Les Fidji se félicitent des améliorations apportées aux méthodes de travail du Conseil. Nous accueillons favorablement le fait d'avoir accès aux informations relatives aux réunions du Conseil, aux rapports qui lui sont présentés, ainsi que la possibilité qui a été donnée aux non-membres du Conseil de participer à ses visioconférences publiques et aux réunions d'information. Cela permet aux États Membres et à divers experts de faire connaître leurs points de vue. En fin de compte, cela contribue à améliorer la prise de décisions.

Les Fidji saluent les efforts récents pour faire en sorte que le rapport annuel du Conseil soit remis en temps voulu, ce qui donne ainsi aux États Membres le temps de l'analyser avant son examen par l'Assemblée générale. Nous voudrions qu'il contienne une analyse plus approfondie des tendances générales et des facteurs sous-jacents, ainsi que des caractéristiques propres aux situations qui y sont abordées.

Une telle analyse pourrait inclure les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés rencontrées et les mesures recommandées pour le Conseil, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes. Ces mesures pourraient nécessiter une action plus coordonnée et plus concertée entre les membres du Conseil, le Secrétariat et les autres parties prenantes. Le Conseil dispose d'organes subsidiaires ou de comités dont les travaux ne sont guère accessibles pour le reste des États Membres, sauf lorsque des notices sont publiées pour l'inscription d'individus ou d'entités sur la liste des sanctions ou leur radiation de celle-ci. Il serait bon d'envisager la participation des États non membres directement concernés aux délibérations de ces comités.

Le Conseil de sécurité fonctionne selon un règlement intérieur provisoire depuis sa création. Il traite de questions importantes relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il est temps de formaliser le règlement intérieur du Conseil, comme il convient à son rôle et à ses responsabilités importantes.

Le Conseil de sécurité doit continuer à s'efforcer de mieux s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités. Dans un monde où l'anxiété et le malaise ne cessent de croître, les Fidji et les habitants du monde entier comptent sur le Conseil pour jouer son rôle de direction. En ce soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, et compte tenu de l'évolution du contexte mondial de la paix et de la sécurité, les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent s'adapter afin d'accroître son efficacité et son impact, et ainsi renforcer la confiance dans le Conseil et dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Annexe 28

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations unies

Le Guatemala tient à exprimer sa gratitude à la délégation estonienne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, pour avoir organisé cette visioconférence publique sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». Nous sommes convaincus que nos discussions nous permettront de renouveler notre engagement collectif à améliorer l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité, mais serviront également de base solide pour la mise en œuvre effective de la note S/2017/507 en général, et de son annexe en particulier, à laquelle notre délégation accorde une grande importance en tant que guide pour les travaux du Conseil. Le Guatemala tient également à remercier la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour sa contribution à ce processus.

Le Guatemala salue les efforts du Groupe de travail informel, qui a été habilement dirigé par la présidence actuelle et la précédente, et se félicite des progrès qu'il a accomplis en ce qui concerne certaines pratiques et mesures mises en évidence dans la note 507. Toutefois, nous constatons que la codification des pratiques optimales n'est pas achevée alors qu'elle reste un exercice extrêmement utile pour cet organe. En outre, sur la base de notre propre expérience en tant que membre non permanent du Conseil de 2012 à 2013, nous pensons qu'il est toujours possible de faire mieux. À cet égard, nous voudrions souligner trois questions pertinentes pour les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Premièrement, vouloir être informé des activités du Conseil et mieux les comprendre demeure une demande fondamentale et légitime. Nous nous félicitons de la tendance générale à l'augmentation des séances publiques grâce à la tenue de débats publics, qui favorisent une plus large participation des non-membres du Conseil, ainsi que grâce, ces dernières années, à la tenue de nombreuses réunions selon la formule Arria, qui ont permis au Conseil d'obtenir des informations véridiques et d'être ainsi plus efficace dans l'exercice de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous pensons qu'il est important de tenir des séances récapitulatives et d'accroître les échanges entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix – un organe consultatif pour le Conseil qui joue un rôle important pour empêcher la reprise des conflits – ainsi que les présidents des formations pays, et d'autres entités des Nations Unies également. Nous nous félicitons que les dispositions de la note 507 concernant l'importance de maintenir la communication avec la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'organe consultatif intergouvernemental, ainsi qu'avec ses formations, continuent d'être mises en oeuvre. Il est évident que cela permettra au Conseil d'obtenir des informations fiables et de première main, ainsi que des conseils précis de la part des formations pays de la Commission. En outre, cela permettrait également de réaliser des gains d'efficacité en matière de prévention des conflits, et de faire ainsi progresser la notion de pérennisation de la paix.

Deuxièmement, dans le passé, le Conseil a fait preuve d'équilibre, de transparence et d'ouverture au moment de prendre des décisions importantes concernant la nomination des présidents de ses différents organes subsidiaires. Cette pratique a permis aux consultations relatives à ces processus d'être plus équilibrées, ce qui profite à tous – mais surtout aux membres du Conseil nouvellement élus. Ma délégation espère que cette pratique et cette tendance vont se renforcer à l'avenir. Il est également nécessaire de veiller à ce que les processus de sélection et de nomination

des différents groupes d'experts soient eux aussi plus transparents et plus équilibrés afin de garantir une représentation géographique et une représentation des sexes aussi larges que possible, conformément au paragraphe 111 de la note 507 qui indique le 1er octobre comme date limite pour la désignation des présidents des organes subsidiaires pour l'année suivante. À cet égard, nous sommes convaincus que nommer en temps utile les présidents des organes subsidiaires contribuerait à renforcer les décisions relatives aux comités des sanctions et leur mise en œuvre effective.

Troisièmement, en tant que pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Guatemala attache une grande valeur à la section VIII de la note 507, car il importe au plus haut point de tenir des consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour l'exécution des mandats décidés par le Conseil de sécurité. Les interactions avec les pays fournisseurs de contingents augmentent manifestement la capacité du Conseil de sécurité à prendre des décisions appropriées, efficaces et opportunes pour s'acquitter de ses responsabilités. Cette coordination est pertinente en cas de transition d'opérations de maintien de la paix à des missions politiques spéciales, ainsi que lors d'éventuelles modifications de mandats.

Enfin, notre délégation apprécie le travail sérieux qui a été accompli ces dernières années pour actualiser les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés au cours des trois dernières années. Compte tenu de ses responsabilités, le Conseil de sécurité doit rendre des comptes à l'ensemble des Membres de l'ONU, mais ce sont les membres élus qui sont les plus susceptibles de prendre des mesures pour améliorer les méthodes de travail du Conseil.

La meilleure façon de mettre en évidence le caractère représentatif et démocratique du Conseil est de renforcer les normes de responsabilité et de transparence. Une meilleure coopération avec les membres permanents du Conseil permettrait de renforcer les synergies au sein du Conseil et d'accroître son efficacité en ce qui concerne l'objectif commun d'améliorer ses méthodes de travail, les décisions de cet organe ayant un impact sur l'ensemble des Membres de l'ONU. À cet égard, le Guatemala forme l'espoir qu'un document pertinent du Conseil de sécurité puisse être adopté au vu du contexte sans précédent dans lequel nous vivons en raison de la pandémie de coronavirus, et compte tenu tant de l'urgence d'agir que de la gravité des conséquences de cette pandémie pour l'ordre international.

Annexe 29

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes reconnaissants à la présidence estonienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance publique par visioconférence aujourd'hui sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». C'est une question d'intérêt et d'importance pour l'ensemble des Membres de l'ONU, en particulier dans les circonstances extraordinaires actuelles, alors que le monde se tourne vers le leadership du Conseil de sécurité pour trouver des solutions.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Saint-Vincent-et-les Grenadines pour les efforts qu'elle a déployés en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous tenons également à remercier la représentante de Security Council Report pour son exposé utile et pour le travail important accompli par Security Council Report qui fournit des rapports et des analyses périodiques sur les travaux du Conseil.

Le Conseil doit suivre l'évolution des menaces qui pèsent sur le monde. Les défis nouveaux et émergents pour la paix et la sécurité internationales exigent que le Conseil soit mieux organisé, non seulement pour s'adapter à l'évolution rapide de notre époque, mais aussi pour être efficace et réactif dans l'exercice de ses responsabilités. Le format de la séance d'aujourd'hui est le résultat de l'innovation et de la flexibilité dont le Conseil a fait preuve en s'adaptant à des circonstances difficiles.

La note consolidée du Président (S/2017/507), sur les méthodes de travail du Conseil non seulement reflète les meilleures pratiques engrangées au fil des ans, mais signale également notre ambition collective d'un Conseil plus inclusif, plus transparent et plus efficace, mieux à même de relever les défis du monde moderne. Parmi les améliorations importantes apportées aux méthodes de travail du Conseil de sécurité ces dernières années, on peut citer le renforcement des voies de communication entre le Conseil et les États non membres et entre le Conseil et les autres organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale ; une meilleure circulation de l'information en provenance et à destination du Conseil ; et l'amélioration de la distribution des documents du Conseil aux États non membres.

La note 507 contient également certains éléments substantiels qui sont importants pour les membres nouvellement élus. Le Conseil invite les membres nouvellement élus à participer à toutes ses séances et à celles de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à ses consultations plénières, pendant une période de trois mois précédant immédiatement le début de leur mandat. Conformément à la note présidentielle S/2019/993, de décembre 2019, le Secrétariat fournira également toutes les communications pertinentes aux membres nouvellement élus pendant une période de cinq mois précédant immédiatement le début de leur mandat. Les séances organisées au début du mois par la présidence du Conseil pour présenter le programme de travail mensuel du Conseil à tous les États Membres et les sessions de synthèse à la fin du mois sont également des innovations de bon augure.

Bien que ces améliorations soient importantes pour garantir une plus grande transparence des travaux du Conseil, elles restent insuffisantes. Il est important de mettre en œuvre ces pratiques de manière cohérente et de ne pas revenir en arrière par rapport aux décisions et engagements antérieurs. Nous espérons que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure continuera à évaluer les lacunes dans la mise en œuvre de la note 507 et à assurer la pleine application des pratiques qui y sont recommandées. À cet égard, nous voudrions mettre en exergue certains domaines spécifiques.

Les règles les plus observées sur lesquelles repose l’ordre mondial sont précisément celles dont les États ont convenu qu’elles avaient un statut juridiquement contraignant. Mais le Conseil de sécurité fonctionne toujours sur la base de règles provisoires. Si certains affirment que les règles provisoires permettent au Conseil de disposer d’une plus grande souplesse et d’adopter de nouvelles pratiques lorsque la situation l’exige, cette approche limite spécifiquement le rôle des membres élus, qui doivent faire face à des incertitudes procédurales semblables à celle illustrée par la parabole des aveugles et de l’éléphant.

Deuxièmement, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité ont augmenté en nombre et en importance ces dernières années. Compte tenu de l’impact des nombreuses décisions prises par ces organes subsidiaires, on peut supposer que les règles régissant leurs méthodes de travail doivent être transparentes et cohérentes. Malheureusement, c’est loin d’être le cas. Non seulement ces organes subsidiaires ont des méthodes de travail variées, mais ils suivent également des pratiques obscures qui n’ont aucune base juridique dans la Charte des Nations Unies ou dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Par exemple, il n’y a pas d’uniformité dans les procédures de décision des différents comités de sanctions. On a le sentiment qu’une trop grande partie du travail des comités est effectuée à l’insu de tous les membres du Conseil, même si les comités reflètent la composition du Conseil et sont présidés nominalement par des membres élus. Il n’existe pas non plus de pratique fixe entre ces comités en ce qui concerne leurs cycles d’établissement des rapports, des organes constitués de manière similaire et chargés de travaux similaires ayant des périodes et des méthodologies d’établissement des rapports différentes.

Un autre aspect inquiétant concerne le manque de transparence et de cohérence dans la publication des décisions de ces organes. Par exemple, dans de nombreux cas, les décisions relatives aux demandes de radiation de la Liste présentées à certains de ces organismes par des personnes et entités sanctionnées ne sont pas du tout rendues publiques. Certains organes subsidiaires ne mentionnent même pas qu’une telle demande émanant d’entités ou d’individus terroristes connus et inscrits sur la Liste a été reçue et rejetée. En fait, les efforts infructueux des terroristes pour se faire radier de la Liste sont entourés de secret.

Troisièmement, comme en dispose l’Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil agit au nom des Membres de l’Organisation. L’une des mesures favorisant les échanges entre le Conseil et les États Membres, c’est l’examen du rapport annuel du Conseil de sécurité à l’Assemblée générale. Nous nous faisons l’écho des appels demandant que le rapport annuel soit plus substantiel et plus analytique, au lieu de se borner à donner le nombre et la date des séances du Conseil. Le mode de présentation du rapport annuel entraîne également des retards, réduisant d’autant une possibilité importante d’échanges entre les Membres de l’Organisation et le Conseil. Cette interaction entre les deux organes doit être restaurée et renforcée.

Enfin, le débat d’aujourd’hui a lieu à un moment où le Conseil de sécurité, face à une crise mondiale sans précédent, a désormais adopté la tenue de séances et de négociations à distance. Les membres du Conseil et le Secrétariat ont fait preuve d’une agilité et d’une ingéniosité louables pour adapter leurs méthodes de travail. Toutefois, tandis qu’il était procédé à ces ajustements, nous nous sommes heurtés aux limites des plateformes technologiques actuelles, notamment en termes de capacité, d’accessibilité et de sécurité.

Nous sommes également confrontés à la réalité suivante : bien que les trois aspects mentionnés dans le thème de la visioconférence d’aujourd’hui – transparence, efficience et efficacité – soient liés et s’alimentent mutuellement, ils peuvent également

obliger à un certain compromis. À l’avenir, à mesure que nous nous adapterons à ce changement de repère et que nous serons confrontés aux implications en aval des réalités de travail prévalentes, il nous faudra être attentifs à ces considérations avant de pérenniser en précédents établis des innovations temporaires.

L’Inde soutient depuis longtemps que, pour que le Conseil de sécurité soit crédible et efficace, il faut actualiser sa composition et ses méthodes de travail, pour refléter les réalités mondiales contemporaines. Nous sommes prêts à accompagner les efforts du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure afin d’avancer concrètement vers un Conseil de sécurité adapté à ses objectifs.

Annexe 30

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui et tiens à m'associer à la déclaration faite au nom du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT).

L'Irlande remercie l'Estonie de poursuivre, en coopération avec Saint-Vincent-et-les Grenadines, la pratique qui consiste à organiser chaque année un débat public consacré aux méthodes de travail. Comme nous l'avons déjà souligné, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'accroître l'efficacité du Conseil et, partant, sa pertinence.

Pour les États qui ne sont pas membres du Conseil, ce débat annuel est une occasion importante d'avoir leur mot à dire sur les travaux du Conseil, et cette année, nous avons la possibilité de souligner qu'il faut faire fond sur les progrès réalisés en décembre 2019, lorsqu'un nombre record de notes de la présidence visant à codifier davantage les procédures du Conseil ont été adoptées. Ce résultat, obtenu sous la présidence koweïtienne du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, témoigne de la valeur que les membres élus recèlent pour le Conseil, et nous attendons avec intérêt de nouvelles améliorations du fonctionnement quotidien du Conseil, durant le mandat de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de l'Estonie à la présidence et la vice-présidence, respectivement, du Groupe de travail informel.

Si transparence, efficience et efficacité revêtent toujours une importance vitale pour les travaux du Conseil, elles sont plus essentielles que jamais dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons actuellement. Nous savons donc gré aux récentes présidences du Conseil de leurs efforts pour renforcer l'ouverture des travaux du Conseil en cette période, notamment en s'efforçant d'adopter des éléments de presse après chaque visioconférence privée.

L'Irlande, qui aspire à être membre du Conseil de sécurité, a noté avec satisfaction l'adoption, dans les notes de la présidence susmentionnées, de plusieurs mesures propres à permettre aux nouveaux membres élus de mieux se préparer aux travaux du Conseil avant que ne commence leur mandat. En particulier, disposer que les membres nouvellement élus commenceront à recevoir les documents pertinents à partir du 1er août de l'année précédant leur entrée au Conseil et qu'ils pourront assister en observateurs aux consultations relatives à la négociation des documents finals du Conseil à compter du 1er octobre de la même année permettra aux nouveaux membres de se familiariser davantage avec le fonctionnement et les méthodes de travail du Conseil. Non seulement ces changements aident les membres élus à se préparer à leur mandat, mais ils améliorent également l'efficience du Conseil en assurant une transition plus en douceur entre les différentes compositions du Conseil d'une année à l'autre.

Bien que ces nouvelles mesures soient les bienvenues, il faut faire davantage pour donner aux membres élus les moyens de participer à toutes les facettes des travaux du Conseil, y compris la rédaction des projets de résolution. À mesure que les travaux du Conseil prennent de l'ampleur, nous constatons qu'il est nécessaire de partager les tâches et de répartir les travaux équitablement entre tous les membres du Conseil, notamment par un processus d'attribution des mandats de rédacteurs transparent et qui tienne compte de l'expertise des membres élus.

Nous relayons l'appel du Groupe ACT à davantage d'équité et de clarté dans les processus de sanctions, et nous encourageons le Conseil à renforcer l'indépendance et

l'impartialité du Bureau du Médiateur et à étendre le mandat du Médiateur à d'autres régimes de sanctions.

Si nous avons bien compris, les nouvelles échéances adoptées par le Conseil pour la publication de son rapport annuel s'appliqueront à compter de début 2021. Néanmoins, nous exhortons le Conseil à adopter le plus rapidement possible son dernier rapport en date. Nous appelons une nouvelle fois à y intégrer une introduction analytique ; pour que l'Assemblée générale puisse avoir des échanges constructifs avec le Conseil et juger de son efficacité, celui-ci doit fournir une analyse de ses actions. Se borner à recenser les séances tenues et les décisions prises au cours de l'année précédente ne permet pas de procéder à ce genre d'examen ni d'avoir ce genre d'échanges.

L'Irlande se félicite que le Conseil ait adopté de nouvelles méthodes de travail pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec notamment le recours à des procédures de vote écrites pour l'adoption des résolutions et l'inclusion des déclarations des États qui ne sont pas membres du Conseil dans le document publié à la suite des visioconférences publiques, comme aujourd'hui. Le Conseil doit continuer de faire preuve de souplesse pour adapter ses procédures et assurer non seulement la continuité de ses travaux, mais également son efficacité et sa transparence.

Nous sommes donc déçus que le Conseil, au bout de presque deux mois, n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution qui réponde à l'appel du Secrétaire général à instaurer un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de COVID-19. Si le Conseil ne parvient pas à montrer qu'il est prêt et disposé à agir face à cette crise sans précédent, sa crédibilité sera mise à mal. Nous souhaitons également qu'un programme de travail soit formellement adopté chaque mois et que les séances fassent l'objet de comptes rendus officiels.

Le Conseil de sécurité doit tirer les leçons de cette expérience, se tourner vers l'avenir et veiller à être davantage préparé à opérer dans des conditions extraordinaires à l'avenir. Les récentes séances du Conseil ont fait la preuve des atouts de la technologie et de la manière dont elle est susceptible d'ouvrir les travaux du Conseil au monde extérieur, et nous pensons qu'il serait possible à l'avenir d'utiliser les visioconférences pour permettre à des intervenants et autres orateurs de participer aux séances même lorsqu'ils ne peuvent pas se déplacer jusqu'à New York.

L'Irlande constate également que depuis que la pratique de séances virtuelles a commencé, la société civile a un accès limité au Conseil. Les organisations de la société civile apportent une expérience et des compétences indispensables aux travaux du Conseil, et il est impératif que les nouvelles méthodes de travail ne se transforment pas en obstacles à la participation de la société civile. Nous constatons en outre que les États non membres du Conseil n'ont toujours pas la possibilité de faire des déclarations orales pendant les visioconférences et nous notons avec satisfaction que la présidence a précisé que si les conditions techniques le permettent, les États non membres du Conseil pourront être invités à faire des déclarations orales lors des visioconférences publiques.

Pour terminer, l'Irlande est convaincue que le Conseil peut être un organe efficace, ouvert et responsable et si elle est élue au Conseil de sécurité en juin prochain, elle fera de cet objectif une priorité durant son mandat au Conseil.

Annexe 31

Déclaration de M[me] Mariangela Zappia, Représentante permanente de l’Italie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Tout d’abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance et de l’attention que votre présidence accorde à une question aussi importante que les méthodes de travail du Conseil de sécurité. J’espère également que nous pourrons faire des progrès dignes de ce nom dans la mise à jour et l’application de la note révisée de la présidence publiée sous la cote S/2017/507, grâce à votre contribution en tant que Vice-Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Je tiens à féliciter le Koweït et Saint-Vincent-et-les Grenadines pour le travail accompli en leur qualité de Président du Groupe de travail informel, respectivement au cours des deux dernières années et pendant la période actuelle. Je suis convaincu que sous la direction de l’Ambassadrice Inga Rhonda King, nous pourrons effectivement introduire de nouvelles pratiques positives et renforcer la coopération entre les présidences mensuelles du Conseil de sécurité et le Groupe de travail informel.

L’Italie s’associe à la déclaration prononcée aujourd’hui par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom d’un certain nombre d’États issus de tous les groupes régionaux qui ont été élus récemment au Conseil, et voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Depuis son élection en tant que membre non permanent du Conseil, l’Estonie a appelé à plusieurs reprises à plus de transparence – et ce à juste titre. Une plus grande transparence est le seul moyen de promouvoir la confiance de l’opinion publique dans l’Organisation et d’atteindre l’objectif commun de renforcement du multilatéralisme. Plus de transparence signifie organiser davantage de séances publiques et de séances d’information, inviter davantage de représentants de la société civile, en particulier des femmes, et surtout, améliorer l’accès à l’information.

La nécessité d’accroître la transparence est soulignée à plusieurs reprises dans les huit notes adoptées par le Groupe de travail informel vers la fin de 2019. Ces notes codifient clairement certaines méthodes de travail du Conseil de sécurité, dont tous les membres peuvent tirer des avantages, en particulier les 10 membres élus qui ne siègent au Conseil que pour un mandat de deux ans. Une connaissance approfondie de ses procédures peut les aider à se mettre immédiatement au travail. À son tour, une meilleure performance des membres élus se traduit par des interactions plus faciles avec les membres permanents et davantage d’efficacité et d’efficience pour le Conseil dans son ensemble.

Nous sommes actuellement confrontés à des circonstances sans précédent. En raison de la maladie à coronavirus (COVID-19), nous avons appris à nous réunir, à discuter et à prendre des décisions virtuellement. Une crise imprévue et tragique nous a amenés à modifier nos méthodes de travail. Nous avons davantage eu recours à des modalités de travail à distance ou dites « smart working », mais ce n’est qu’une première étape. Plus que jamais, il est impératif d’accroître la transparence et la collaboration entre les membres du Conseil de sécurité et d’améliorer l’accès des autres États Membres aux travaux du Conseil.

En outre, étant donné que les locaux de l’ONU seront physiquement fermés au moins jusqu’à la fin de juin, l’Italie se félicite de la lettre de la présidence estonienne datée du 7 mai, faisant suite à celles de la Chine et de la République dominicaine, qui demande au Conseil de sécurité d’améliorer l’efficacité de ses travaux tout en préservant la transparence. À cet égard, nous appuyons les efforts visant à permettre aux non-membres de participer à des visioconférences publiques

du Conseil, conformément aux Articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Nous sommes également favorables à la poursuite des travaux des organes subsidiaires, notamment en les autorisant à se réunir et à prendre des décisions virtuellement. Ces améliorations montrent que le Conseil de sécurité est capable non seulement de s'adapter à des circonstances extraordinaires, mais aussi de tirer parti de nouvelles possibilités pour évoluer.

Comme le prévoit le paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit prendre des décisions permettant de garantir une action efficace au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit rendre compte de son action à l'ensemble des Membres, en particulier lorsque son inaction l'empêche de s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Tout récemment, le Conseil n'a même pas approuvé l'appel du Secrétaire général à une cessation des hostilités pour des raisons humanitaires en raison de la pandémie de COVID-19. Le veto et le caractère antidémocratique du Conseil de sécurité sont à l'origine de cette inaction. Par conséquent, l'Italie appuie toutes les initiatives visant à limiter le recours au veto et à faire en sorte que le Conseil soit plus comptable de son action à l'égard de l'ensemble des Membres.

À notre avis, pour assurer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience des travaux du Conseil de sécurité, il faut œuvrer à la démocratisation du Conseil. Idéalement, cette démocratisation devrait permettre aux 15 membres d'agir toujours ensemble, sur un pied d'égalité. Nous estimons qu'il est essentiel que les membres élus jouent un rôle plus actif dans le processus de rédaction et de consultation. L'Italie est favorable à un partage plus équitable et plus juste des responsabilités entre les 15 membres, notamment en ce qui concerne les fonctions de rédacteur et la répartition des présidences des organes subsidiaires.

Une répartition juste et équitable des tâches est compatible avec l'objectif d'un Conseil de sécurité renforcé, qui soit non seulement plus transparent, plus efficace et plus efficient, mais aussi plus démocratique, plus responsable et plus représentatif, en particulier des régions sous-représentées comme l'Afrique. Elle est également compatible avec l'objectif visant à élargir la composition du Conseil de sécurité en augmentant le nombre de membres non permanents, et non le nombre de membres ayant des droits exclusifs. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité sera plus performant si on n'augmente que le nombre de membres non permanents, en tenant également compte de l'élan que les membres élus ont toujours imprimé aux travaux du Conseil en termes de propositions et de nouvelles pratiques.

L'Italie plaide en faveur de ces améliorations depuis des années. Notre objectif est d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et de réformer sa structure et sa composition. Compte tenu de l'expérience sans précédent que nous vivons actuellement, nous ne devrions pas nous limiter à trouver des mesures d'adaptation pour revenir au statu quo ; nous devrions plutôt être motivés à trouver de nouvelles façons de travailler ensemble qui nous permettraient en fin de compte, en tant que Conseil, de renforcer notre autorité et notre légitimité.

Annexe 32

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à la présidence estonienne et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, pour avoir organisé ce débat public sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, un objectif auquel le Japon a toujours été profondément attaché. Le Japon salue également les efforts inlassables déployés par les membres actuels et récents du Conseil en vue d'améliorer ses des méthodes de travail, notamment l'adoption de huit nouvelles notes du Président l'an dernier, sous la direction du Koweït.

Le Japon est d'avis que, dans le contexte de la réforme des méthodes de travail, il est important de trouver le juste équilibre entre le besoin de transparence et celui d'efficacité. Si nous voulons renforcer la légitimité des décisions du Conseil, le processus décisionnel doit être aussi transparent que possible afin de garantir la prise en compte de différents points de vue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organe. Par ailleurs, nous devons garder à l'esprit notre objectif premier, qui est de renforcer la capacité du Conseil à prendre les mesures voulues de la manière la plus efficace et la plus rapide possible afin de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales.

Le Japon estime également que nous devons trouver le juste équilibre entre nos ambitions et ce qui relève du domaine du possible. À cet égard, nous devons examiner la question de savoir si les règles établies jusqu'à présent ont été pleinement mises en pratique. En répertoriant les points de la note S/2017/507 qui n'ont pas été satisfaits de manière adéquate et en déterminant pourquoi cela n'a pas été le cas, nous serons à même de définir le niveau d'ambition approprié que nous devons maintenir et de trouver les moyens d'améliorer plus encore les règles existantes. Nous espérons qu'un débat approfondi aura lieu au sein du Groupe de travail informel sous le slogan proposé par Saint-Vincent-et-les Grenadines, à savoir « mise en œuvre orientée vers l'action ».

Le Japon remercie la Chine, la République dominicaine et l'Estonie du dévouement dont elles ont fait preuve à l'heure de concevoir et d'élaborer les méthodes de travail qui ont permis au Conseil de poursuivre ses travaux malgré les contraintes physiques causées par la maladie à coronavirus. Ce format, qui a été mis en place en réponse au contexte de la pandémie actuelle, constituerait un bon point de départ pour examiner comment le Conseil pourrait continuer à fonctionner dans des conditions similaires, par exemple, lorsque des réunions physiques ne peuvent être tenues en raison de fortes chutes de neige.

Enfin, nous voudrions souligner que si les méthodes de travail sont une partie essentielle de la réforme du Conseil de sécurité, elles ne sont pas la seule. Au bout du compte, une réforme globale du Conseil doit inclure un élargissement de sa composition, dans les catégories des membres permanents et des membres non permanents, afin de tenir compte des réalités actuelles en y ajoutant un plus grand nombre d'États Membres qui ont la capacité et la volonté d'assumer d'importantes responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Japon continuera d'œuvrer avec tous les États membres à la réalisation de cet objectif.

Annexe 33

Déclaration de M. Mansour Alotaibi, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Estonie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et la remercier, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, d'avoir organisé le présent débat public virtuel sur les méthodes de travail du Conseil. Nous nous félicitons qu'en dépit des circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes actuellement confrontés, la pratique consistant à organiser chaque année un débat public sur cette importante question se poursuive, conformément au paragraphe 100 de la note du Président publié sous la cote S/2017/507.

L'État du Koweït s'associe également à la déclaration distribuée par le représentant de la Nouvelle-Zélande au nom de plusieurs anciens membres élus du Conseil de sécurité.

Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale sont aux prises avec une crise sanitaire mondiale sans précédent du fait de la pandémie de maladie à coronavirus. Et ces circonstances sans précédent appellent des méthodes de travail sans précédent. À cet égard, nous applaudissons la Chine, la République dominicaine et l'Estonie, qui ont présidé consécutivement le Conseil depuis l'aggravation de l'épidémie à la mi-mars, pour les efforts qu'elles ont déployés afin que le Conseil puisse se réunir et mener ses travaux à distance, étant donné que la pandémie a obligé l'ONU, son personnel, les États Membres et la ville entière à fermer temporairement leurs portes et à télétravailler afin de contribuer à freiner la propagation du virus.

Nous nous félicitons également que la République dominicaine ait pu organiser une séance récapitulative virtuelle à la fin de sa présidence. Nous remercions la République dominicaine et l'Estonie d'avoir distribué des documents sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité qui contiennent des lignes directrices décrivant comment leurs délégations entendaient mener les travaux du Conseil à distance pendant leurs présidences respectives.

La présente séance marque la première fois que l'État du Koweït participe à un débat public du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail depuis la fin de son mandat de membre non permanent pour la période 2018-2019, au cours duquel il a présidé le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Cette expérience a débouché sur l'adoption, le 27 décembre 2019, de huit notes du Président contenant diverses dispositions visant à accroître la transparence et l'efficacité du Conseil, notamment la transparence des séances et activités non officielles du Conseil, le processus de sélection des présidents des organes subsidiaires et des missions de visite du Conseil, le calendrier d'approbation du rapport annuel, ainsi que quelques propositions supplémentaires visant à améliorer la préparation des nouveaux membres élus, entre autres.

Du 17 au 19 janvier 2020, le Koweït a co-organisé à Kingstown, avec Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidente du Groupe de travail informel, un séminaire-retraite informel sur les méthodes de travail du Conseil. À cette occasion, les membres du Conseil ont participé à des discussions actives sur le programme de travail du Groupe pour l'année en cours et sur les moyens de parvenir à un équilibre dans le travail du Conseil entre la transparence et l'efficacité. Un résumé officieux du séminaire-retraite a été préparé par le Koweït et Saint-Vincent-et-les Grenadines et publié sous la cote S/2020/172.

D'après mon expérience personnelle en tant qu'ancien Président du Groupe de travail informel et les discussions qui ont eu lieu au cours du séminaire-retraite

susmentionné, je peux affirmer avec certitude qu'une modification concrète et efficace des méthodes de travail du Conseil ne peut être réalisée qu'avec la coopération et la volonté réelle de tous ses membres. Le débat public d'aujourd'hui et son organisation conjointe par l'Estonie, en sa double qualité de Présidente du Conseil pour ce mois et de Vice-Présidente du Groupe de travail informel, et par Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidente du Groupe de travail informel, constituent un précédent extraordinaire et un exemple positif de ce qui peut être réalisé lorsque les membres du Conseil coopèrent et s'appuient mutuellement. Il en va de même des précédents établis et des progrès réalisés à ce jour par la Chine, la République dominicaine et l'Estonie pour faire face aux répercussions de la pandémie sur les travaux du Conseil. En adaptation aux circonstances actuelles, les membres ont notamment convenu d'un processus de vote électronique sur les projets de résolution, entre autres mesures. Ce sont là autant d'exemples où le Conseil assure l'efficacité de ses travaux tout en prenant des mesures pour améliorer sa transparence.

Toutefois, si le Conseil a fait des progrès considérables pour améliorer sa transparence et son efficacité au cours des dernières années, il reste beaucoup à faire pour que les progrès réalisés à ce jour ne soient pas remis en question. Avant tout, nous devons souligner l'importance d'assurer la pleine mise en œuvre de la note publiée sous la cote S/2017/507, en plus des huit notes du Président qui ont été adoptées en décembre 2019. Si l'innovation et le progrès sont essentiels, nous devons également veiller à ne pas oublier les dispositions importantes qui ont déjà été négociées et approuvées.

En outre, nous estimons qu'il est important de poursuivre le débat sur la question du système de désignation des rédacteurs et de développer le processus de manière à répartir équitablement les responsabilités entre membres du Conseil de sécurité, car il reste beaucoup à faire pour garantir la participation active et équitable de tous les membres au processus de prise de décisions, étant entendu que cette question a été longuement étudiée par le Groupe de travail informel au cours des dernières années, notamment durant le mandat du Koweït. Nous espérons obtenir des résultats concrets dans un avenir proche.

Une autre question importante qu'il convient d'examiner est celle des garanties de procédure régulière au sein des organes subsidiaires du Conseil, notamment le rôle du Médiateur à cet égard, en particulier sachant que cette question revêt une importance particulière pour de nombreux États Membres qui ne siègent pas au Conseil. Nous exhortons par ailleurs les membres du Conseil à faire en sorte que le rapport annuel soit consensuel et publié dans les délais prévus dans la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 afin que l'Assemblée générale puisse l'examiner et l'analyser en temps opportun.

Dans cet esprit, nous souhaitons rappeler l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui stipule clairement que le Conseil de sécurité accomplit ses devoirs au nom de tous les États Membres. Nous tenons donc à souligner que la responsabilité de veiller à ce que le Conseil soit tenu pour responsable de ses actes et fonctionne d'une manière conforme à son mandat, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail, revient à l'ensemble des États Membres.

Pour terminer, nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de continuer à adapter les méthodes de travail du Conseil, le cas échéant, en fonction de l'évolution des conditions actuelles, tout en maintenant un niveau élevé de transparence et de responsabilité, notamment en poursuivant les efforts pour convenir de la tenue de communiqués de presse après les réunions virtuelles afin de garantir la participation des pays concernés et touchés ainsi que des organismes compétents aux réunions du Conseil, et de continuer à faire en sorte que tous les documents officiels du Conseil soient mis à la disposition de l'ensemble des États

Membres de l’ONU en temps opportun, en sus des documents relatifs aux méthodes de travail du Conseil. Nous réitérons également l’appui du Koweït à un Conseil plus transparent, plus efficace et plus responsable grâce aux efforts de ses membres, en particulier dans le contexte des travaux du Groupe de travail informel qui se déroulent sous la direction compétente de l’Ambassadrice Inga Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et nous sommes disposés à appuyer ces efforts par tous les moyens possibles.

Annexe 34

Déclaration de Mme Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons l'Estonie de son accession à la présidence et nous souhaitons bonne chance à votre délégation, Monsieur le Président, dans l'accomplissement de ses devoirs. Nous rendons hommage à la République dominicaine pour avoir assuré sa toute première présidence virtuelle du Conseil durant le mois d'avril. Les circonstances actuelles, qui se prolongent, accroissent l'importance de ce débat sur les méthodes de travail.

Le Liban remercie les intervenants pour leurs points de vue. Nous devons exprimer notre appui à l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, en sa qualité de nouvelle Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

La retraite officieuse sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, organisée par Saint-Vincent-et-les Grenadines et l'État du Koweït en janvier, était une initiative louable. Elle a généré des idées intéressantes et des pistes de réflexion sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous félicitons également les deux pays d'avoir fourni un résumé des délibérations tenues durant cette retraite, qui permet à l'ensemble de États Membres et aux autres parties prenantes d'analyser ces délibérations.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2020/374, annexe), la transparence et l'efficacité doivent aller de pair, a fortiori dans ces circonstances exceptionnelles. Il convient de saluer le travail important qu'accomplissent les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat pour adapter rapidement les travaux du Conseil à cette situation imprévue, tout en s'efforçant de respecter certains principes clefs régissant leurs activités.

Le Conseil a pu adapter son fonctionnement principalement grâce à l'amélioration de ses plateformes technologiques, à savoir les services de visioconférence, qui offrent la possibilité d'accroître le nombre de personnes extérieures invitées à présenter des exposés au Conseil. Les réunions en ligne permettent au Conseil et à l'Organisation de continuer à fonctionner. Le Conseil pourrait envisager d'élaborer des méthodes de travail spécifiques pour ses travaux virtuels sur la base des trois lettres, datées respectivement du 7 mai 2020, du 27 mars 2020 et du 2 avril 2020, publiées sous les cotes S/2020/372, S/2020/253 et S/2020/273.

Il doit cependant être entendu qu'il ne peut remplacer les réunions en personne à titre permanent, et ces méthodes ne doivent être appliquées que dans des circonstances extraordinaires et inédites. Une de nos préoccupations est que le multilinguisme – une pierre angulaire des travaux de l'Organisation – n'est pas pleinement garanti, par exemple grâce à l'interprétation, ou à la traduction des documents en temps opportun.

Le Conseil peut améliorer l'efficacité de ses travaux en renforçant une communication véritable ainsi que la participation des pays concernés au processus de prise de décisions. Ce type de participation favorise une mise en œuvre plus efficace et plus équitable des résolutions du Conseil de sécurité, améliorant ainsi l'efficience du Conseil. Nous continuons de demander que le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale soit plus analytique et soit publié plus rapidement.

S'agissant de la prévention, nous estimons que le Conseil pourrait organiser davantage de missions de visite, avec la possibilité d'obtenir un résultat particulier. Durant cette période de transition, il faut que une le Conseil de sécurité et les États Membres communiquent mieux et régulièrement pour nous éviter d'ériger un mur virtuel.

Annexe 35

Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public, qui ne pouvait pas mieux tomber compte tenu des problèmes que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour les méthodes de travail du Conseil. Le Liechtenstein salue les efforts du Conseil pour garantir la continuité de ses travaux, notamment le travail accompli par la République dominicaine le mois dernier, poursuivi par votre délégation ce mois. La réunion organisée selon la formule Arria pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le sol européen a constitué un bon exemple de méthodes de travail créatives, montrant que les technologies en ligne peuvent rassembler un nombre record de participants de haut niveau, et prouvant que cette période difficile peut être utilisée pour innover et apporter des changements positifs durables.

Les priorités générales du Liechtenstein en vue d'améliorer les méthodes de travail du Conseil restent les mêmes alors que le Conseil s'adapte aux nouvelles circonstances. Le Liechtenstein attend au moins que les mêmes normes de transparence et d'ouverture soient appliquées. Le Conseil doit adopter un mécanisme afin que ses visioconférences soient retranscrites officiellement et que ses délibérations publiques ne soient pas oubliées de l'histoire, mais aussi un mécanisme de vote simplifié pour améliorer son efficacité. S'il est satisfaisant d'observer des progrès initiaux dans la reprise des travaux de certains organes subsidiaires du Conseil, ils doivent tous devenir pleinement opérationnels dans les plus brefs délais. La détermination de certains membres du Conseil à continuer de tenir les États Membres informés de ses délibérations, ainsi que la tenue de séances récapitulatives et de séances d'information sur le programme de travail, sont particulièrement importantes en ce moment. L'interactivité des séances récapitulatives pourrait être renforcée en invitant les États Membres à présenter des questions à l'avance, comme dans le cas de la séance d'information sur le programme de travail de ce mois, ce qui permettrait de commencer par la réponse aux questions des États Membres plutôt que par la présentation d'un aperçu des travaux du mois écoulé.

En ce qui concerne l'ouverture, le Conseil doit faire fond sur les progrès accomplis durant la réunion tenue selon la formule Arria mentionnée précédemment afin d'élargir la participation d'intervenants de la société civile. Il importe de privilégier les personnes qui ont des difficultés à accéder au Conseil en temps normal, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes autochtones. Ce n'est qu'une des manières dont le Conseil peut reconstruire en mieux. Malheureusement, ce n'est probablement pas la dernière fois, dans le contexte actuel lié à la pandémie, que le Conseil sera contraint de tenir des réunions virtuelles. Parvenir à un consensus sur des méthodes de travail inclusives et transparentes contribuera à garantir la résilience future de ses travaux.

La réaction du Conseil face à la COVID-19 nous donne également l'occasion d'aborder des questions plus générales. La principale d'entre elles est la nécessité d'adopter une perspective centrée sur la personne en matière de paix et de sécurité. La notion dominante de paix et de sécurité au Conseil suppose que l'on assure une sécurité stricte, souvent grâce à des interventions principalement militaires. Cette approche, qui est certes un élément nécessaire à la paix et à la sécurité, ne tient pas compte d'un grand nombre des principales causes d'insécurité dans le monde. Il est évident que l'on n'a jamais connu une situation telle que la pandémie actuelle, où un si grand nombre de personnes ne se sentent pas à l'abri. Le réchauffement climatique et la montée du niveau des mers menacent de détruire les moyens de

subsistance et d'engloutir les maisons de millions de personnes. Le commerce international d'espèce sauvages représente une menace avérée à la santé publique et à la sécurité humaine. Les violations des droits de l'homme continuent de créer une insécurité massive parmi les populations les plus marginalisées au monde. Le principal enseignement que doit en tirer le Conseil est le suivant : la lutte contre l'insécurité humaine n'est pas moins importante, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, que la prévention et le règlement des conflits armés, et ces deux aspects sont étroitement liés. Pourtant, le Conseil est certainement moins préparé à se pencher sur cette dimension fondamentale de la sécurité. L'incapacité du Conseil à parvenir à un consensus sur une résolution concernant la pandémie en est la preuve la plus criante.

Le Liechtenstein salue le travail accompli par le Koweït à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le félicite d'avoir réussi à forger un consensus sur un grand nombre de modifications importantes apportées à la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507 et salue la détermination de Saint-Vincent-et-les Grenadines à faire avancer ce travail vital. Une attention constante doit être accordée à la prorogation du mécanisme du Médiateur afin de garantir une procédure régulière dans le cadre des activités de tous les organes de sanctions du Conseil. Il est également urgent d'arrêter la version définitive de la note portant sur le système de rédaction afin que la responsabilité de la rédaction de documents soit répartie plus équitablement entre les cinq membres permanents et les 10 membres élus. La question du système de rédaction montre également que le Conseil doit en général faciliter la participation de ses membres élus sur un pied d'égalité avec les membres permanents. Leur rôle s'est considérablement développé au cours des derniers mois, et le Liechtenstein se félicite de cette tendance.

Le veto continue d'empêcher le Conseil d'adopter des résolutions sur des questions clefs, en particulier la pandémie de COVID-19. Les retards inhérents à la procédure de vote par écrit instaurée par le Conseil donnent encore plus de poids à l'emploi ou la menace du veto, et découragent ainsi le Conseil d'aborder des questions politiquement sensibles, ce qui réduit son efficacité. Le Liechtenstein reste convaincu que l'utilisation du veto doit automatiquement déboucher sur la convocation d'une réunion de l'Assemblée générale pour en débattre. Un tel débat se déroulerait sans préjudice de tout résultat possible et indépendamment du contenu du projet de résolution ayant fait l'objet d'un veto. Le Liechtenstein reprendra ses activités à cet égard dès que les circonstances le permettront. En outre, le Liechtenstein encourage tous les États, en particulier ceux qui briguent un siège au Conseil, à signer le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui a déjà reçu l'appui de 121 États, dont deux tiers des membres actuels du Conseil de sécurité, pour garantir une action rapide et décisive du Conseil de sécurité en vue de prévenir et d'éliminer les atrocités de masse. La prévention de tels crimes reste une tâche essentielle du Conseil de sécurité, dont il reste cependant incapable de s'acquitter.

Annexe 36

Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat à point nommé, à la fois en votre qualité de Président du Conseil et de Vice-Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. La Malaisie tient également à féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines de son dynamisme et de son engagement sur cette question en tant que Président du Groupe de travail informel.

La Malaisie tient également à saluer les efforts constants du Conseil visant à élaborer des méthodes de travail pratiques dans ces circonstances inédites. Cela illustre clairement la nécessité de veiller à ce que le Conseil de sécurité soit aussi agile et efficace que possible pour s'acquitter de son mandat au nom de tous les États Membres de l'ONU.

La performance, la crédibilité et la responsabilité du Conseil sont en grande partie définies par ses méthodes de travail. À cet égard, ma délégation tient à souligner les points suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la transparence et l'ouverture, la Malaisie constate avec satisfaction que des progrès ont été accomplis afin que les travaux du Conseil soient menés de manière plus transparente et plus responsable. Nous notons que le nombre de débats publics est en augmentation, et que certaines réunions sont retransmises en direct. L'organisation d'un nombre croissant de réunions du Conseil selon la formule Arria pour favoriser la collaboration avec tous les États Membres de l'ONU est également louable. En outre, nous saluons l'organisation de séances d'information officieuses, ainsi que l'organisation de séances préliminaires et récapitulatives par le Président du Conseil de sécurité.

Nous sommes également encouragés par la poursuite de la collaboration mensuelle entre le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale. Le compte-rendu de cette collaboration, qui est distribué par le Président de l'Assemblée générale, est précieux pour tous les États Membres. La Malaisie espère qu'une collaboration similaire pourra être établie avec le Président du Conseil économique et social, car les questions de paix et de sécurité sont également liées à la thématique « Femmes, jeunes et développement».

Hormis cela, nous appelons également le Conseil a publier un résumé des consultations tenues à huis clos. Nous estimons qu'il serait utile d'établir un résumé officiel des délibérations importantes et de le partager avec les États Membres.

En ce qui concerne le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale, nous avons ces dernières années constaté une tendance à retarder sa présentation. La Malaisie note également qu'à ce jour, seuls sept membres du Conseil ont distribué des récapitulatifs mensuels pour 2019. Nous comptons sur le Conseil pour honorer l'engagement qu'il a pris de soumettre ses rapports en temps voulu, comme le stipule la note présidentielle parue sous la S/2019/997 en décembre 2019.

Deuxièmement, s'agissant de l'efficacité, le Conseil doit mettre pleinement à profit le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » pour garantir une réaction rapide face aux menaces et problèmes émergents. Il doit également demander au Secrétariat d'organiser davantage de séances d'information sur l'alerte rapide et l'appréciation des situations. Le Conseil doit par ailleurs continuer d'inviter des intervenants dont les vues pourraient enrichir ses délibérations. Plus important encore, le Conseil doit faire de son mieux pour combler le fossé entre l'alerte rapide et l'action rapide.

Cela m’amène à mon dernier point, qui porte sur le processus décisionnel. Le Conseil doit agir rapidement, de manière décisive et à l’unisson pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Trop souvent, en raison du système de veto actuel, le Conseil ne s’est pas acquitté de son mandat, à cause des intérêts étroits de certains membres. En tant que signataire du code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la Malaisie appelle à la retenue dans l’utilisation ou la menace du veto dans les situations impliquant des atrocités criminelles telles que le génocide, les crimes contre l’humanité ou les crimes de guerre. Nous soutenons également l’initiative franco-mexicaine visant à encadrer l’utilisation du veto dans les cas d’atrocités de masse. Dans le contexte actuel, la Malaisie estime qu’il convient également de réglementer l’utilisation du veto pour faire face à des menaces non traditionnelles pour la paix et la sécurité internationales, comme les questions relatives aux urgences de santé publique mondiale.

Le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l’ONU offre au Conseil une occasion en or de renforcer et de revigorer ses méthodes de travail afin de faire face à la nature intégrée des menaces actuelles pour la sécurité. La Charte des Nations Unies lui donne en effet la souplesse nécessaire pour évoluer et s’adapter en fonction des besoins. À cet égard, la Malaisie continuera d’apporter son plein appui à la réalisation de cet objectif.

Annexe 37

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du gouvernement maltais, je remercie l'Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé cet échange. Malte se félicite de la tenue de ce débat et reste convaincue que le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui.

Le monde est confronté en permanence à de nouveaux défis, dont certains, comme la pandémie de maladie à coronavirus que nous connaissons actuellement, sont totalement imprévus. Il est donc important que le Conseil reste vigilant et prêt à répondre aux nouveaux défis de manière unie et décisive. Malheureusement, si le Conseil travaille la plupart du temps à l'unisson, il arrive que des intérêts géopolitiques se mettent en travers de son chemin, entravant son efficacité, son efficience et sa crédibilité.

Malte se réjouit que le Conseil ait trouvé un moyen de s'adapter rapidement à la situation actuelle et ait réussi à réinventer son mode de fonctionnement en quelques semaines seulement. Nous comprenons que cela n'a pas été une tâche facile, mais nous sommes heureux qu'une solution ait été trouvée et que les travaux du Conseil se soient poursuivis sans heurts. Dans ce contexte, nous remercions également les membres du Conseil de rendre les séances actuelles aussi publiques et transparentes que possible et de tenir l'ensemble des membres et le grand public informés de ses travaux.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a pris plusieurs mesures pour accroître sa transparence, son efficacité et son efficience. Il tient désormais davantage de séances publiques et donne la possibilité aux États non membres du Conseil de s'exprimer devant lui. La participation de la société civile et des organisations non gouvernementales aux séances du Conseil est la bienvenue, et Malte soutient pleinement cette approche. Ces séances d'information nous donnent un aperçu important de la situation réelle sur le terrain et nous permettent de mieux comprendre les problèmes auxquels les civils et les groupes les plus vulnérables de la société sont confrontés en période de conflit.

La notion de responsabilité est également d'une importance capitale. Afin d'assurer une paix juste et durable, il faut que les personnes qui commettent des crimes de guerre soient traduits en justice. C'est la seule façon pour les victimes de guérir et pour les sociétés d'aller de l'avant. Dans ce contexte, Malte réitère son soutien à l'initiative franco-mexicaine sur l'utilisation du veto en cas d'atrocités.

Nous sommes heureux de constater qu'au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité a continué à œuvrer au renforcement de la justice et de la responsabilité. Cela fait un peu plus d'un an que le Conseil de sécurité a adopté une résolution historique sur les violences sexuelles liées aux conflits. La résolution 2467 (2019) représente un nouvel instrument puissant dans la lutte actuelle pour éradiquer ces crimes odieux, et renforcer considérablement la prévention par la justice et l'affirmation de la responsabilité. En outre, par cette résolution, il a été pour la première fois formellement reconnu qu'une approche centrée sur les survivants doit guider chaque aspect de la réponse des pays touchés et de la communauté internationale. Nous espérons que des initiatives similaires continueront à être mises en avant.

En conclusion, Malte appelle une fois de plus à la coopération entre tous les États et souligne la nécessité de maintenir et de continuer à renforcer ces trois piliers : transparence, efficience et efficacité. Les travaux du Conseil de sécurité touchent tous les pays et l'action collective dans l'intérêt du bien commun doit en être le fil conducteur.

Annexe 38

Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie l'Estonie de l'avoir invité à contribuer à ce débat sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, qui se tient à un moment historique pour l'humanité et, par conséquent, pour l'ONU. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représente l'un des plus grands défis que l'Organisation ait jamais eu à relever et met son efficacité à l'épreuve – à tel point que le sujet qui nous occupe, qui a malheureusement été traité comme une question de procédure, revêt désormais une importance vitale.

Nous apprécions les mesures adoptées sous les présidences de la Chine, de la République dominicaine et de l'Estonie pour adapter les méthodes de travail du Conseil de sécurité aux nouvelles circonstances imposées par la pandémie et maintenir ainsi largement le niveau d'efficacité, d'efficience et de transparence du Conseil. Nous espérons que les enseignements tirés de cette expérience orienteront les discussions futures sur les changements à apporter aux méthodes de travail.

Cependant, 75 ans après la fondation de l'Organisation des Nations Unies, et malgré les profondes transformations que la communauté internationale a subies, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à progresser sur une question cruciale pour l'accomplissement de son mandat. Peu de progrès ont été réalisés dans la limitation de l'utilisation d'une prérogative prévue par la Charte, qui a permis au Conseil de rester inactif pendant que des atrocités de masse et des crimes de guerre sont commis. Aujourd'hui, nous constatons à nouveau l'incapacité du Conseil à prendre une position claire sur une crise qui paralyse nos peuples et nos économies et qui remet en question notre mode de vie même.

Les méthodes de travail obsolètes du Conseil de sécurité n'excusent pas son incapacité à assumer la responsabilité que lui confie la Charte des Nations Unies. Le Conseil a non seulement une obligation juridique mais aussi morale d'agir au nom de l'ensemble de la communauté internationale contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Parmi les changements que nous considérons comme nécessaires, le Mexique soutient toutes les initiatives visant à restreindre l'utilisation du veto, réaffirmant que cette prérogative est une responsabilité et non un droit. À cet égard, l'initiative promue par le Mexique et la France, par laquelle les cinq membres permanents s'engageraient volontairement à s'abstenir d'utiliser le veto dans les cas d'atrocités de masse, vise précisément à garantir que le Conseil puisse respecter ses obligations. Nous sommes encouragés par le fait que 105 États – plus de la moitié des membres – ont soutenu cette proposition.

Nous soutenons également les initiatives visant à assurer une reddition de comptes accrue devant l'Assemblée générale lorsque le veto est utilisé. Nous soulignons qu'il importe que les rapports annuels du Conseil à l'Assemblée générale soient soumis à temps et, surtout, qu'ils contiennent des informations analytiques sur ses délibérations.

Nonobstant ce qui précède, nous prenons acte des progrès réalisés par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure sous la présidence du Koweït au cours des deux années précédentes, lesquels ont conduit à l'adoption de plusieurs notes de la présidence, dont une sur la participation des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité. Le Mexique, candidat à un siège

au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, estime que les mesures énoncées dans cette note contribueront à une meilleure préparation des futurs membres. Nous sommes foncièrement convaincus que, sous la direction très compétente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Groupe de travail pourra continuer de progresser sur d’autres questions, notamment une meilleure répartition des fonctions de rédacteurs des projets de résolution du Conseil. Les tâches et responsabilités doivent être réparties plus équitablement entre tous les membres du Conseil.

Nous réitérons également la nécessité d’une plus grande transparence en ce qui concerne les communications remises au Conseil de sécurité qui invoquent la légitime défense en vertu de l’Article 51 de la Charte. Porter ces mesures à la connaissance du Conseil est obligatoire, et il est dans l’intérêt de tous les Membres d’en être informés, en particulier lorsque le recours à la force est envisagé. Le Mexique a officiellement présenté au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l’Organisation une proposition portant sur l’examen de cette question. Cela ne saurait toutefois se substituer à la nécessité d’une transparence et d’une efficacité accrues de la part du Conseil. Cette question est d’autant plus urgente face à la récente augmentation du nombre d’instances dans lesquelles l’Article 51 est invoqué s’agissant des mesures prises contre des acteurs non étatiques, en particulier des terroristes dans un État tiers. Le Conseil doit veiller à ce que l’ordre et la légalité établis par la Charte des Nations unies soient préservés en tout temps.

La situation actuelle exige que nous rompions avec l’inertie qui mène à l’inaction. L’ONU doit retrouver son rôle, qui consiste à préserver les générations futures de souffrances indicibles et, pour ce faire, il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité se montre à la hauteur des circonstances.

Annexe 39

Déclaration de M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie, Président du Conseil de sécurité pour le mois de mai, d'avoir organisé cette visioconférence publique sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité», et d'avoir compilé les déclarations des États Membres.

Je remercie également Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de son exposé en qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et lui présente tous mes vœux de réussite dans l'exercice de cette responsabilité.

Je saisis également cette occasion pour, au nom de ma délégation, remercier le Koweït, ancien Président du Groupe de travail informel, de son travail dévoué, intensif et couronné de succès. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Groupe de travail informel pour renforcer la transparence de ses travaux.

En outre, nous remercions la Directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren, de son exposé.

Nous nous félicitons de la convocation de ce débat public, qui vise à donner à tous les États Membres l'occasion de faire des propositions pragmatiques propres à contribuer à l'amélioration de la transparence et de l'efficience du Conseil, auquel a été confié, en vertu de la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation actuelle due à la pandémie de maladie à coronavirus a radicalement changé la façon dont le monde fonctionne désormais. Pour la première fois depuis longtemps, toutes les nations sont confrontées au même défi. Nous pouvons saisir cette occasion pour rassembler les nations et prévenir de nouveaux conflits.

Nous saluons et apprécions grandement les mesures prises par les membres du Conseil de sécurité pour adapter ses méthodes de travail afin d'assurer la continuité de ses travaux durant cette pandémie. Le Maroc tient à évoquer les points suivants pour contribuer au débat d'aujourd'hui sur les méthodes de travail.

Le Maroc estime que la note du Président publiée sous la cote S/2017/507 est un outil précieux pour accroître la transparence, l'ouverture et l'efficience du Conseil. Elle nous permet de nous appuyer sur un document de réflexion équilibré, cohérent et substantiel, qui peut servir de guide utile en ce qui concerne les mesures convenues et les meilleures pratiques relatives à ses méthodes de travail.

Les Articles 24, 25 et 26 de la Charte des Nations Unies octroient au Conseil de sécurité d'importants pouvoirs et prérogatives, dont il ne saurait s'acquitter sans adopter une approche visant l'efficacité et l'efficience. C'est particulièrement en veillant à la bonne mise en œuvre de son mandat que le Conseil doit accompagner son évolution de celle de ses méthodes de travail. Car il va sans dire que celles-ci concernent l'ensemble des États Membres de l'ONU, aussi bien les membres que les non-membres du Conseil.

Le nombre de séances publiques augmente régulièrement depuis 2013. La diffusion sur le Web des séances et des échanges avec les médias a accru la visibilité des travaux du Conseil. Désormais, des informations supplémentaires sont également disponibles sur le site Web de l'ONU, ainsi que sur les réseaux sociaux. Le Maroc souligne qu'il importe d'organiser régulièrement des débats publics sur les méthodes de travail du Conseil, car la poursuite des discussions sur cette question présente

un intérêt pour tous les États Membres qui veulent que le Conseil fonctionne de la meilleure manière possible.

Certes, la pandémie nous a tous obligés à travailler à distance, mais nous avons prouvé que nous pouvons gérer les séances grâce aux nouvelles technologies, notamment la visioconférence, ce qui permet au Conseil de sécurité de continuer à fonctionner efficacement dans des circonstances extraordinaires et sans précédent. Dans ce contexte, il nous faut souligner que le processus d'amélioration des méthodes de travail du Conseil est un processus ouvert, évolutif et, surtout, permanent, propre à contribuer à améliorer la transparence et la qualité des travaux du Conseil, et qui permet également au Conseil de tirer profit de la diversité des positions et vues des États Membres.

Le Royaume du Maroc, en tant que pays fournisseur de contingents, est bien placé pour témoigner des retombées pérennes qu'ont les efforts du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de règlement pacifique des différends, notamment sur notre continent africain.

De même, le Royaume du Maroc accorde une grande importance au développement d'une diplomatie préventive, allant de pair avec les exigences d'une action rapide et efficace pour maintenir la paix et la sécurité internationales, la promotion de règlements politiques pour les conflits, et l'appui de la communauté internationale aux mesures prises par le Conseil de sécurité.

Enfin, il conviendrait de ne pas perdre de vue que les débats sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité s'insèrent dans une vision d'ensemble des réformes de l'architecture des Nations Unies.

Le Royaume du Maroc salue les efforts tangibles qui ont été déployés ces dernières années et se félicite de l'évolution positive de la situation en ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et le renforcement de son efficacité et de son caractère inclusif. Nous réitérons notre engagement et notre volonté, en particulier dans ces circonstances particulières, de continuer à contribuer à ces efforts importants visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil.

Annexe 40

Déclaration de M. Craig John Hawke, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 24 pays suivants qui ont eu le privilège de siéger au Conseil de sécurité en tant que membres élus ces dernières années, de 2011 à 2019 : Angola, Australie, Bolivie, Chili, Côte d'Ivoire, Égypte, Espagne, Guatemala, Guinée équatoriale, Italie, Kazakhstan, Koweït, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Portugal, Rwanda, République de Corée, Sénégal, Suède et Uruguay.

Nous nous félicitons des progrès réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail informel du Conseil sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous voudrions exprimer notre plein appui à Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui assure actuellement la présidence du Groupe.

Les membres élus continuent d'attacher une importance particulière aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il est essentiel pour les travaux du Conseil de mettre au point de bonnes méthodes de travail. Elles constituent un aspect fondamental de sa performance et de sa responsabilité envers l'ensemble des Membres de l'ONU et la Charte des Nations Unies. De bonnes méthodes de travail, quelle que soit leur portée, créent un environnement qui permet à chaque membre du Conseil de participer pleinement, de contribuer à des débats éclairés et de jouer un rôle à part entière et significatif dans les travaux du Conseil. Cela devient encore plus important lorsqu'il n'y a pas d'unité entre les membres du Conseil concernant une question spécifique et qu'une solution politique semble être hors de portée.

Sur la base de la note de cadrage relative à ce débat (S/2020/374, annexe), nous voudrions formuler les observations et les propositions suivantes concernant la transparence, l'efficience et l'efficacité, des éléments qui sont liés entre eux et qui se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne la transparence, la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en exergue l'importance de la transparence pour la légitimité du Conseil. Même si nous sommes bien conscients des défis sans précédent que la COVID-19 représente pour le fonctionnement normal du Conseil et du fait que le Conseil doit parfois mener des discussions franches sur des questions sensibles, loin des yeux du public, le Conseil doit trouver des moyens de préserver sa visibilité pour que le public continue d'avoir confiance en lui. Nous encourageons le Conseil à poursuivre activement les discussions et les efforts visant à adapter ses méthodes de travail à ces circonstances extraordinaires et sans précédent, dans la transparence et avec efficacité.

Nous demandons que toutes les séances du Conseil soient publiées dans le *Journal des Nations Unies.* Nous encourageons également le Conseil à continuer de publier un additif établi par la présidence en plus de son programme de travail mensuel. Nous encourageons les membres du Conseil à envisager d'autres moyens de tenir les Membres informés de ses travaux et des documents à l'étude tout au long du mois, entre les réunions d'information organisées par la présidence au début du mois et les séances récapitulatives. Nous saluons tous les efforts supplémentaires qui sont déployés par les membres du Conseil pour se mettre d'accord sur des commentaires publics à l'issue des séances. Nous encourageons le Conseil à normaliser cette pratique.

Lorsqu'il n'y a pas d'accord sur les commentaires publics, les présidences du Conseil devraient être autorisées à s'adresser aux médias, en faisant preuve de respect envers les autres collègues. Nous encourageons tous les membres du Conseil à participer activement aux séances récapitulatives et à être aussi francs que possible. Les organisateurs doivent présenter les questions à l'avance pour mieux orienter les débats.

S'agissant de l'efficience, les membres du Conseil doivent réfléchir et mener des discussions franches sur la charge de travail qui ne cesse de s'alourdir et les séances qui se multiplient. S'il est vrai qu'il est essentiel que le Conseil reste attentif aux situations inscrites à son ordre du jour, il doit être prêt à innover et à s'adapter pour utiliser au mieux son temps.

La présidence des organes subsidiaires doit être une responsabilité partagée par les 15 membres. Il faut continuer à encourager les intervenants à faire des déclarations ciblées et à utiliser des cartes et des graphiques, le cas échéant, pour mieux étayer les discussions. Les membres du Conseil doivent continuer à réfléchir à des moyens innovants d'adapter le format et l'orientation des séances pour optimiser les chances que les délibérations du Conseil aboutissent à des résultats significatifs. Les membres doivent également mener une réflexion sur leur expérience du travail à distance et sur les enseignements qu'ils pourraient en tirer pour améliorer l'efficience de leurs travaux en période normale.

En ce qui concerne l'efficacité, il faut garantir une répartition juste et équitable des tâches pour les fonctions de rédacteur au sein du Conseil, afin de permettre à tous les membres de présenter leurs idées et leurs points de vue. Cet esprit doit également s'appliquer aux négociations sur les documents du Conseil. Les Présidents des organes subsidiaires doivent être étroitement consultés et associés aux délibérations, à la rédaction et à la préparation des documents et initiatives pertinents du Conseil relatifs aux comités qu'ils président, compte tenu des compétences et des connaissances qu'ils ont acquises, notamment grâce aux voyages qu'ils effectuent régulièrement dans les régions concernées.

Le veto n'est peut-être pas à proprement parler une méthode de travail, mais il influe très défavorablement, par effet de ricochet, sur les méthodes de travail du Conseil, notamment lorsque des membres élus sont systématiquement exclus tout simplement par habitude.

Lorsque le Conseil se met d'accord sur des conclusions, il doit les réexaminer et se considérer comme personnellement responsable sans devoir attendre la date de ses délibérations régulières. Les membres du Conseil doivent sélectionner des intervenants à même de fournir des informations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée aux délibérations du Conseil. Des représentants de la société civile, notamment des femmes, doivent être régulièrement invités à partager leurs expériences, y compris sur le terrain.

Les membres du Conseil doivent continuer à envisager des moyens innovants d'établir un dialogue avec les pays concernés. Les membres du Conseil doivent également continuer à créer des espaces informels pour des débats plus sérieux en vue de formuler des approches et des solutions collectives.

Les membres du Conseil doivent encourager plus d'échanges avec la Commission de consolidation de la paix, un organe consultatif du Conseil de sécurité, compte tenu du fait que la Commission joue un rôle important dans la prévention de la reprise des conflits. Les membres doivent recourir davantage et plus efficacement aux séances d'information sur l'appréciation de la situation, et présenter des demandes au titre du point de l'ordre du jour « Questions diverses » pour s'assurer que les menaces émergentes sont traitées dans les délais voulus.

Le Conseil doit respecter ses propres engagements, comme convenu dans la note du Président S/2017/507. Cela doit s'accompagner d'un changement de mentalité et du courage de faire les choses différemment et d'exercer les pouvoirs conférés par la Charte. La COVID-19 offre une occasion inédite de procéder à un examen critique des méthodes de travail du Conseil en vue d'améliorer la transparence, l'efficience et l'efficacité de ses travaux. Les membres peuvent compter sur notre plein appui.

Annexe 41

Déclaration de M. Samson Itegboje, Représentant permanent adjoint du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, d'avoir convoqué cette importante visioconférence publique sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». Je remercie également les autres intervenants de leurs contributions éclairées. De bonnes méthodes de travail sont non seulement essentielles aux travaux du Conseil, mais sont également un aspect fondamental de sa performance. Par conséquent, nous voudrions présenter les propositions suivantes.

Le Conseil doit adapter ses méthodes de travail pour qu'il puisse mener ses travaux dans la transparence, avec efficacité et de manière responsable, dans la perspective de l'augmentation prévue du nombre de ses membres. Il doit également les adapter en ce qui concerne ses organes subsidiaires et garantir la pleine participation de tous ses membres à ses travaux, notamment en veillant à ce que les membres non permanents président le Conseil élargi au moins une fois au cours de leur mandat.

Il doit également s'abstenir de recourir au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour des questions qui ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales et éviter tout recours à l'imposition ou à la prolongation de sanctions à l'encontre d'un État, qui ne sert que les intérêts d'un État ou d'un groupe d'États, au détriment de l'intérêt général de la communauté internationale.

Les méthodes de travail du Conseil doivent également être adaptées pour garantir le traitement en temps voulu des conflits inscrits à son ordre du jour, ainsi que des menaces qui se font jour. Il faut aussi définir le format et l'orientation des séances de manière à donner aux délibérations du Conseil le plus de chances d'aboutir à un résultat utile.

En outre, le Conseil doit améliorer ses consultations. Les séances ne constituent pas l'aspect principal du *modus operandi* du Conseil. Ce sont, au contraire, les réunions à huis clos qui permettent à ses membres de dialoguer de manière informelle afin de parvenir à des résultats concrets.

Parmi les autres mesures qui, selon ma délégation, peuvent être prises pour améliorer plus encore la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité dans la réalisation de ses objectifs, je citerai les suivantes.

Premièrement, le Conseil doit présenter une évaluation analytique et complète de ses travaux de fond dans le rapport annuel qu'il soumet à l'Assemblée générale.

Deuxièmement, il faut augmenter le nombre de séances d'information interactives, de dialogues interactifs informels et de réunions organisées selon la formule Arria ainsi que d'autres séances publiques.

Troisièmement, les membres permanents et les membres élus pourraient exercer les fonctions de président des organes subsidiaires et avoir un droit de regard égal sur le choix de ces présidents, conformément à la note du Président publiée sous la cote S/2017/507, qui souligne que tout membre peut être rédacteur au titre de notre responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En d'autres termes, il doit y avoir un partage des charges et une répartition plus égale du travail entre tous les membres du Conseil afin d'améliorer son efficacité.

Quatrièmement, les consultations et la coopération doivent être étendues aux États non membres du Conseil, en particulier aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi qu'aux organisations régionales.

Cinquièmement, le Conseil doit organiser davantage de séances récapitulatives pour améliorer le flux des informations de fond et permettre aux autres États Membres de mieux cerner les positions du Conseil.

Sixièmement, les membres du Conseil doivent également s'efforcer d'accroître l'interaction avec la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales qui jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits.

Avant de conclure, je voudrais noter que la pandémie de maladie à coronavirus a exposé les faiblesses du Conseil de sécurité et mis en évidence la nécessité d'une réforme totale de cet organe. Il nous faut un Conseil dont la composition, tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents, reflète toutes les zones géographiques du monde, un Conseil véritablement démocratisé et ouvert à tous, fonctionnel, adapté à ses objectifs et prêt à relever les défis mondiaux du XXIe siècle.

À l'instar de la plupart des États Membres, le Nigéria continuera à appuyer et à prôner inlassablement une véritable réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre plus pertinent, plus transparent, plus efficace et plus efficient face aux défis mondiaux actuels et émergents, mais aussi de promouvoir les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Annexe 42

Déclaration de la Mission permanente de la Norvège auprès de l’Organisation des Nations Unies

Cette déclaration est présentée au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l’Islande, la Norvège et la Suède, à l’occasion de l’examen par le Conseil de sécurité de la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2017/507, et des méthodes de travail du Conseil.

Les pays nordiques se félicitent de la décision prise par la présidence estonienne d’inviter la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le professeur Edward Luck et la représentante de Security Council Report à faire des exposés. Security Council Report est une ressource inestimable pour les États Membres, la société civile et le grand public. Il fournit des études et des éclairages indispensables sur le travail quotidien du Conseil et les questions importantes à son ordre du jour, et nous nous félicitons de sa participation.

Cette année, le débat sur les méthodes de travail du Conseil intervient à un moment sans précédent. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a amené les gens du monde entier à s’adapter au travail à distance, y compris – et il convient de le noter – le Conseil de sécurité. Ce changement dans la manière dont le Conseil mène ses activités a mis en exergue l’importance de ses méthodes de travail et testé sa capacité de respecter les principes non seulement de transparence, d’efficacité et d’efficience, mais aussi de responsabilité et d’inclusion. Les pays nordiques sont fermement convaincus que ces principes se renforcent mutuellement et ne peuvent être mis de côté pour des raisons de commodité ou d’opportunité. En temps de crise, ils sont plus importants que jamais pour assurer le maintien de la légitimité du Conseil.

C’est pourquoi nous saluons les efforts déployés par les présidences qui se sont succédé depuis le début de la crise de la COVID-19 pour faciliter la poursuite des travaux du Conseil dans ces circonstances exceptionnelles. Nous applaudissons en particulier l’action menée par la République dominicaine pour assurer une transparence si indispensable, notamment en promouvant l’inclusion des contributions des non-membres dans les comptes rendus écrits des visioconférences publiques.

Nous félicitons également la présidence estonienne d’avoir poursuivi ces efforts en adoptant des solutions numériques nouvelles et innovantes pour rendre les séances publiques accessibles au grand public, en incluant davantage de femmes et d’organisations de la société civile dans les séances d’information du Conseil et en permettant à tous les États Membres de faire des déclarations dans les réunions organisées selon la formule Arria. Les pays nordiques accueillent également favorablement les orientations communes sur les méthodes de travail établies pour les présidences estonienne, française et allemande du Conseil.

Bien que des pas importants aient été faits dans la bonne direction, la situation reste loin d’être idéale. Nous notons avec inquiétude que ces séances ne sont pas considérées comme des séances officielles du Conseil.

Nous estimons que le Groupe de travail informel doit jouer un rôle dans la conduite d’un exercice sur les enseignements tirés une fois la crise actuelle passée, afin d’établir les meilleures pratiques et de s’assurer que le Conseil est bien équipé au cas où il serait à nouveau confronté à une situation où les réunions en personne deviendraient impossibles.

L’atelier-retraite annuel « Être directement opérationnel », organisé par la Finlande en coopération avec Security Council Report et le professeur Luck de

l’Université Columbia à l’intention du le Conseil et de ses membres nouvellement élus, est devenu un important forum de discussions informelles concernant les méthodes de travail du Conseil. Il offre, en outre, l’occasion d’échanger des points de vue sur les meilleures pratiques adoptées durant la pandémie actuelle qui pourraient devenir des procédures établies à l’avenir.

En ce qui concerne les méthodes de travail de manière plus générale, nous rappelons le principe fondamental énoncé dans l’Article 24 de la Charte, qui consacre la responsabilité du Conseil d’agir au nom de l’ensemble des Membres de l’ONU. Pour nous, cela signifie que le Conseil a la responsabilité de mener un large dialogue et de vastes consultations avec les non-membres, en particulier les États concernés par ses délibérations. Le Conseil doit parler avec les pays, et pas seulement à leur sujet.

L’interaction avec l’ensemble des Membres doit être améliorée et renforcée à tous égards. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la note de la Présidente sur les séances récapitulatives (S/2019/994) adoptée l’année dernière. Nous considérons que ces sessions constituent une ressource très précieuse et une importante occasion de dialogue.

Le Conseil doit assurer la transparence et l’accessibilité de ses travaux à tous. Ce sont ces principes qui ont amené la Norvège, avec Security Council Report, à publier l’année dernière *The United Nations Security Council Handbook : À User’s Guide to Practice and Procedure* (Manuel du Conseil de sécurité de l’ONU : guide des pratiques et des procédures à l’intention de l’utilisateur). Nous espérons que ce guide fournira un aperçu utile des méthodes de travail et du processus décisionnel du Conseil.

Les membres permanents et élus partagent l’obligation, confiée par la Charte, de maintenir la paix et la sécurité internationales. Tous les membres devraient donc avoir les mêmes occasions de s’acquitter des travaux du Conseil. Nous saluons le rôle central joué par les membres élus dans l’amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité au fil des ans, mais il faut faire plus pour garantir une répartition équilibrée du travail. Nous saluons le travail entrepris par le Conseil en vue d’adopter une note présidentielle sur le système de rédaction.

Les pays nordiques encouragent tous les membres du Conseil à mettre pleinement en œuvre le Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et ils recommandent aux membres permanents de ne pas voter contre un projet de résolution crédible dont le Conseil de sécurité est saisi en vue d’une action rapide et décisive pour mettre fin à des atrocités criminelles.

Nous espérons également que d’autres avancées seront accomplies cette année afin d’améliorer la régularité et l’aspect analytique du rapport annuel du Conseil de sécurité à l’Assemblée générale, en particulier dans l’attente de la nouvelle note présidentielle sur le rapport annuel, qui doit entrer en vigueur l’année prochaine. À cet égard, nous continuons d’encourager vivement chaque présidence à publier des récapitulatifs mensuels qui seront incorporés au rapport annuel et à envisager d’autres moyens de diffusion lorsqu’il n’est pas possible de parvenir à un consensus. Nous estimons que ces récapitulatifs sont particulièrement importants car ils fournissent un contexte et complètent les informations présentées dans l’introduction du rapport.

Nous appelons également le Conseil à continuer de renforcer ses relations avec la Commission de consolidation de la paix.

Les pays nordiques tiennent également à souligner que le Conseil doit continuer d’écouter les voix de la société civile, notamment les femmes, qui peuvent donner des avis éclairés et partager des données d’expérience de première main sur les questions inscrites à l’ordre du jour du Conseil. La pratique qui consiste à inviter

des intervenants de la société civile et de l'ONU doit être maintenue tout au long de la pandémie de COVID-19 et au-delà, en particulier sachant que la situation dans les pays concernés pourrait évoluer considérablement et rapidement.

Les pays nordiques tiennent également à souligner que le mécanisme du Médiateur est un élément clef de la protection de l'intégrité, de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité des sanctions ciblées imposées par l'ONU dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Le Bureau du Médiateur fournit des garanties importantes de procédure régulière, et nous recommandons de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il puisse continuer de s'acquitter de son mandat de manière indépendante et efficace.

La coopération mondiale est plus importante que jamais. Il est donc tout à fait naturel que le monde se tourne vers l'ONU et le Conseil de sécurité pour donner le ton et les orientations de l'action et du relèvement face à l'énorme problème auquel nous sommes confrontés. Un élément à part entière d'une ONU pertinente et forte est un Conseil de sécurité efficace, transparent et inclusif.

Annexe 43

Déclaration de Mme Kira Christianne D. Azucena, Chargée d’affaires par intérim et Représentante permanente adjointe des Philippines auprès de l’Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Mission permanente de l’Estonie d’avoir convoqué cette réunion sur le thème « Assurer la transparence, l’efficience et l’efficacité des travaux du Conseil de sécurité». Nous nous félicitons des exposés présentés par l’Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et par Mme Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report.

Alors que de nouvelles tendances et de nouvelles menaces apparaissent, la charge de travail du Conseil continue d’augmenter, exigeant son attention, ses ressources et son énergie. Il convient donc d’examiner ses méthodes de travail pour les adapter à l’évolution tant fonctionnelle qu’administrative. Les Philippines saluent les progrès accomplis par le Groupe de travail informel au regard de l’amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement satisfaits de la compilation exhaustive de ces mesures, effectuée sous la présidence du Japon en 2017, visant à améliorer l’efficacité, la transparence et l’interactivité du Conseil.

Je vais mettre l’accent sur trois aspects : le renforcement de la participation et de la transparence, l’amélioration des méthodes de travail du Conseil et le renforcement de son efficience et de son efficacité qui en découle, ainsi que l’agilité et la recherche du consensus.

Nous accueillons avec satisfaction l’augmentation du nombre de séances publiques du Conseil, laquelle contribue selon nous à renforcer la transparence et la responsabilisation. La participation croissante d’États non membres communique un message important, à savoir que le Conseil reconnaît leur contribution et promeut l’ouverture, ce qui permet de contenir l’unilatéralisme. Nous appuyons donc l’organisation d’un nombre aussi élevé que possible de séances publiques. Notre délégation souligne également la nécessité d’adapter les méthodes de travail des organes subsidiaires du Conseil, l’accent étant mis sur le renforcement de la transparence, de la cohérence et de la clarté, et de procéder à un examen périodique de ces méthodes.

Compte tenu du rôle vital que jouent les groupes et les organisations régionales dans l’examen des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation estime qu’ils doivent pouvoir participer davantage aux processus de prise de décisions du Conseil. À cet égard, nous notons avec satisfaction le tout premier exposé présenté par le Secrétaire général de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est au Conseil de sécurité en janvier (voir S/PV.8711) pour souligner le rôle de l’Association dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Si la prévention des conflits relève avant tout de la responsabilité des États, les Philippines approuvent l’intention de la résolution 2171 (2014), qui souligne le rôle important que jouent les femmes et la société civile à cet égard. Il importe de continuer à renforcer la participation des femmes et de la société civile aux débats portant sur la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits.

Tout en gardant à l’esprit la nécessité d’aborder les questions transversales, les méthodes de travail du Conseil doivent privilégier l’exécution de son mandat principal – la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette orientation contribuerait à l’amélioration, à l’efficacité et à l’efficience des méthodes de travail.

L’amélioration de ses méthodes de travail est une composante importante d’une réforme globale et opportune du Conseil de sécurité, qui mènerait à l’augmentation du nombre de membres du Conseil et à la révision concomitante de certaines méthodes de travail. En outre, la question du veto est intrinsèquement liée à celle des méthodes de travail. Nous réitérons que le pouvoir de veto n’a pas sa place au Conseil de sécurité au XXI[e] siècle, mais, dans l’intervalle, des mesures progressives pourraient être prises pour limiter son utilisation.

Nous estimons que les méthodes de travail du Conseil ne doivent pas être définies uniquement par le Conseil. L’ensemble des États Membres doivent pouvoir participer au processus – pas simplement de manière symbolique ou pour la forme, mais de manière significative. Ceci est conforme au paragraphe 1 de l’Article 24 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres en s’acquittant de ses devoirs.

En ce qui concerne plus particulièrement le maintien de la paix, les mécanismes tels que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, qui garantit un dialogue ouvert, actif et transparent entre les Missions des pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police et le Conseil de sécurité, doivent être maintenus et renforcés.

Les Philippines reconnaissent les circonstances extraordinaires et les problèmes sans précédent créés par la pandémie de COVID-19. Il importe que le Conseil de sécurité entretienne son agilité en restant prêt à se réunir et à prendre des décisions dans des situations exceptionnelles tout en assurant l’efficacité, l’efficience et la transparence de ses travaux.

Pendant la pandémie, nous avons vu comment le Conseil – pour la première fois dans l’histoire – a tenu des visioconférences et voté selon des procédures écrites. Toutefois, de nouvelles façons de faire, telles que le recours aux visioconférences au lieu de séances en personne et la modification des procédures de vote, peuvent constituer un défi important compromettant l’inclusion et la transparence des travaux du Conseil, car elles suppriment la nature essentielle des négociations et des consultations, grâce auxquelles les délégations peuvent immédiatement clarifier leurs positions nationales respectives et apprécier les points de vue des uns et des autres. Des négociations sérieuses, menées en toute bonne foi et face à face, représentent les principes centraux du multilatéralisme, qui favorise l’établissement d’un consensus autour d’une vision et/ou d’un objectif communs. Nous devrions toujours promouvoir et favoriser cet état d’esprit.

Nous devons utiliser pleinement la technologie et les systèmes, et établir une confiance mutuelle, si nous voulons garantir la souplesse des travaux du Conseil. Nous devons investir dans la mise au point de technologies appropriées et sûres – tant au niveau du matériel que des logiciels – pour atteindre nos objectifs. En temps normal, nous devons toujours prévoir et ouvrir la voie à de nouvelles plateformes, de nouveaux modes de travail et de nouveaux arrangements pour nous doter d’outils rapides, efficaces et sûrs en période extraordinaire.

Les Philippines réitèrent leur engagement à préserver les principes de transparence, d’efficacité et d’efficience alors même que nous traversons cette crise extraordinaire. Les Philippines sont prêtes à coopérer avec le Conseil de sécurité et à l’aider à trouver le meilleur moyen de garantir que nos méthodes de travail promeuvent les principes importants du multilatéralisme et de la diplomatie, sur lesquels l’ONU a été édifiée.

Annexe 44

Déclaration de Mme Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Estonie d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui, et je remercie les intervenants pour leurs remarques éclairantes et leurs précieuses contributions aux questions essentielles. Il est plus urgent que jamais de souligner la nécessité d'assurer la transparence, l'efficacité et l'efficience du Conseil en ces circonstances sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des défis que le Conseil doit maintenant relever en conséquence. Nous nous félicitons de cette initiative et espérons que le Conseil reprendra les propositions concrètes présentées aujourd'hui.

Le soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies est un moment opportun non seulement pour réfléchir mais aussi pour agir en vue d'améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies, y compris du Conseil de sécurité. Compte tenu de l'expérience de la Pologne en tant que membre non permanent du Conseil et Vice-Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, à quoi s'ajoute ma récente expérience de Coprésident des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil et sur d'autres questions liées au Conseil, je voudrais proposer quelques idées pertinentes sur ce qui pourrait être fait.

Premièrement, nous devons assurer le fonctionnement continu, transparent, efficace, efficient et souple du Conseil de sécurité – tant dans des circonstances ordinaires qu'exceptionnelles comme aujourd'hui – conformément à la Charte des Nations Unies, notamment au, paragraphe 1 de l'Article 24, et, paragraphe 1 de l'Article 28, au règlement intérieur provisoire du Conseil, aux notes présidentielles sur ses méthodes de travail et aux autres documents et pratiques pertinents.

Nous reconnaissons la nature sans précédent des défis découlant de la pandémie de COVID-19, qui s'est produite pendant la présidence chinoise du Conseil. Cela a rendu les séances physiques au Siège de l'ONU impraticables pour le travail quotidien du Conseil et de ses organes subsidiaires. Nous nous félicitons des initiatives et des décisions visant à adapter les méthodes de travail du Conseil à ces circonstances extraordinaires, y compris l'accord sur les procédures d'adoption des résolutions et des déclarations présidentielles. Nous apprécions également la publication – pendant les présidences du Conseil de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France et de l'Allemagne – de guides sur les méthodes de travail, et nous saluons le rôle de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour les encourager à le faire. Nous espérons que les présidences suivantes suivront ces bonnes pratiques et tiendront compte des enseignements tirés.

Dans le même temps, nous soutenons et encourageons la poursuite de l'adaptation des méthodes de travail du Conseil, y compris de ses organes subsidiaires, afin de lui donner suffisamment de souplesse pour qu'il puisse fonctionner en permanence de manière transparente, efficiente, efficace et inclusive et qu'il soit responsable devant l'ensemble des Membres de l'ONU. À cette fin, en plus des observations et des propositions formulées dans la déclaration faite au nom des États qui ont été membres élus du Conseil de 2011 à 2019, nous encourageons à considérer les débats publics tenus par visioconférence comme des séances officielles. En outre, nous préconisons l'utilisation d'approches créatives et novatrices pour promouvoir la transparence, l'efficience, l'efficacité, l'inclusion et la responsabilité du Conseil. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude à la présidence estonienne en particulier pour avoir mis en œuvre ses excellentes idées et solutions, y compris ses solutions technologiques de pointe.

Deuxièmement, nous devons tirer parti et assurer le suivi des travaux réalisés au sein du Groupe de travail informel, notamment sous les récentes présidences dévouées et fructueuses du Japon et du Koweït. La mise en œuvre intégrale de la dernière note présidentielle globale (S/2017/507) et des notes relatives aux méthodes de travail du Conseil adoptées depuis lors reste essentielle. Toutefois, cela ne devrait pas être le seul objectif. Cela devrait plutôt être complété par des progrès continus sur un certain nombre de questions, notamment des procédures équitables et claires liées aux régimes de sanctions du Conseil, ainsi que par la corédaction de documents.

Par conséquent, malgré les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, nous encourageons la poursuite des efforts visant à améliorer le fonctionnement du Conseil. Nous espérons que les membres élus du Conseil, actuels et futurs, resteront unis et poursuivront cette entreprise. Nous attendons avec impatience les succès futurs du Groupe de travail informel, sous la présidence de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et des initiatives extérieures à ce groupe, pour faire progresser régulièrement les méthodes de travail du Conseil.

En conclusion, je voudrais une fois de plus remercier l'Estonie et Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, ainsi que tous ceux qui ont contribué à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, qui sont essentielles à son fonctionnement. Je tiens à réitérer le soutien de la Pologne à plus de transparence, d'efficience et d'efficacité dans les travaux du Conseil et au renforcement de sa capacité à répondre aux crises actuelles et émergentes. Guidés par la Charte des Nations Unies et les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'engagement, nous encourageons toutes les initiatives visant à améliorer les performances du Conseil de sécurité.

Annexe 45

Déclaration de M. Cho Hyun, Rreprésentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation salue l'initiative du Président de convoquer aujourd'hui la très importante visioconférence publique du Conseil de sécurité sur le thème « Assurer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité ». Ma délégation voudrait également exprimer sa gratitude à l'Ambassadrice Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et à Karin Landgren, Directrice exécutive de Security Council Report, pour leurs exposés instructifs d'aujourd'hui.

L'Article 24 de la Charte des Nations Unies souligne que le Conseil doit agir promptement, efficacement et au nom de l'ensemble des Membres. C'est pourquoi ses méthodes de travail sont si importantes et pertinentes. À ce titre, ma délégation se félicite tout particulièrement de la tenue de la visioconférence publique d'aujourd'hui, avec la participation de pays non membres du Conseil. Nous pensons que cela témoigne en soi de la volonté du Conseil de continuer à promouvoir la transparence et l'efficience, tout en étant responsable devant l'ensemble des Membres. Nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil continuera à ne ménager aucun effort à cet égard.

Dans la note de cadrage de la présidence (S/2020/374, annexe), l'Estonie invite les États Membres à examiner des propositions concrètes sur la manière d'améliorer la transparence et l'efficience, et à assurer que le Conseil de sécurité agisse au nom de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, j'ai maintenant l'honneur de souligner les points suivants.

Tout d'abord, ma délégation craint que l'exercice ou la menace d'exercice du droit de veto soit la cause d'impasses à répétition au sein du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous espérons que ce dernier pourra engager des discussions plus sérieuses visant à limiter l'utilisation du veto. Lors des réunions de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, nous entendons des opinions de plus en plus répandues et fortes sur la nécessité d'abolir le droit de veto, qui s'est révélé être l'un des principaux obstacles aux actions et aux délibérations du Conseil. Nous estimons que, pour le moins, il ne devrait pas y avoir d'élargissement du droit de veto dans le futur processus de réforme du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous soutenons les efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil afin de permettre aux membres permanents et aux membres élus de travailler autant que possible sur un pied d'égalité. Une coordination et une action conjointe entre les membres élus peuvent être des outils utiles pour sortir des impasses, favoriser la participation de la société civile et mettre en lumière les questions transversales. À cet égard, nous soutenons les appels en faveur d'une répartition équitable du travail, y compris en matière de rédaction des documents et de présidence d'organes subsidiaires, entre les membres permanents et les membres élus. Par ailleurs, nous demandons au Conseil de trouver des moyens d'aider à améliorer la préparation des membres nouvellement élus afin qu'ils puissent être opérationnels dès leur entrée en fonction.

Troisièmement, nous encourageons le Conseil à interagir plus fréquemment, plus substantiellement et de manière plus systématique avec la Commission de consolidation de la paix. Sur la base de notre expérience récente à la présidence de la Commission en 2017 et à la vice-présidence en 2018, nous sommes d'avis que celle-ci joue un rôle important et unique de passerelle entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU. La Commission de consolidation de la paix est également

bien placée pour aider à mobiliser un large éventail d'acteurs concernés en vue de pérenniser la paix, en englobant l'ensemble du continuum de la paix et en fournissant des avis au Conseil pour qu'il en tienne dûment compte.

La pandémie de maladie à coronavirus a affecté le fonctionnement du Conseil de sécurité de diverses manières, ce qui nous donne matière à réflexion lorsque nous envisageons collectivement les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Nous croyons que ce processus ne devrait pas arriver à des conclusions hâtives, compte tenu de l'impact durable que cette pandémie aura sur la manière dont le Conseil fonctionnera à l'avenir. Ma délégation salue les efforts déployés par les membres du Conseil pour le maintenir en activité au cours des derniers mois, malgré l'impossibilité de se réunir physiquement. Nous espérons que le Conseil sera en mesure de renforcer encore son agilité en convenant de moyens supplémentaires pour améliorer ses méthodes de travail dans des circonstances extraordinaires, telles que la tenue de registres, la participation de non-membres du Conseil et l'annonce officielle des séances.

Ma délégation estime qu'il est d'une importance capitale que nous poursuivions nos efforts en vue de la réforme du Conseil de sécurité afin de garantir qu'il devienne plus démocratique, efficace, représentatif, transparent et responsable. L'amélioration des méthodes de travail du Conseil fait partie intégrante de cet effort. La République de Corée, en étroite coopération avec l'ONU et les autres États Membres, continuera à soutenir fermement les efforts du Conseil visant à mieux s'acquitter de son mandat directeur de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 46

Déclaration de M. Burhan Gafoor, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à l'Estonie pour avoir organisé ce débat opportun et important sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Ma délégation apprécie également le leadership du Koweït et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, Présidents précédent et en exercice du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sur cette question. Nous nous réjouissons d'intégrer les huit notes de la présidence qui ont été adoptées en décembre 2019 dans la note révisée S/2017/507 à la prochaine occasion. Nous remercions également l'Ambassadrice Rhonda King et Mme Karin Landgren de Security Council Report pour leurs exposés éclairants aujourd'hui.

Lors du débat public sur ce sujet l'année dernière (voir S/PV.8539), j'ai souligné que nous attendions de tous les membres élus qu'ils prennent au sérieux les méthodes de travail pendant leur mandat au Conseil. En effet, l'un des critères sur lesquels nous jugerons tous les membres élus est leur engagement à améliorer les méthodes de travail du Conseil. Nous sommes donc encouragés par le fait que le groupe des 10 membres élus du Conseil a, pour la deuxième année consécutive, réitéré son engagement à cet égard. Singapour souscrit pleinement à la déclaration conjointe de ce groupe. Il ne s'agit pas de diviser le Conseil entre les membres permanents et les membres élus, mais d'accroître la transparence et la responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'Organisation. Après tout, la Charte des Nations Unies stipule clairement que le Conseil agit au nom de tous les Membres de l'ONU, qui lui ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme la grande majorité des États Membres ne sont pas membres du Conseil de sécurité et sont souvent confrontés à de grandes difficultés ou à des contraintes de ressources pour être élus au Conseil, il est de la plus haute importance que les travaux du Conseil soient menés de manière transparente.

En tant que petit État, Singapour soutient fermement l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Cette perspective profite à tous les États, grands ou petits, y compris aux membres permanents du Conseil. C'est un domaine où nous pouvons faire une différence immédiate et notable sans nous perdre dans les détails juridiques et techniques concernant l'amendement de la Charte des Nations Unies. Je voudrais attirer l'attention sur plusieurs domaines.

Tout d'abord, nous sommes satisfaits des efforts entrepris pour préserver la transparence et la responsabilité malgré les défis posés par la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseil a été le premier organe principal de l'ONU à adapter ses pratiques pour assurer la continuité des activités sans sacrifier la transparence et la responsabilité. Nous sommes encouragés par les efforts que déploie le Conseil pour améliorer continuellement ses méthodes de travail provisoires à la lumière de la COVID-19 et nous saluons en particulier les lettres que chaque présidence successive a publiées pour réaffirmer et améliorer ces pratiques. Un plus grand nombre de séances publiques ont également été organisées. Depuis le début de la pandémie, 16 visioconférences publiques ont été tenues. Nous nous félicitons que les documents issus de ces séances, y compris les comptes rendus écrits de toutes les déclarations soumises, continuent d'être publiés. Quant aux consultations à huis clos, nous comprenons qu'elles sont souvent nécessaires pour promouvoir des discussions franches et ouvertes entre les principales parties prenantes. Néanmoins, nous pensons qu'il serait utile que les points de décision clés de ces séances soient partagés avec l'ensemble des membres.

L'examen par l'Assemblée générale du rapport annuel du Conseil est un exercice essentiel de transparence et de responsabilité. Nous espérons que les nouveaux délais

stipulés dans la note S/2019/997, à savoir que le rapport doit être examiné par le Conseil avant d'être adopté le 30 mai au plus tard, afin de permettre ainsi à l'Assemblée générale de l'examiner immédiatement après, seront respectés. Il est important que l'Assemblée générale ait des discussions solides sur les travaux du Conseil, car cela renforce la légitimité et la crédibilité du Conseil. De même, les évaluations mensuelles des travaux du Conseil sont tout aussi importantes. Nous sommes déçus que seules sept évaluations mensuelles aient été publiées pour 2019 et notons que seules deux évaluations mensuelles l'ont été jusqu'à présent pour 2020. Nous espérons que davantage de membres du Conseil soumettront leurs rapports mensuels à temps.

Mon deuxième point concerne l'ouverture. Nous trouvons encourageant que le Conseil fasse plus grand usage de divers formats, comme les réunions organisées selon la formule Arria ou les dialogues suivant la « formule Tolède », afin d'avoir des échanges plus dynamiques non seulement avec l'ensemble des membres de l'ONU, mais aussi avec les représentants de la société civile. Nous sommes également encouragés par la régularisation des séances préliminaires et récapitulatives que la présidence du Conseil organise chaque mois et sommes heureux que la date et l'heure de ces séances soient désormais communiquées bien à l'avance à tous les États Membres. Nous espérons que ces séances se poursuivront, qu'elles deviendront la pratique type, et qu'elles donneront lieu à un débat plus interactif et à des analyses plus approfondies.

Ma délégation est également encouragée par des signes d'inclusion accrue au sein du Conseil. Le fait que les membres nouvellement élus soient intégrés plus tôt est une mesure propre à mieux armer les 10 membres élus du Conseil de sécurité en amont de leur mandat. Néanmoins, nous pensons qu'il est possible d'améliorer le système de partage des responsabilités et la répartition du travail entre les membres du Conseil. Nous espérons notamment qu'un plus grand nombre de membres du Conseil auront la possibilité d'assumer, seuls ou à plusieurs, des fonctions de rédacteurs sur certains dossiers. Un monopole sur lesdites fonctions présente des inconvénients potentiels. Il augmente le risque que les textes du Conseil soient rédigés sous un angle figé, et il marginalise les membres du Conseil qui n'ont pas la possibilité de jouer un rôle de premier plan sur certaines questions. Un Conseil dont les membres se sentent mis à l'écart n'est pas seulement non inclusif ; il sera également inefficace à représenter les intérêts de l'ensemble des États Membres.

Mon troisième point porte sur l'agilité et l'efficacité du Conseil. Le bilan du Conseil en la matière reste mitigé : il répond d'une voix forte à certaines questions spécifiques mais ne prend pas de mesures suffisantes ou opportunes sur d'autres. Le veto, malheureusement, a été trop souvent utilisé pour bloquer l'action que veut mener le Conseil pour prévenir des atrocités criminelles. Singapour s'est jointe aux plus de 100 pays qui appuient l'initiative franco-mexicaine et le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, sur la limitation de l'usage du veto en cas d'atrocités criminelles. Certes, les cinq membres permanents ont des privilèges spéciaux, mais ces derniers s'accompagnent de responsabilités accrues. Cette perspective s'applique non seulement au recours au droit de veto sur les projets de résolution, mais aussi aux vetos « officieux » opposés à d'autres textes du Conseil. À défaut, le Conseil ne serait pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conclusion, nous appelons tous les membres à continuer de s'attacher constructivement à améliorer les méthodes de travail du Conseil en faisant des propositions concrètes. Nous remercions la présidence estonienne d'avoir convoqué la discussion de ce jour et attendons avec intérêt un résultat satisfaisant du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sous la direction compétente de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Annexe 47

Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je félicite l'Estonie de son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité et de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. En outre, nous la remercions d'avoir organisé le débat de ce jour sur la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Les méthodes de travail, non seulement du Conseil mais aussi des autres organes de l'ONU, ont toujours suscité un intérêt pour un grand nombre de délégations, car elles sont intrinsèquement liées au fonctionnement de l'Organisation, pierre angulaire du multilatéralisme mondial. La question des méthodes de travail est à nouveau au premier plan alors que nous essayons collectivement de surmonter les divers défis que la pandémie de maladie à coronavirus pose à la communauté internationale. À cet égard, je tiens à remercier les présidences successives du Conseil – la Chine, la République dominicaine et l'Estonie – d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour permettre au Conseil de poursuivre son important travail de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Une fois que les restrictions actuelles auront été levées et que les Membres de l'ONU pourront recommencer à se réunir en personne régulièrement, nous devrons mener une réflexion approfondie sur les démarches que nous aurons mises en place face à la pandémie, ainsi que sur leurs effets sur le fonctionnement des institutions multilatérales et, plus globalement, sur la conduite même des relations diplomatiques. Il serait cependant prématuré de procéder dès à présent à cette réflexion. En conséquence, je souhaite aborder quelques questions générales relatives aux méthodes de travail du Conseil.

Près de 14 ans se sont écoulés depuis l'adoption, le 19 juillet 2006, de la première note du Président publiée sous la cote S/2006/507, dans le sillage des intenses travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, actuellement présidé par l'Ambassadrice Inga Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Ma délégation a eu l'occasion de présider le Groupe de travail informel en 2007, juste après que le Japon en eut brillamment assumé la direction. L'objectif de notre présidence était d'assurer une mise en œuvre plus large de la première note 507. Nous sommes heureux de constater que, depuis lors, deux versions révisées de la note ont été élaborées, en 2010 et 2017, sous deux présidences japonaises distinctes. La dernière note en date, adoptée le 30 août 2017 (S/2017/507), traite de la quasi-totalité des aspects de la pratique du Conseil de sécurité. Il importe de continuer à renforcer les efforts visant à appliquer les mesures existantes et les engagements énoncés dans la note S/2017/507. De même, l'amélioration des méthodes de travail et la quête de plus de transparence, d'ouverture, de représentativité et de responsabilisation au sein du Conseil de sécurité doit rester un processus constant et cohérent.

Tout en reconnaissant les réalisations et en gardant à l'esprit les difficultés qui subsistent, mon pays estime qu'une plus grande attention doit à l'avenir être accordée aux aspects suivants.

Premièrement, les efforts visant à accroître la transparence des travaux du Conseil de sécurité, y compris de ses organes subsidiaires, doivent être poursuivis. Les échanges et le dialogue entre le Conseil de sécurité et les États qui ne sont pas membres du Conseil, en particulier ceux qui sont directement concernés ou touchés, doivent être renforcés et élargis.

Deuxièmement, le dialogue de fond entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police doit encore être amélioré afin de renforcer la base de la prise de décisions au Conseil et d'inciter les États Membres à appuyer davantage les opérations de paix.

Troisièmement, le fait que le rapport annuel du Conseil de sécurité soit présenté en temps voulu à l'Assemblée générale permettrait un examen plus approfondi dudit rapport, conformément au mandat de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant de l'ONU. Les discussions autour d'un rapport aussi important ne doivent pas être menées de manière superficielle.

Quatrièmement, les cycles d'établissement des divers rapports du Secrétaire général doivent être ajustés de manière à refléter plus fidèlement la situation sur le terrain. Dans le cas contraire, certains rapports pourraient, en conséquence de fréquences de publication inutilement rapprochées, ne pas apporter de contribution constructive aux délibérations du Conseil. En revanche, raccourcir le cycle des rapports portant sur des questions prioritaires ou urgentes pourrait bénéficier au Conseil.

Cinquièmement, développer plus avant des relations et échanges plus actifs et plus utiles avec la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec d'autres instances compétentes, pourrait améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité face aux conflits et renforcer le rôle qu'il joue dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité devrait recourir plus fréquemment et plus efficacement à l'expertise, aux idées et aux recommandations de la Commission de consolidation de la paix, car elles contribuent grandement à permettre au Conseil de délibérer en toute connaissance de cause. Une telle approche ne doit pas être limitée aux situations concernant des pays spécifiques, mais s'étendre à des questions thématiques comme les femmes et la paix et la sécurité, les jeunes et la paix et la sécurité, et la réforme du secteur de la sécurité.

Sixièmement, il convient d'examiner plus attentivement les moyens d'améliorer les travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, qui sont essentiels pour la mise en œuvre de ses décisions. Cela est particulièrement important pour les différents comités de sanctions, compte tenu de l'impact et de la portée des régimes de sanctions et de leurs effets sur les droits de l'homme et les garanties d'une procédure régulière.

Le rôle des membres non permanents dans l'élaboration et la codification des méthodes de travail du Conseil de sécurité s'est avéré très précieux et constructif. Cela étant dit, je voudrais souhaiter à la Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, en votre qualité de Vice-Président, plein succès dans la direction de ses activités importantes.

Annexe 48

Déclaration de M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom des membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence

J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des membres du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) : Autriche, Arabie saoudite, Chili, Costa Rica, Danemark, Estonie, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Irlande, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Rwanda, Slovénie, Suède, Uruguay, et Suisse. L'un des principaux objectifs du Groupe ACT est de promouvoir l'amélioration des méthodes de travail des organes de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité.

Nous remercions les intervenants d'aujourd'hui de leurs déclarations et nous saluons les efforts déployés par Saint-Vincent-et-les Grenadines en sa qualité de Présidente du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Le contexte actuel illustre l'importance existentielle de méthodes de travail qui satisfont à des normes strictes en matière de transparence, d'efficacité et d'efficience. Lorsqu'il n'a été plus possible de tenir des réunions en personne en raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil de sécurité a dû adapter ses méthodes de travail à la nouvelle situation pour pouvoir poursuivre ses activités. Agir le plus rapidement possible est également une responsabilité essentielle du Conseil vis-à-vis de l'ensemble des Membres de l'ONU, au nom desquels le Conseil de sécurité s'acquitte de son mandat. La crise actuelle montre donc qu'il est urgent de continuer à améliorer les méthodes de travail, non seulement pour convenir de nouvelles améliorations, mais aussi pour mettre en œuvre ce qui a été convenu.

Dans ce contexte, le Groupe ACT voudrait mettre en exergue les progrès importants qui ont été réalisés et évoquer les lacunes qui subsistent, d'abord dans le contexte de la situation actuelle et ensuite, dans le contexte plus large des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous voudrions également faire plusieurs propositions concrètes susceptibles d'améliorer la transparence, l'efficience et l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité.

Le Groupe ACT est conscient du caractère sans précédent des défis posés par la pandémie COVID-19. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son exposé du 9 avril au Conseil de sécurité, « Le monde est confronté à la plus grave épreuve qu'il a connue depuis la création de l'Organisation des Nations Unies », et le Conseil de sécurité n'a pas été épargné par cette situation. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité n'a pas pris l'initiative s'agissant de faire face à la pandémie et à ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales, mais nous apprécions l'agilité dont il a fait preuve en ce qui concerne ses méthodes de travail. Même si les débuts ont été lents, les membres du Conseil ont fait preuve de souplesse et d'innovation en se mettant d'accord sur des adaptations qui lui ont permis de continuer à examiner les questions inscrites à son ordre du jour conformément à la périodicité de ses rapports, de traiter des sujets et des situations nécessitant son attention, de voter des résolutions relatives à la prorogation des mandats et à d'autres questions et d'adopter des déclarations de la présidence. Nous tenons à féliciter tout particulièrement les présidences successives du Conseil de sécurité depuis le début de la pandémie pour leurs efforts.

Le Groupe ACT prend également acte des progrès réalisés en termes de transparence et d'inclusion depuis que le Conseil de sécurité a commencé à mener ses travaux de manière virtuelle et après des débuts inquiétants sous ce nouveau

format. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que toutes les réunions organisées en lieu et place de séances d'information publiques tenues dans la salle du Conseil sont désormais diffusées dans leur intégralité sur le site Web, ainsi que de la diffusion par la présidence des déclarations écrites des intervenants et des membres et non-membres du Conseil, le cas échéant, en tant que documents officiels du Conseil. La solution consistant à permettre à l'ensemble des Membres de participer par écrit à des visioconférences publiques organisées en lieu et place de débats publics est une autre innovation pragmatique et positive. Nous nous félicitons également du fait que la publication d'éléments destinés à la presse soit devenue la norme plutôt que l'exception depuis le début de la pandémie.

Cependant, des efforts supplémentaires s'imposent pour permettre au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et de satisfaire à des normes élevées d'efficience, de responsabilité et d'inclusion vis-à-vis de l'ensemble des Membres. Toutes ces attentes doivent être satisfaites, en dépit du caractère sans précédent et extraordinaire de la situation actuelle. Tout d'abord, compte tenu de l'importance de son mandat, il n'est pas acceptable que le Conseil n'ait tenu aucune réunion ni pris aucune mesure officielle pendant plus de deux semaines après qu'il se soit avéré impossible de tenir des réunions en personne, alors qu'il aurait dû jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à faire face à la crise. À l'avenir, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il soit prêt à passer instantanément au mode virtuel et à s'adapter efficacement à toute autre situation dans laquelle il ne serait pas possible de tenir des réunions en personne. Nous appelons tous les membres du Conseil à faire preuve de souplesse, d'agilité et d'ouverture d'esprit en ce qui concerne les ajustements nécessaires du cadre procédural du Conseil, dans l'objectif global d'être toujours prêts à se réunir et à prendre des décisions dans ce genre de situations exceptionnelles.

En outre, même si nous nous félicitons de l'accord qui a été conclu concernant une procédure écrite pour l'adoption de résolutions, nous constatons avec préoccupation que le Conseil n'est pas en mesure de réagir rapidement aux événements ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe ACT encourage le Conseil à adopter une procédure actualisée qui lui permette de voter virtuellement et en temps réel. Par ailleurs, le Groupe ACT ne voit aucune raison pour que toutes les réunions virtuelles tenues dans le cadre du mandat du Conseil ne figurent pas dans le programme de travail officiel du Conseil et dans le *Journal des Nations Unies*. Les séances que le Conseil tient actuellement sous forme de visioconférences devraient être considérées comme des séances officielles du Conseil. De la même manière, les organes subsidiaires du Conseil doivent reprendre leurs travaux soit en ayant recours aux procédures écrites, soit en organisant des visioconférences en lieu et place des séances officielles. Nous sommes préoccupés par les effets que cette situation pourrait avoir sur les instruments de communication de l'information du Conseil en vertu de la Charte des Nations Unies, en particulier son rapport annuel. En dépit des progrès accomplis en matière d'inclusion que j'ai évoqués, le Conseil doit entamer des discussions sur l'interprétation des séances virtuelles dans toutes les langues officielles de l'ONU. Nous sommes également préoccupés par le fait que les représentants de la société civile, en particulier les femmes, n'ont guère eu l'occasion jusqu'à présent de présenter des exposées au Conseil depuis le début de la pratique des séances virtuelles. Nous demandons au Conseil de ne pas laisser la pandémie annuler les progrès importants réalisés ces dernières années à cet égard.

Pour l'avenir, nous estimons également qu'il serait très utile de considérer la crise actuelle comme une occasion de tirer des enseignements et de rendre permanentes certaines adaptations récentes, à condition qu'elles renforcent également la transparence, l'efficience et l'efficacité du Conseil de sécurité en temps normal. Parmi ces adaptations, le Conseil de sécurité pourrait envisager de poursuivre la pratique consistant à distribuer par écrit à toutes les missions permanentes toutes

les déclarations faites par les intervenants et les membres du Conseil lors des séances publiques. Nous souhaiterions également que l'on débatte de la possibilité d'ajouter à la boîte à outils du Conseil le format actuel des débats publics, qui se caractérise par la soumission de déclarations écrites par les non membres du Conseil, notamment en vue d'améliorer l'efficacité de ce dernier. Quelles que soient leurs modalités précises, nous considérons que les méthodes de travail régissant les débats publics doivent permettre aux États membres et non membres du Conseil de participer sur un pied d'égalité, et nous rappelons que la raison d'être des débats publics, comme l'illustre celui d'aujourd'hui, est de donner à l'ensemble des États Membres la possibilité d'éclairer les délibérations du Conseil de sécurité plutôt que de simplement accompagner l'adoption de résultats prédéfinis du Conseil. Compte tenu de ces priorités, le Groupe ACT préconise de séparer le débat du travail effectué en vue de l'obtention et de l'adoption d'une décision sur la question à l'examen.

En outre, nous continuons à noter la nécessité d'organiser davantage de débats publics sur les situations de pays, un outil que le Conseil a utilisé efficacement dans le passé. Nous encourageons également le Conseil à élargir la possibilité d'une participation directe des intervenants et des États membres qui ne peuvent pas se rendre à New York, comme la crise a démontré une fois de plus la faisabilité des échanges virtuels entre les parties intéressées, y compris au plus haut niveau politique. Le plein potentiel de la technologie peut également être mis à profit de diverses autres manières, par exemple, en examinant la possibilité d'effectuer des visites virtuelles du Conseil de sécurité sur le terrain en complément des visites physiques déjà existantes et établies. Le Groupe ACT est prêt à contribuer au processus d'identification des leçons tirées de la crise et à appuyer les efforts du Groupe de travail informel dans le cadre de ce processus.

Au-delà de la situation actuelle, nous sommes convaincus de l'importance de continuer à nous concentrer sur l'amélioration constante des méthodes de travail du Conseil de sécurité, de mettre en œuvre systématiquement les bonnes pratiques et de ne pas revenir sur les décisions et engagements pris antérieurement. À cet égard, nous nous félicitons particulièrement de l'adoption en décembre 2019, sous la direction du Koweït en tant que Président du Groupe de travail informel, de huit notes du Président sur diverses questions importantes pour l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Nous devons également saluer les progrès réalisés dans des aspects importants de la transparence et du caractère inclusif des travaux du Conseil, tels que la tenue de séances récapitulatives. De telles séances ont été organisées par 11 des 12 dernières présidences du Conseil au cours des 12 derniers mois et ont été dans l'ensemble de plus en plus interactives.

Le Groupe ACT appelle le Conseil de sécurité à faire preuve de cohérence dans la mise en œuvre de la note du Président publiée sous la cote S/2017/507 et des huit notes les plus récentes. Entre autres choses, le Conseil a maintenant l'occasion d'honorer son engagement concernant son rapport annuel, qui doit être adopté au printemps, si possible avant la fin de ce mois. Nous voudrions rappeler l'importance de ce processus en tant que vecteur de transparence et de responsabilité dans les travaux du Conseil et attendons avec intérêt d'avoir l'occasion d'échanger sur son contenu à l'Assemblée générale le plus rapidement possible. Une interaction plus étroite entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale est également nécessaire dans les situations où le Conseil de sécurité s'écarte de l'ensemble des Membres – et donc du monde – y compris lorsqu'il n'est pas en mesure de prendre des décisions en raison de l'utilisation ou de la menace d'utilisation du veto. Le Groupe ACT continue d'encourager tous les États, membres ou non du Conseil de sécurité, à se joindre aux 121 signataires du code de conduite du Groupe et à le mettre en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe ACT invite le Conseil à s'appuyer sur les succès obtenus dans le cadre du Groupe de travail informel en 2019 et à poursuivre ses travaux sur les améliorations importantes qui doivent encore faire l'objet d'un accord. Premièrement, les responsabilités des membres dans les affaires du Conseil de sécurité doivent être partagées plus équitablement afin de renforcer la participation de tous les membres, y compris les membres élus, en particulier lorsqu'il s'agit de rédiger les textes du Conseil. Deuxièmement, l'équité et la clarté des processus de sanctions sont des facteurs déterminants pour la mise en œuvre et l'efficacité des sanctions de l'ONU et, à cet égard, le mécanisme du Médiateur est un élément clef pour la préservation de l'intégrité, de la transparence, de l'efficience et de l'efficacité du système de sanctions du Conseil. Nous appelons donc une fois de plus le Conseil de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer plus encore l'indépendance et l'impartialité du Bureau du Médiateur et à étendre son mandat à d'autres régimes de sanctions.

Nous nous félicitons de la manière exemplaire dont le débat d'aujourd'hui est mené au regard des principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité, et ce, en dépit des circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons. Comme la pandémie le démontre avec acuité, les méthodes de travail du Conseil de sécurité intéressent l'ensemble des Membres de l'ONU et sont un moyen de garantir sa préparation et son agilité face à toute crise. Leur amélioration relève de notre responsabilité collective. Ainsi que l'illustrent les récents progrès et lacunes, la transparence, l'efficacité et l'efficience sont des principes qui se renforcent mutuellement et doivent continuer à sous-tendre l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Groupe ACT s'engage à apporter sa pierre à l'édifice et à soutenir activement toute initiative dans ce sens.

Annexe 49

Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Des débats réguliers sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont à la fois nécessaires et utiles pour progresser dans la réalisation des améliorations les plus indispensables en la matière. La pandémie de maladie à coronavirus a également apporté des éléments supplémentaires au débat, notamment en ce qui concerne la manière de préserver la transparence et l’efficacité du Conseil de sécurité dans des circonstances extraordinaires.

Il est encourageant de constater que nous avons réalisé quelques progrès sur les méthodes de travail au cours des dernières années. Pourtant, nous sommes loin de garantir la transparence, la responsabilité et l’efficacité du Conseil. Pour y parvenir, nous devons commencer par accroître l’interaction entre le Conseil et l’ensemble des Membres. Les réunions à huis clos et les consultations devraient être réduites au minimum, la participation des États qui ont un intérêt légitime dans les délibérations du Conseil devrait être assurée tout au long du processus décisionnel et la société civile et les experts humanitaires devraient avoir davantage d’occasions de présenter un exposé au Conseil.

La transparence est particulièrement importante en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Le Conseil doit coopérer plus étroitement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le succès des régimes de sanctions dépend de la coopération de tous les États Membres. Il reste essentiel de garantir la transparence des méthodes de travail des organes subsidiaires, de veiller à ce que les voies de communication ordinaires restent ouvertes et de rendre la documentation pertinente accessible à l’ensemble des Membres de l’ONU.

Nous devons également veiller à ce que les membres élus se trouvent sur un pied d’égalité avec les cinq membres permanents. Entre autres choses, la responsabilité de la rédaction doit être répartie équitablement entre les membres permanents et non permanents, et les rédacteurs doivent organiser en temps opportun des consultations avec tous les Membres concernés de l’ONU, avec ouverture et souplesse.

Il importe également de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil et les autres organes principaux de l’ONU. Le renforcement de la coordination entre le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat, ainsi que la Commission de consolidation de la paix, est crucial. Une concertation accrue avec les organisations régionales contribuerait également à l’efficacité du Conseil.

Une autre amélioration consisterait à incorporer plus efficacement la prévention des conflits au programme de travail du Conseil de sécurité. L’expérience actuelle indique que le Conseil intervient souvent de manière progressive en cas de crise, ne recourant davantage aux outils à sa disposition que lorsque la situation se détériore. Il existe un large consensus parmi les États Membres quant à la nécessité d’accentuer nos efforts en matière de prévention, notamment grâce à la médiation.

L’utilisation du veto constitue par ailleurs un obstacle avéré à l’exercice par le Conseil du rôle fondamental qui lui revient dans des situations données. De meilleurs résultats peuvent être obtenus, et de plus en plus de tragédies humanitaires prévenues, si les outils du Conseil sont utilisés beaucoup plus tôt, sans avoir recours au veto comme moyen de promouvoir des intérêts nationaux.

Enfin, je tiens également à souligner que nous considérons la question des méthodes de travail comme une composante essentielle du vaste programme de

réforme du Conseil de sécurité. L'actualisation des méthodes de travail ne peut se substituer à un débat de fond sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous devons continuer de réfléchir à une solution constructive pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus responsable et plus transparent en identifiant un dénominateur commun qui génère la plus large acceptation politique possible parmi les États Membres.

Annexe 50

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette visioconférence publique sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. La tâche du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure est cruciale pour faire en sorte que le Conseil de sécurité fonctionne de manière transparente, efficace et efficiente. Je félicite les présidences actuelle et précédentes du Groupe de travail des efforts entrepris en vue de réaliser cet objectif.

Le présent débat se déroule dans le contexte d'une pandémie inédite, qui a notamment modifié la manière dont le système des Nations Unies mène ses activités. Nous félicitons les Présidents du Conseil de sécurité – la Chine, la République dominicaine, et maintenant l'Estonie – du travail accompli au cours des dernières semaines pour garantir la continuité des travaux après l'instauration du télétravail obligatoire. Les membres du Conseil ont élaboré des mécanismes pour qu'il continue de s'acquitter de son mandat, en adoptant des résolutions et, surtout, en servant les populations touchées par les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Dans le même temps, en raison des circonstances exceptionnelles, le respect par le Conseil de sécurité des principes de transparence, d'efficience et d'efficacité revêt une importance nouvelle et pourrait nécessiter de mettre en place des procédures novatrices à l'avenir.

Le monde compte sur le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales, même lorsqu'il ne se réunit pas autour de sa table emblématique en fer à cheval. Nous saluons l'accent mis sur la transparence par les présidences du Conseil qui ont élaboré des méthodes de travail temporaires dans le contexte de l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous encourageons les membres du Conseil à continuer d'améliorer les procédures en vigueur aux fins de la transparence et de l'ouverture des travaux du Conseil en permettant aux États Membres de faire des déclarations orales durant les séances publiques, même si elles sont organisées par visioconférence. L'énorme intérêt manifesté et la participation de haut niveau à la réunion organisée selon la formule Arria pour commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe illustrent la volonté des États Membres de continuer à contribuer aux délibérations de cet organe.

Le Conseil de sécurité devra faire preuve d'agilité et de souplesse pour opérer virtuellement dans le contexte nouveau du monde de l'après COVID-19. Il nous semble important que le Conseil partage avec l'ensemble des États Membres ses réflexions et son évaluation de la manière dont il s'est adapté au travail virtuel. Cette réflexion sur les pratiques employées pourrait constituer une référence utile pour les futurs scénarios dans lesquels il sera impossible d'organiser des réunions en personne. Cela pourrait englober des enseignements relatifs non seulement à la conduite des réunions et à l'adoption de résolutions, mais également au fonctionnement général du Conseil durant cette période difficile.

En ce qui concerne la question globale des méthodes de travail hors du contexte de la COVID-19, je note que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité prennent en compte des propositions visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil. J'ai eu l'honneur de superviser le processus en tant que Coprésident des négociations pour la troisième année consécutive, et je suis encouragé par la convergence entre les travaux des négociations intergouvernementales et ceux du Groupe de travail informel. Pour compléter ces travaux, à titre national, je propose trois recommandations qui permettraient de renforcer considérablement l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité en général.

Premièrement, une répartition plus équitable des fonctions de rédaction n'est pas simplement une question d'ouverture, elle pourrait également contribuer à renforcer l'efficacité du Conseil. Nous notons que les délibérations sur la nécessité d'élargir le système de rédaction pour augmenter la participation des membres élus sont en cours depuis quelques années. Nous reconnaissons que certains progrès ont été accomplis, notamment la participation de certains présidents de comités de sanctions en tant que corédacteurs. Néanmoins, cette pratique est loin d'être systématique. Les présidents des comités de sanctions peuvent apporter une contribution considérable et des éclairages importants dans le contexte de la rédaction des documents du Conseil et doivent donc être consultés, voire participer en tant que corédacteurs.

Deuxièmement, l'amélioration du dialogue avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police n'est pas une demande nouvelle et représente un autre domaine dans lequel des progrès ont indubitablement été accomplis au fil des ans. Une des huit notes présidentielles (S/2019/995) adoptées sous la présidence koweïtienne du Groupe de travail informel contient une disposition selon laquelle les participants pertinents aux réunions du Conseil, y compris les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, doivent avoir accès aux rapports du Secrétaire général au moins quatre jours ouvrables avant la date à laquelle le Conseil doit les examiner. Toutefois, des améliorations sont encore possibles. Il est important de souligner qu'organiser davantage de rencontres avec les pays fournisseurs n'améliore par leurs relations avec le Conseil. Le Conseil doit s'efforcer d'instaurer un dialogue trilatéral plus approfondi et interactif entre lui-même, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police tout au long du mandat d'une mission afin de réfléchir à la planification, à l'élaboration et à l'exécution des mandats.

Enfin, à l'occasion de débats publics précédents, les Émirats arabes unis ont souligné la nécessité de renforcer et de soutenir les capacités des États afin qu'ils puissent honorer leurs obligations juridiques découlant des résolutions du Conseil. Ce dernier doit commencer par adopter des résolutions plus courtes, formulées plus clairement, qui prennent en compte le niveau de capacités de tous les États afin qu'ils puissent les mettre en œuvre. Le Conseil doit également veiller de façon plus systématique à ce que les nouvelles obligations juridiques soient expliquées à l'ensemble des États Membres – par exemple, en organisant des réunions avec les présidents de comités de sanctions, permettant ainsi aux États Membres de poser des questions.

L'épidémie de maladie à coronavirus a mis le Conseil de sécurité face à une situation inattendue. Les fondateurs de l'ONU n'auraient pas pu imaginer que le Conseil fonctionne virtuellement mais, de fait, son adaptation aux nouvelles circonstances lui a permis de remplir ses fonctions principales. Nous devons saisir cette occasion pour montrer au monde que le Conseil de sécurité est capable de faire preuve d'agilité et de souplesse dans l'accomplissement de ses devoirs, tout en adhérant aux principes d'efficience, d'efficacité et de transparence.

Annexe 51

Déclaration de la Mission permanente de l’Ukraine auprès de l’Organisation des Nations Unies

Il n’y a pas meilleur moment que les circonstances extraordinaires actuelles pour débattre des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

De mars à ce jour, nous avons tous assisté aux différents stades de l’adaptation du Conseil à la nouvelle réalité qui l’a obligé à organiser en ligne ses délibérations et négociations. Cette trajectoire a été particulièrement remarquable. Lorsque le confinement dû à l’épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été imposé en mars, le Conseil a pour ainsi dire disparu de l’œil public durant un court moment, et les Membres de l’ONU ont dû se contenter des bribes d’informations circulant sur Twitter – jusqu’au 8 mai, date à laquelle une réunion véritablement mondiale, avec la participation de plus de 40 orateurs, a été organisée selon la formule Arria au niveau ministériel et diffusée sans restriction sur diverses plateformes vidéo.

L’adaptation du Conseil n’a peut-être pas été aussi rapide et intégrale que beaucoup d’entre nous l’auraient souhaité, mais les progrès du Conseil s’agissant de rendre ses activités accessibles sont indéniables. Les présidences chinoise, dominicaine et estonienne ont toutes grandement contribué à ce que le Conseil s’adapte aux dures réalités actuelles.

L’Ukraine a toujours compté parmi les partisans d’un Conseil plus transparent, et nous nous félicitons des progrès réalisés sur cette voie ces derniers mois. Dans les circonstances actuelles, il est particulièrement important de tenir des visioconférences publiques dès lors que c’est possible. Les visioconférences privées, qui s’apparentent à des consultations plénières, doivent être une exception, plutôt que la règle.

Nous partons du principe que, si des visioconférences privées sont organisées, le monde extérieur est en droit de savoir ce qui y a été discuté. Nous souhaiterions donc qu’un effort plus concerté soit fait s’agissant de la substance des éléments destinés à la presse. La pratique de rencontres avec la presse organisées conjointement par les membres de l’Union européenne ou des groupes plus larges d’États membres du Conseil est particulièrement importante lorsque des questions litigieuses sont discutées et qu’il est pour ainsi dire impossible de parvenir à un consensus sur des éléments de presse communs.

Il est tout aussi encourageant de constater que certains membres du Conseil rendent publiques les remarques qu’ils ont prononcées durant ces réunions à huis clos. Même si cette pratique n’est pas encore très ancrée, elle constitue un grand pas en avant vers une transparence accrue, ce que nous souhaitons tous.

Quand nous siégions au Conseil, en 2016-2017, nous avons fait de notre mieux pour contribuer à une plus grande ouverture du Conseil. Il est encourageant de voir que la plupart des membres actuels sont eux aussi attachés à cet objectif.

À cet égard, nous tenons à rendre hommage aux efforts dévoués et à la persévérance de la délégation koweïtienne l’an dernier, qui ont permis l’adoption de huit notes de la présidence visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil. Nous le voyons, certaines d’entre elles sont déjà appliquées, tandis que d’autres pourraient prendre un certain temps avant d’être mises en pratique.

L’Ukraine se félicite que la présidence estonienne ait, tout récemment, appliqué la note de la Présidente publiée sous la cote S/2019/992 en publiant un additif dans lequel sont inscrites toutes les activités programmées actuellement mais qui ne figurent pas dans le programme de travail provisoire mensuel tel qu’adopté. Nous espérons que toutes les présidences ultérieures mettront dûment en œuvre cette note elles aussi.

Toutefois, un sujet pose problème depuis un certain temps : le rapport annuel, en butte à de nombreuses critiques et objet de toutes les attentes. Il convient de rappeler que la note du Président publiée sous la cote S/2017/507 prévoit que le rapport annuel sera établi en deux étapes : la rédaction de l'introduction, qui doit être terminée d'ici au 31 janvier, et la préparation du corps du rapport, qui doit être achevée avant le 15 mars.

Nous avons conscience que le confinement lié à la COVID-19 cette année a mis à mal tous les calendriers, mais nous apprécierions grandement que les membres du Conseil nous disent où en est actuellement la préparation du rapport pour 2019. Sachant l'intérêt des récapitulatifs mensuels pour la préparation du rapport, nous constatons avec inquiétude que cinq de ces récapitulatifs sont toujours manquants pour 2019. Cela n'incite guère à l'optimisme. Nous encourageons les délégations qui ne l'ont pas encore fait à présenter leurs rapports sans tarder. Dans ce contexte, il convient également de rappeler que la note du Président publiée sous la cote S/1997/451 prévoit l'établissement de ces rapports par les délégations respectives, sous leur propre responsabilité. En revanche, nous nous félicitons vivement que les délégations vietnamienne et chinoise aient déjà soumis en temps utile leurs récapitulatifs mensuels, après leur présidence cette année, et nous espérons que d'autres leur emboîteront rapidement le pas.

Une autre question que nous suivrons tous de très près cette année est le processus lié à la préparation des membres nouvellement élus aux travaux du Conseil. Compte tenu des défis actuels liés à la maladie à coronavirus, il importe particulièrement que, suivant des élections tenues dans les délais, les nouveaux membres soient dûment accompagnés tandis qu'ils se préparent à assumer leurs nouvelles fonctions les deux années suivantes.

C'est en réagissant promptement à des situations de crise comme celle-ci, en s'adaptant aux restrictions en place, en explorant de nouvelles possibilités, en adaptant ses méthodes de travail aux besoins du moment, en donnant suite aux engagements qu'il a lui-même pris, en ouvrant de nouveaux espaces de dialogue avec l'ensemble des Membres de l'ONU et en se montrant proactif et transparent que le Conseil pourra véritablement prouver sa pertinence, renforcer sa crédibilité et produire des résultats concrets.